

## Les temps changent à San Sebastian

par Nathalie Petrowski

SAN SEBASTIAN — Entre les eaux vertes et calmes de la rivière Urenea et les splendeurs de l'architecture gothique, le 28e Festival du film de San Sebastian connaît cette année un grand remue-ménage.

Menacé par la résurrection forcée du Festival de Venise et par le monstre envahissant qu'est devenu le Festival de Cannes, tiraillé par les nombreuses forces politiques qui agitent le pays depuis la mort de Franco, le 28e festival a failli ne pas avoir lieu. Il y a moins de trois mois, le comité directeur de la ville, devenu principal responsable du festival avec le changement de régime, annonçait sa suspension pour une année. Dans une Espagne postfranquiste, le comité directeur croyait qu'une redéfinition de la vocation et des structures du festival s'imposait. La nouvelle a causé tellement d'émoi au sein de la population, fier de son festival et soucieux de se faire voler la vedette par le nouveau Festival de Séville, que le comité directeur a dû céder aux pressions du milieu et continuer le festival pour le meilleur et pour le pire. Certains disent néanmoins que le festival vit ses dernières heures et que Séville s'appête à prendre la relève dès l'année prochaine. Le comité directeur affirme pour sa part que malgré cette période transitoire, le festival survivra envers et contre tous, en dépit des querelles politiques entre le gouvernement autonomiste basque et le gouvernement central qui ont failli lui coûter la vie.

En attendant, le 28e Festival du film de San Sebastian, dernier sur la liste des festivals du monde, se déroule très, sinon trop paisiblement. Les bombes qui éclatent de temps à autre dans la capitale basque et ses environs et dont on n'entend parler que dans les journaux, se heurtent à la sérénité indifférente des festivaliers, considérablement moins nombreux cette année. La vie continue comme si de rien n'était. Seul l'absence de la meute habituelle de touristes et de journalistes qui envahissent la magnifique côte basque à cette saison, témoigne du malaise. Mais si le déclin des touristes tient à la tension politique, celle des journalistes tient à la disparition de la compétition cette année à San Sebastian, et également à la perte de vitesse d'un festival qui, de par sa position sur le calendrier, a toutes les difficultés du monde à obtenir des primaires.

La moitié des films de la sélection officielle ont ainsi tous été présentés à Cannes, Venise, Berlin et Montréal récemment. *The Shining* de Stanley Kubrick que Cannes n'a pas réussi à voler et qui n'est pas encore sorti en Europe, et le dernier film de Antonioni sont inédits. Le Canada, pour sa part, est représenté par deux films qui n'ont rien de très canadien, *Atlantic City* du réalisateur français Louis Malle et *Phobia* de l'Américain John Houston — une coproduction tournée l'année dernière à Toronto et dont le contenu canadien ne tient qu'à un fil, soit la musique d'André Gagnon. Plusieurs autres films de la sélection officielle, des films comme *Mon oncle d'Amérique*, comme *Gloria*, comme *Fontamara* ont été primés ailleurs. C'est d'ailleurs pour cette raison que le comité directeur songe à instaurer le prix des premiers prix, une façon originale et avantageuse de sauver le festival de San Sebastian et de lui redonner une raison d'être.

Voir page 18: San Sebastian

## Un conseiller de la Maison du Québec à Milan accusé de conspiration et de fraude

par Rodolphe Morissette

Mardi soir, deux policiers de la Sûreté du Québec, section des crimes économiques, s'envolaient vers l'Europe, dans le but d'enquêter sur l'hypothèse d'un réseau d'extorsion ayant pour cible des investisseurs étrangers désireux en même temps d'immigrer au Québec.

Un conseiller économique, fonction-

naire du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec en poste à la délégation du Québec à Milan (Italie), a été arrêté le week-end dernier à Brossard. Un complice du fonctionnaire, une sorte d'agent immobilier agissant depuis Montréal, a été arrêté également. L'un et l'autre ont comparu lundi devant le juge André Chaloux, de la cour des Sessions de la paix à Montréal.

Libérés sous caution le même jour, les deux hommes reviendront devant la cour mardi matin afin de répondre à des accusations, entre autres, de conspiration et de fraude. D'autres personnes seraient mêlées à l'affaire, suivant la police.

Voici comment aurait fonctionné le système, du moins dans le cas qui a mené à l'arrestation des deux compères.

Un homme d'affaires milanais — qu'on identifiera ici sous le pseudonyme de «Giuseppe», âgé d'environ 45 ans, un courtier en valeurs immobilières, souhaite immigrer à Montréal, y rester à demeure et y pratiquer son métier. Il va frapper à la porte de la maison du Québec à Milan (la délégation commerciale), où il rencontre un certain Marc Cardinal, 46 ans, l'un des conseillers économiques du ministère

de l'Industrie et du Commerce du Québec à Milan. Giuseppe s'informe auprès de lui de la possibilité d'immigrer au Québec. — Difficile, lui aurait répliqué Cardinal, mais possible. Moyennant, ajoute-t-il, une avance de \$5,000 pour frais administratifs liés aux démarches à entreprendre. On est au début de l'année 1980. L'Italien a une deuxième demande. Voir page 18: Conseiller

## Accusations criminelles portées contre Niding, Trudeau et Rouleau

par Bernard Morrier

L'enquête menée par le juge Albert Malouf sur le coût des Jeux de la 21e Olympiade aura ses premières retombées le mercredi 1er octobre, quand trois personnalités dont les noms sont apparus souvent dans l'actualité auront à répondre à des accusations de corruption et d'abus de confiance.

Il s'agit de MM. Gérard Niding, Régis Trudeau et Claude Rouleau, qui viennent d'être l'objet de dénonciations portées par la Sûreté du Québec.

Selon les actes d'accusation, M. Régis Trudeau, ingénieur à l'emploi de Régis Trudeau et Associés et Audem Inc., aurait donné ou offert une récompense à M. Gérard Niding, en considération de l'aide de celui-ci visant à favoriser son entreprise pour l'exécution de certains travaux sur le site olympique.

Quant à M. Niding qui, jusqu'aux élections municipales de 1978, fut président du Comité exécutif de Montréal, il fait face à deux accusations d'abus de confiance pour être intervenu auprès du directeur des travaux publics de Montréal, afin que celui-ci favorise, dans l'exécution de certains travaux sur le site olympique, la firme Régis Trudeau et Associés et le bureau d'ingénieurs Larocque, Samson et Guérette. Le tout se serait déroulé entre le 1er janvier 1973 et le 31 décembre 1975.

De plus, durant ce même temps, M. Niding aurait posé un acte de corruption en exigeant ou acceptant une récompense de Régis Trudeau, en vue d'aider ce dernier à obtenir un contrat sur le chantier olympique.

De son côté, M. Claude Rouleau, qui fut sous-ministre des Travaux publics sous l'administration Bourassa, pour ensuite devenir président de la Régie des installations olympiques, lors de sa création, fait face à cinq accusations semblables.

Ainsi, entre les 1er janvier 1972 et 31 décembre 1973, il aurait exigé ou accepté des avantages de Trudeau, Gascon et Lancette, de même que de Simard, Beaudry Inc., lors de la construction d'un quai et d'un mur de soutènement sur sa propriété du 1,900, boulevard du Lac, à Deux-Montagnes. A cette accusation de corruption s'en ajoute une autre de fraude ou d'abus de confiance, commise dans les mêmes circonstances.

D'autre part, entre les 1er décembre 1971 et 31 janvier 1972 et entre les 1er décembre 1973 et le 31 janvier 1974, l'ex-président de la RIO aurait reçu de deux reprises une somme de \$1,000, de Desjardins, Sauriol et Associés, une firme faisant affaires avec le gouvernement du Québec.

Enfin, entre le 22 novembre 1973 et le 31 décembre 1976, Claude Rouleau aurait commis une fraude de \$42,000, en acceptant ce montant de Régis Trudeau et Associés, au moment où les ingénieurs de cette entreprise s'affairaient sur le chantier olympique.

La comparaison de ce dernier a été fixée au 14 octobre, alors que MM. Niding et Trudeau devront se présenter devant le

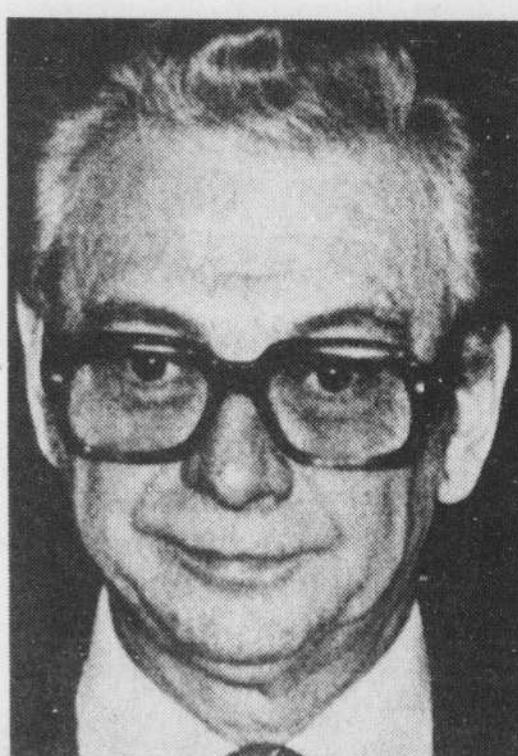
Voir page 18: Accusations



Gérard Niding



Claude Rouleau



Régis Trudeau

En convoquant le Parlement plus tôt que prévu

## Ottawa met en branle le processus de rapatriement de la constitution

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le gouvernement canadien a rapidement fait l'unanimité hier sur la nécessité de convoquer le Parlement avant la date prévue du 15 octobre, pour bien sûr donner suite à des «accords de principe» dans le domaine constitutionnel et à d'autres priorités pressantes comme l'économie et l'énergie.

Il semble cependant que les ministres n'aient pas réussi à s'entendre sur le calendrier (timing) et l'ordre à établir entre ces trois priorités que s'est fixées le gouvernement de M. Pierre Trudeau. C'est essentiellement pour cette raison, a-t-on expliqué, qu'aucune date précise pour la convocation du Parlement n'a été mentionnée hier.

Un détail peut-être significatif, ce n'est ni le premier ministre, ni le ministre chargé du dossier constitutionnel, ni celui des Finances, ni celui de l'Énergie qui a fait face à la presse à la sortie du cabinet. Cette tâche fut confiée au président du Conseil privé et leader parlementaire, M. Yvon Pinard, dont la fonction est précisé-

ment d'établir l'ordre des travaux parlementaires aux Communies.

M. Pinard a insisté pour dire que les ministères veulent être préparés sur les trois plans (constitution, énergie et économie) dès l'ouverture du Parlement. «La stratégie n'est pas finalisée», a-t-il ajouté.

Selon d'autres sources toutefois, il n'y aurait pas eu consensus sur les propositions constitutionnelles de M. Trudeau, ce qui nécessiterait des corrections, d'où le délai et l'incapacité d'annoncer hier la date de reprise des travaux parlementaires.

Mais comme la capitale fédérale baigne encore dans une ambiance de conquête constitutionnelle, les spéculations se font plutôt optimistes (d'un point de vue fédéraliste, s'entend) M. Pinard a affirmé que les ministres en étaient arrivés à des «accords de principe» dans le domaine constitutionnel. Il a mentionné en particulier le rapatriement et la formule d'amendement. On a parlé également de la Charte des droits, sur laquelle il faudra sans doute discuter encore, et on a effleuré,

semble-t-il la possibilité d'un référendum.

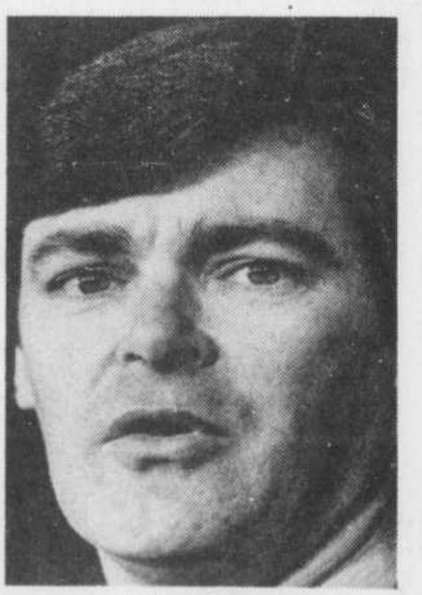
Concrètement, il arrivera maintenant que le comité ministériel de planification de la législation (dont M. Pinard est le président) se réunira la semaine prochaine pour traduire sur papier les accords de principe sur lesquels les ministres se sont entendus hier.

Parallèlement, le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, travaillera avec son groupe affecté à la réforme constitutionnelle pour raffiner «le paquet» que le gouvernement pense pouvoir offrir lors d'un voyage à Londres qu'il aimerait bien faire avant Noël, si l'on en croit les déclarations des dernières semaines.

Quoi qu'il en soit, le produit fini des travaux internes que dirigeront MM. Pinard et Chrétien devra retourner au conseil des ministres pour approbation, peut-être dès la semaine prochaine, peut-être un peu plus tard.

Pour sa part, le premier ministre Trudeau a décidé de partir lundi pour une semaine dans le Grand Nord, afin de

Voir page 18: Ottawa



M. Yvon Pinard

## Le diplôme ne sort pas la femme de son ghetto

par Michel Vastel

OTTAWA — Une maîtrise vaut \$6,400 de plus par année pour un homme, mais seulement \$3,400 pour une femme. Le salaire moyen d'une jeune femme, titulaire d'un baccalauréat, est de \$13,090, soit moins que celui d'un homme qui n'a étudié qu'une année au niveau collégial. Il faut trois ou quatre ans d'ancienneté à

une enseignante pour atteindre le même traitement qu'un enseignant débutant. Une femme médecin, ou dentiste, gagne \$6,000 de moins par année que son collègue masculin. Même avec un baccalauréat en administration, une femme a une chance sur dix de se retrouver simple commis de bureau... mais toutes les chances de gagner moins qu'un homme dans le même emploi...

Ce ne sont que quelques-unes des conclusions plutôt explosives d'une étude réalisée par Statistique Canada et le Bureau de la main-d'œuvre féminine de Travail Canada. En 1978, les chercheurs de Statistique Canada ont rencontré les diplômés de 1976 et se sont informés de leur situation professionnelle.

L'étude conclut que le diplôme collégial, ou le grade universitaire, ne chan-

gent rien à l'inégalité des femmes sur le marché du travail. Il se dégage trois raisons:

■ la mauvaise orientation scolaire des femmes: la majorité des étudiantes de niveau collégial se dirige vers des domaines traditionnellement féminins comme les sciences infirmières ou le secrétariat. De même au niveau universitaire, les femmes se dirigent surtout vers les sciences humaines. Les domaines «d'élite» comme la médecine, le droit, le génie, les affaires restent encore une chasse gardée des hommes;

■ la ségrégation dont sont évidemment victimes les femmes, dans tous les secteurs et à n'importe quel niveau. Le domaine de l'enseignement, par exemple, fortement syndicalisé et géré par l'État, ne garantit pas plus d'égalité à la femme que d'autres domaines comme les affaires ou les professions libérales;

■ le mariage enfin, qui contribue à accroître les inégalités entre les deux sexes. Le mariage a ainsi tendance à augmenter le taux d'emploi à plein temps chez les hommes et à réduire celui des femmes; pour ce qui est du taux de chômage, le mariage a l'effet inverse: il baisse chez les hommes mariés et augmente chez les femmes mariées.

L'étude de Statistique Canada porte sur plus de 90,000 diplômés de collèges et universités de 1976 mais il faut préciser qu'une seule province, le Québec, a refusé de collaborer, prétextant faire sa propre étude de son côté. Celle-ci est cependant incomplète et ne fait que confirmer les conclusions de Statistique Ca-

nada. Les femmes semblent d'abord victimes de leur propre orientation: au cégep, par exemple, plus du tiers des femmes se sont dirigées vers les sciences infirmières et 16% vers le secrétariat. Chez les hommes, 37% se dirigent vers le génie et 11% vers le secteur des industries primaires. A l'université même orientation: les femmes se dirigent vers les sciences de l'éducation (22%) ou les sciences humaines (27%). On retrouve surtout les hommes dans le génie, les sciences d'administration et le commerce.

Il est donc «normal» que les femmes

Voir page 18: Diplôme

### AU SOMMAIRE

■ Montréal fait adopter son projet de transport intégré — page 2

■ Belmoral, un phénomène «prévisible» — page 3

■ Le conflit frontalier entre l'Irak et l'Iran s'envenime — page 4

■ Cuba extradé pour la première fois deux pirates de l'air aux USA — page 5

■ Pepin aurait aimé être associé à la révision constitutionnelle — page 6

■ Chrysler joue à fond la carte de la petite voiture — page 9

■ Le monde de l'information devrait dialoguer davantage — page 11

■ Pour réparer l'échec du 13 septembre: un éditorial de Michel Roy

■ Les coïncidences heureuses: un commentaire de Jean-Pierre Proulx — page 16

**chezVITO**

Cuisine Italienne authentique  
La meilleure cave à Montréal  
ATMOSPHERE, TRADITION, EXCELLENCE  
735-3623  
5412 Côte des Neiges  
Montréal

# Montréal impose son propre plan

## L'express régional ne traversera pas le pont

par Alain Duhamel

Avec sa majorité au comité exécutif de la Communauté urbaine, la ville de Montréal a fait adopter son projet de protocole d'entente pour la réalisation du plan de transport intégré pour l'île de Montréal.



M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la ville de Montréal.

La ville de Montréal propose la création d'un express régional qui reliera au nord de l'île le quartier Rivière-des-Prairies, à l'est, et Cartierville, à l'ouest, avec correspondance aux stations de métro Sauvé et De Salaberry. Le plan de transport du ministre proposait des métros régionaux reliant Repentigny et Deux-Montagnes au centre-ville.

Bien que l'express régional montréalais puisse s'étendre éventuellement dans des villes hors de la CUM, il ne serait pas question de le conduire au centre-ville en lui faisant parcourir de longues distances sans correspondance avec le métro ou des lignes d'autobus. L'express régional constituerait un métro de surface amé-

«La ville de Montréal est conséquente avec elle-même», a dit M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de Montréal. «On ne peut parler en même temps de diminution des taxes et d'augmentation des dépenses. Nous n'engageons pas les Montréalais dans cette aventure.»

L'administration montréalaise reste persuadée que l'intégration des trains de banlieue demeure une aventure coûteuse que la CUM n'a pas les moyens de se payer dans l'état actuel de l'aide gouvernementale au financement du transport en commun. Au titre des frais d'exploitation, le gouvernement du Québec offre une subvention égale à 40% des revenus ordinaires

des commissions de transport, en excluant la subvention spéciale de la carte mensuelle. M. Lamarre a rappelé que, dans la région de Toronto, le GO Train était entièrement subventionné par le gouvernement ontarien. Le Québec devrait faire de même d'autant plus, selon M. Lamarre, qu'il vient de recevoir \$60 millions du gouvernement fédéral pour la modernisation des trains de banlieue.

Il affirmait que le seul et dernier obstacle à la conclusion d'une entente résidait à la ville de Montréal et à la blâmer pour son obstination. Le protocole d'entente proposé et imposé par la ville de Montréal à la CUM suppose une nouvelle ronde de négociations et de pourparlers avec le ministre des Transports lequel doit, selon la nouvelle politique d'aide au transport en commun, payer tous les frais d'immobilisations.

## Lamarre promet d'appliquer un frein à l'augmentation du rôle d'évaluation

L'administration montréalaise a donné l'assurance, hier, qu'elle appliquerait «un frein» à la hausse des taxes municipales que laisse entrevoir la croissance des rôles d'évaluation foncière et des valeurs locatives.

cette semaine par le Commissaire à l'évaluation de la CUM ne contient pas toutes les données définitives qui composent la base sur laquelle les villes pourront fixer un taux d'évaluation. En effet, le Commissaire à l'évaluation, après vérification, communiquera dans quelques semaines seulement la valeur des immeubles qui feront l'objet d'en-lieu de taxes. Il s'agit essentiellement des immeubles du gouvernement québécois et des réseaux de la santé et de l'éducation, lesquels, à la première année de la réforme de la fiscalité municipale, n'étaient pas imposés à leur

pleine valeur. De plus, dans le cas de la ville de Montréal, le rôle des valeurs locatives sur la base duquel l'administration fixe le taux de la taxe d'affaires, se rapproche dans le nouveau rôle du niveau prévu dans la réforme de la fiscalité municipale de telle sorte que l'administration en tirera plus de revenus. Les valeurs locatives passent de \$545 millions à \$601,5 millions.

surplus qu'elle affectera à son budget général ou à son budget d'immobilisation. Lorsque l'administration municipale sera en mesure de calculer avec précision les revenus dont elle a besoin pour assumer toutes ces dépenses, elle pourra alors, si elle le peut et si elle le décide, compenser la hausse des valeurs foncières et locatives par une diminution du taux de taxation.



M. Pierre DesMarais II, président du comité exécutif de la CUM.

## Les taxes n'augmenteront pas nécessairement de 30%

Devant le tollé soulevé par l'annonce d'une augmentation de 30 à 40% de l'évaluation municipale sur l'île de Montréal, M. Pierre DesMarais II, président de la Communauté urbaine de Montréal, a précisé hier que les propriétaires ne paieraient pas automatiquement des taxes en hausse de 30 à 40%.

«Il est faux de dire que, parce que l'évaluation augmente, les propriétaires seront frappés inexorablement d'une augmentation de taxes», a déclaré M. DesMarais qui parlait hier midi devant l'Association des hommes d'affaires et professionnels canado-italiens à Montréal.

de baisser fortement les taux des taxes foncières s'ils voulaient respecter cette recommandation. On comprend qu'il préfère d'abord s'en prendre au gouvernement du Québec.

## Améliorer la performance de la CUM au lieu de la modifier (Montréal)

par Alain Duhamel

Dans un mémoire qu'elle a fait tenir au ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, la ville de Montréal affirme qu'il importe plus d'améliorer la performance de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) que d'en modifier substantiellement les structures et la mission.

efficace et moins coûteuse des objectifs qui lui ont été assignés peut-on lire dans le mémoire montréalais. L'administration municipale a adressé son mémoire directement au ministre des Affaires municipales plutôt qu'au président du comité exécutif de la CUM, M. Pierre DesMarais II, maire de la ville d'Outremont.

Montréal. À sa manière, ce geste constitue un désaveu de la confiance que l'administration montréalaise avait placée en lui lorsqu'elle avait agréé, en 1977, à son élection à la présidence du comité exécutif.

Il n'y a donc pas lieu pour l'administration montréalaise de modifier le mode de représentation de la CUM ni d'élargir son mandat au-delà de ce que les administrations municipales veulent bien lui attribuer. Il n'y a pas lieu non plus de modifier les poids politiques relatifs des blocs municipaux puisque chacun jouit, en quelque sorte, par le processus de la double majorité, d'un droit de vote.

calcul des contributions, inspirée de la formule appliquée à la Communauté urbaine de Québec, qui tient compte non seulement du potentiel fiscal des villes, mais aussi de leur richesse, de leurs dépenses et de leur effort fiscal.

Lors d'une conférence mardi, M. DesMarais avait annoncé que l'évaluation municipale serait en hausse de 30 à 40% sur l'île de Montréal, et toucherait essentiellement les résidences unifamiliales et le résidentiel à faible densité.

Par ailleurs, M. DesMarais a félicité le milieu des affaires italo-canadien pour son dynamisme et pour sa confiance dans l'avenir de la région montréalaise.

## Commissions scolaires et municipalités ont tout intérêt à se parler (Mongeau)

Me Jacques Mongeau, président de la Fédération des commissions scolaires, confierait à un colloque de l'Association québécoise des travailleurs en loisir.

tendent assumer dans ses moindres raffinements leur devoir en matière de loisir, a-t-il dit, rappelant que la loi qui a modifié la loi sur l'instruction publique, a défini ce devoir en spécifiant que les institutions scolaires devaient veiller autant au développement culturel qu'éducatif de la personne.

Déjà, on profite des cours et des activités parascolaires pour faire comprendre aux jeunes l'importance de développer toutes leurs facultés physiques et intellectuelles de même que leur attitude sociale et leur façon de communiquer avec autrui.

choisir entre des cours de formation et des cours d'éducation populaire pour se divertir, a-t-il dit.

À ce sujet, Me Mongeau suggère que les commissions scolaires mettent sur pied des cours de formation en loisir consistant en des techniques simples d'animation ou de travail de groupe.

Enfin, la ville de Montréal souligne dans son mémoire que toute compétence provinciale administrée par la CUM devra faire l'objet d'une compensation. Ce principe inclut, selon l'administration montréalaise, les frais de la police judiciaire.

Dans certaines municipalités, le réajustement des rôles d'évaluation serait d'autant plus important que l'inflation a fait fortement progresser la valeur des maisons unifamiliales et que la «valeur marchande», base d'une évaluation uniforme, est parfois très supérieure aux chiffres inscrits sur certains rôles municipaux.

Par ailleurs, une centaine d'exposants présenteront des produits italiens dans une «Italexporama 80» qui se tiendra du 30 octobre au 2 novembre à la Place Bonaventure.

### guérin l'éditeur qui édite

En vente dans toutes les librairies

### Guide des rues de Montréal

15 x 22 cm format oblong \$8.95



### Des perquisitions chez l'ex-maire Ernest Crépeault

par Bernard Morrier

Le escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec vient de procéder à une série de perquisitions et saisies au domicile de l'ex-maire de Ville d'Anjou, dans les bureaux de deux de ses entreprises, à la résidence de son fils, dans les bureaux de son avocat et de son comptable, ainsi que dans les institutions bancaires où il faisait affaires.

Ces gestes font suite à son défaut de se conformer à un jugement du juge Perry Myer, de la Cour supérieure, qui, il y a quelques mois, l'avait con-

damné à rembourser à Ville d'Anjou une somme de \$658,428, somme représentant le surplus perçu dans l'acquisition d'un terrain par la municipalité et dont le prix avait été fixé par le Tribunal d'expropriation.

Une fois ce jugement rendu, l'ex-maire Crépeault avait décidé de soumettre celui-ci à la Cour d'appel, mais celle-ci avait réclaté qu'il dépose alors \$100,000 pour prouver le sérieux de sa requête. Ayant omis de se conformer à cette

### guérin l'éditeur limité 4574 rue SAINT-DENIS MONTRÉAL H2J 3L3 TEL: (514) 842-3481

Le Livre idéal du chauffeur de taxi et de tous les camionneurs

### ACHETONS 3 JOURS SEULEMENT FOURRURES USAGÉES

Nous sommes heureux de pouvoir acheter et payer comptant pour tout genre de manteaux et jaquettes usagés, en fourrure. De préférence nous désirons de la bonne qualité.

### ACHETONS 3 JOURS SEULEMENT FOURRURES USAGÉES

Apportez-les avec vous au: HOLIDAY INN 420 ouest, Sherbrooke

Demander à la réception le numéro de la chambre. 11 A.M. à 7 P.M.

### ACHETONS 3 JOURS SEULEMENT FOURRURES USAGÉES

Apportez-les avec vous au: HOLIDAY INN 420 ouest, Sherbrooke

Demander à la réception le numéro de la chambre. 11 A.M. à 7 P.M.

HERI MASON LA VIE DU PEINTRE Edition de grand luxe tirée à 250 exemplaires numérotés de 1 à CCL, et 20 exemplaires additionnels, marqués H.C., réservés à l'artiste et à l'auteur du livre. Le prix est fixé à \$1,500 et environ soixante exemplaires sont encore disponibles. Préface: R. H. Hubbard Texte: Claude A. Bouchard Éditions: Lecha, Inc.

15 x 22 cm format oblong \$8.95

Cartes en 4 couleurs Stations de métro Réseau d'autobus Guide des restaurants Téléphones des urgences

# Un ingénieur minier à la commission d'enquête Belmoral, un phénomène «prévisible»

par Patricia Poirier

VAL-D'OR — La désagrégation graduelle du toit de la galerie d'exploration du niveau 100, qui a contribué à l'effondrement de la mine Belmoral le 20 mai alors que huit hommes ont perdu la vie, était un «phénomène probable et prévisible qui aurait dû être connu de tous», a affirmé hier M. Marcel Tiphane, un ingénieur minier.

«La direction d'une mine devrait connaître ces choses-là», a ajouté M. Tiphane, spécialiste en géologie de l'Université de Montréal et appelé à témoigner à la commission d'enquête sur la tragédie de la mine Belmoral, à Val-d'Or.

M. Tiphane a enseigné la géologie minière pendant plus de 30 ans. Il a fait une analyse de la géologie structurale de la mine Belmoral pour le compte de la commission d'enquête. Il blâme la compagnie de n'avoir pas pris les moyens adéquats pour mesurer l'épaisseur du mort-terrain au-dessus de la partie de la mine qui s'est effondrée.

«Il existe des méthodes telles un relevé sismique avec contrôle des coupes suffisamment rapprochées qui permettent d'établir la topographie du roc et l'épaisseur du mort-terrain. Ceci aurait dû être fait», a-t-il déclaré.

«C'est une procédure normale qui ne coûte pas très cher», a-t-il confié aux journalistes. La compagnie Belmoral se serait contentée de faire des relevés de type Cobra à deux endroits, sur une distance de 400 pieds, pour évaluer à une cinquantaine de pieds le mort-terrain au-dessus de la mine.

«Aucune opération souterraine ne devrait être permise sans qu'une carte topographique du roc ne soit établie de façon précise sur le territoire», a-t-il recommandé en ajoutant qu'il faudrait aussi

que les entreprises minières effectuent quelques forages pour évaluer la stratigraphie du mort-terrain de sorte pour en connaître la perméabilité.

Mercredi, le capitaine de la mine, M. Rodrigue Beauchesne, a reconnu qu'à la suite de la tragédie survenue à Belmoral le 20 mai, plusieurs autres compagnies ont fait évaluer l'épaisseur de leur mort-terrain. Il a dit qu'il ignorait l'importance de ces données avant la tragédie.

«Maintenant, nous avons l'expérience et j'espère que ça va servir aux autres mines», a-t-il affirmé.

Au cours de son témoignage, M. Tiphane a soutenu que les dirigeants de la mine ont certainement mal évalué la compétence du roc dans la zone de cisaillement (la faille) lorsqu'il ont choisi une méthode d'exploitation.

L'indice de qualité du roc, une méthode d'évaluation reconnue, a permis à M. Tiphane de dire que la compétence de la roche dans la zone de la faille était nulle. Dans les zones à proximité de la faille, la compétence variait entre 20 et 30%. Plus loin, où l'on avait amenagé les rampes, l'indice de qualité du roc atteignait 75%. Ces données permettent de dire que les ouvertures pratiquées dans cette dernière catégorie, subissaient des contraintes auxquelles la compétence de la roche pouvait résister facilement.

Cependant, la rampe était une ouverture plus grande et elle demandait des précautions supplémentaires et une surveillance quotidienne.

Par contre, les ouvertures pratiquées dans la zone de la faille, soit les galeries d'exploration, les champs d'extraction de minerai et les galeries qui traversent la veine minéralisée, n'étaient pas dans une roche très compétente et ne pouvaient être exploitées qu'avec de grandes précau-

tions. La méthode d'exploitation choisie devait aussi prévoir un système de piliers ainsi que le remplissage des galeries d'extraction desquelles avaient été vidées.

Plusieurs témoins ont indiqué qu'on avait prévu un système de remplissage mais qu'il n'avait pas encore été mis en oeuvre. L'expert en génie minier a indiqué que dans une mine comme celle de Belmoral, on devait immédiatement remplir, dès qu'on avait retiré le minerai, pour plus de sécurité.

D'ailleurs, a-t-il fait savoir, la théorie et la pratique démontrent qu'une galerie aussi instable que celle du niveau 100, où s'est produit l'effondrement, voit ses parois s'écarter, son toit s'élargir et prendre peu à peu une forme pointue. C'est exactement ce qui s'est passé dans la galerie 100, selon les témoignages entendus.

La galerie avait d'ailleurs été baptisée «la cathédrale» par les mineurs parce qu'elle était haute et avait un toit en forme de pignon. La direction de la mine avait décidé d'essayer de consolider la toiture en y faisant installer de nombreux boulons d'ancrage, mais ces boulons tombaient d'eux-mêmes en emportant d'énormes morceaux de roc.

M. Tiphane a insisté en disant que c'était un cas classique dont on parle dans les manuels élémentaires de mécanique de la roche. Il a fourni à la

commission une publication du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

«On s'en sert dans les cours (à l'université)... c'est un livre par cher», a-t-il précisé.

Plus tôt dans la journée, M. Bohumir Ribek, qui agit à titre d'ingénieur à la mine Belmoral, a affirmé à la commission que les chiffres avancés par le géologue de la mine la semaine dernière quant au facteur de dilution et le tonnage de minerai n'étaient pas justes.

Il a dit que l'ingénieur, M. Jim Fortin, s'était fié aux rapports mais que ces rapports ne reflétaient pas la réalité. Il s'est engagé à les refaire tous et à produire ces propres calculs.

Cette révélation n'a pas manqué de surprendre les membres de la commission, et plus particulièrement M. Laurier Juteau, qui n'a pas caché son incrédulité. M. Ribek a affirmé que les mineurs retiendraient le minerai de l'importance quel chantier d'extraction, dans n'importe quel ordre, ce qui empêcherait les experts d'évaluer le montant de minerai retiré d'un endroit particulier.

L'interrogatoire a été ardu. M. Ribek a souvent demandé qu'on répète la question, sans pour autant fournir une réponse. A un certain moment, M. Juteau a demandé au témoin «d'arrêter de patiner» et de répondre aux questions.

Par ailleurs, M. Ribek a affirmé qu'il se fiait aux géologues pour évaluer la compétence du roc de la mine, bien qu'il était en mesure de le faire «à l'oeil» en raison de sa vaste expérience. Il a cependant avoué qu'il ne se souvenait pas d'avoir consulté le géologue de service pour savoir quelle devait être l'épaisseur du pilier de surface du champ d'abattage séparant le niveau 100 du niveau 200.

La commission d'enquête, présidée par le juge René Beaudry du Tribunal du travail, a ajourné ses travaux jusqu'au 30 septembre.

Entretemps, les portes parloir du Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique (FTQ) et de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ont promis de faire pression sur le gouvernement du Québec afin que celui-ci élargisse le mandat de la commission d'enquête.

Hier, le juge Beaudry et l'avocat de la commission, Me Serge Ménard, ont dit croire que le gouvernement ne leur avait pas demandé de faire enquête sur la santé et l'hygiène des travailleurs dans les mines, mais bien sur leur sécurité.

Les syndicalistes estiment que l'un ne va pas sans l'autre, et ont promis de revenir à la charge pour que l'ensemble des questions touchant l'intégrité physique des travailleurs soient étudiées pour la commission.

# Samson et les avantages d'être chef de parti...

par Rodolphe Morissette



M. Camil Samson

M. Camil Samson, député de Rouyn-Noranda à l'Assemblée nationale, ne demeure pas seulement chef des Démocrates-Créditistes malgré son passage récent aux libéraux. Il continue aussi de toucher des avantages particuliers, en raison de ce titre, qui s'élevait à plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Comme chef de parti, M. Samson jouissait et jouit toujours d'une «enveloppe» particulière pour son «cabinet» au montant de \$51,640 annuellement. Ajoutons une somme de \$12,100 par année, accordée à M. Samson pour son «service de recherche».

En outre, le nouveau député «libéral» a toujours deux secrétaires (au lieu d'une) et trois bureaux au lieu d'un (afin de loger tout le personnel de son cabinet). En plus de ces avantages intéressants, M. Samson a son salaire, normal, de député, plus un montant non imposable de \$7,500 pour frais divers, que reçoit aussi les autres députés.

Ces avantages ne sont pas décrits de cette manière dans les Comptes publics du Québec. C'est la Commission de la régulation interne de l'Assemblée nationale qui a

décidé, il y a plus de trois ans, d'accorder ces privilèges à M. Samson. La commission est composée de quatre personnes; elle est présidée par le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, et en font partie trois autres personnes, MM. Claude Charron, leader du gouvernement, François Gendron, ministre de la Fonction publique, et Denis De Belleval, ministre des Transports.

Toutefois, ni les libéraux ni les dirigeants du gouvernement n'ont soufflé mot de ce jour, du moins publiquement, de l'ambiguïté de la situation.

Pour le président de l'Assemblée nationale, M. Richard, le député de Rouyn-Noranda reste député démocrate-creditiste et chef de ce parti, puisque M. Samson n'a toujours pas indiqué officiellement qu'il en était désormais autrement.

Techniquement, cela ne pose guère de problème autre que celui des avantages mentionnés plus haut et que M. Samson touche toujours. En effet, rien n'empêche, surtout dans une période comme celle-ci, alors que la Chambre ne siège pas, un député de posséder des cartes de membre de plusieurs partis politiques...

Des loustics se demandent évidemment si M. Samson conserve son titre de chef des Démocrates-Créditistes au cas où il serait défait à l'assemblée d'investiture du Parti libéral dans le nouveau comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, où il a décidé de se présenter et où pareille assemblée avait été annoncée par la direction du PLQ pour le mois d'octobre.

Rappelons que M. Samson avait été tout à fait explicite, au moment où LE DEVOIR l'avait interrogé au sujet de son passage chez les libéraux: «A compter de ce matin même, je fais partie du caucus libéral», avait-il dit le 2 septembre.

# Élections ou pas, on saura en octobre

QUÉBEC (PC) — Ce n'est pas avant le début d'octobre que le premier ministre M. René Lévesque, fera connaître sa décision en ce qui concerne le déclenchement, ou non, d'élections générales.

M. Lévesque a indiqué hier à un groupe de journalistes que sa décision sera connue «Très vite au début d'octobre».

Il a ajouté qu'il devait tenir compte de différents facteurs avant d'opter pour des élections partielles ou un scrutin général.

Par ailleurs, le premier ministre a tenu à souligner qu'il n'a pas conclu d'entente préélectorale avec le maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

Selon certaines informations, le premier ministre et M. Drapeau auraient discuté de la possibilité de reporter les élections au printemps afin de permettre au maire de Montréal d'entrer dans la lutte à la tête de l'Union nationale.

M. Lévesque a admis avoir eu une rencontre avec M. Drapeau lors des Florales mais il s'agissait, a-t-il dit, de discuter des problèmes de la métropole et cette rencontre s'est faite devant 200 personnes.

Il a été question bien sûr de la carrière de M. Drapeau, a précisé le premier ministre, mais «il n'y a pas eu, ni de près ni de loin, d'entente préélectorale concernant l'échéance des élections».

**L'INSTITUT THOMAS MORE**

pour  
**L'Éducation des Adultes**

3421, rue Drummond, Montréal  
**annonce**

ses nouveaux cours de discussion en groupe qui donnent crédit pour le baccalauréat

---

**LE JARDIN et LA PUISSANCE DE LA VIE COSMIQUE**

**Le sujet:** l'imagination contemporaine du Québec et de l'Acadie (le 1er trimestre) et celui de la France et de l'Italie (le 2ème trimestre).  
Le paysage est important pour raconter l'histoire; de quelle manière?  
Les discussions seront basées sur la lecture: **Les fleurs vivent-elles ailleurs que sur la terre?**, Roch Carrier; **La vallée sans hommes**, Frisson-Roche; etc.

— lundi, 20-22h, commençant le 29 septembre \$50.00 et \$40.00 par trimestre, 12 séances.

---

**OPÉRA — DRAMMA PER MUSICA**

**L'opéra:** sa vocation est celle d'un théâtre ou tous les arts se réunissent pour contribuer à l'expression la plus complète.

Venez/discutez/étudiez des oeuvres de **Mozart, Verdi et Puccini**. Au programme, les 3 opéras qui seront donnés par l'Opéra de Montréal: **Tosca**, **Così fan tutte**, **Traviata**.

**Les 3 parties: (chacune: \$35.00)**

— mardi, 20-22 h 30 sept-18 nov. Puccini  
25 nov.-3 fév. Mozart  
10 fév.-7 avr. Verdi

---

Les groupes se rencontrent une fois par semaine.

Pour détails complets et pour une brochure veuillez téléphoner à l'Institut 842-5076

# La Foire du Disque

chez **Archambault** musique

## PRIX REDUITS

### SUR TOUS NOS DISQUES CASSETTES et 8 PISTES

SÉLECTION DISQUES MUSIDISC:

Spécial 4<sup>99</sup>

**RC-831 STRAUSS**  
Valse célèbres (K. Ritter)

**RC-589 SCHUMMAN** — Concerto pour piano et orchestre

**RC-590 MENDELSSOHN** — Concerto pour violon et orchestre

**RC-591 BACH** — Concerto pour violon et orchestre

**RC-597 BRAHMS** — Concerto violon et orchestre (Rodolf Albert)

**RC-602 BEETHOVEN** — Concerto violon et orchestre (Rodolf Albert)

**RC-604 SCHUBERT** — Sonate — Valse sentimentales (H. Boschi, piano)

**RC-608 MOZART** — Concerto 9 et 21 piano et orch. (P. Von Schilhawsky)

**RC-624 RAVEL** — STRAUSS — WEBER — Valse (R. Douatte)

**RC-630 LES MUSICIENS DU PRINCE DE CONTI**

**RC-636 RICHES HEURES DUCS DE BOURGOGNE** — (R. BLANCHARD)

**RC-644 GRANDS MAITRES BAROQUES** — XVIIe-XVIIIe siècles

**RC-648 BACH** — Concertos Brandebourgeois 1, 2, 3 (PIERLOT-RISTENPART)

**RC-649 BACH** — Concertos Brandebourgeois 4, 5, 6. (RAMPAL-RISTENPART)

**RC-681 TELEMANN** — Concertos (. AURIA-COMBE)

**RC-685 VIVALDI** — Concertos (K. RISTENPART)

**RC-686 VIVALDI** — Concertos piccolo — violons (K. RISTENPART)

**RC-699 HAYDN** — Symphonies Le Matin, Le Midi, Le Soir (K. RISTENPART)

**RC-700 DEBUSSY** — Pièces pour piano (C. HELFFER)

**RC-713 STRAVINSKY** — L'Oiseau de feu (R. ALBERT)

**RC-714 J. STRAUSS** — Grandes valse (G. SEBASTIAN)

**RC-733 BEETHOVEN** — Musique flûte, piano (RAMPAL — VEYRON-LACROIX)

**RC-734 BEETHOVEN** — Musique flûte, piano (RAMPAL — VEYRON-LACROIX)

**RC-735 BEETHOVEN** — Musique flûte, piano (RAMPAL — VEYRON-LACROIX)

**RC-741 OFFENBACH** — La Périchole, etc. (M. CARIVEN)

**RC-894 RODRIGO**  
Aranjuez - Sor - Etudes + 3 (R. Douatte)

**RC-743 BACH** — L'art de la fugue — Vol. 1 (K. KISTENPART)

**RC-744 BACH** — L'art de la fugue — Vol. 2 (K. KISTENPART)

**RC-750 SPLENDEURS DU BAROQUE** — (R. DOUATTE)

**RC-757 BEETHOVEN** — Symphonie no 9 avec chœurs — Vol. 7 (J. KRIPS)

**RC-763 HAYDN** — 5 concert pour flûte, hautbois Vol. 1 (RAMPAL-PIERLOT)

**RC-767 CHOPIN** — Nocturnes — Vol. 1 (GUIMAR NOVAES)

**RC-768 CHOPIN** — Nocturnes — Vol. 2 (GUIMAR NOVAES)

**RC-769 LE LIVRE D'OR DE LA TROMPETTE** — (MAURICE ANDRE)

**RC-779 VIVALDI** — Concerti pour flûte (R. DOUATTE)

**RC-786 LE LIVRE D'OR DE LA FLÛTE** — (J.P. RAMPAL)

**RC-789 JEAN-PIERRE RAMPAL** — Interprète BACH

**RC-791 VIVALDI** — Musique sur le Grand Canal (M. LARRIEU)

**RC-799 TELEMANN** — Concerto pour trompette — La P... (COLOGNE)

**RC-801 QUATRE CHEFS-D'OEUVRE**

**RC-802 PAGES CÉLÈBRES** — (T. GREENE)

**RC-803 UNE SOIRÉE DE BALLETS** — (T. GREENE)

**RC-805 TCHAIKOWSKY** — Casse-Noisette — Lac des Cygnes — etc.

**RC-807 VOTRE CONCERT FAVORI** — (T. GREENE)

**RC-813 BEETHOVEN** — Symphonie Pastorale (K. RITTER)

**RC-819 MOZART** — Symphonies 40 et 41 (K. RITTER)

**RC-825 WAGNER** — Ouvertures (G. SEBASTIAN)

**RC-830 BERLIOZ** — Symphonie fantastique (L. Fougère)

**RC-836 CHOPIN** — Les Sylphides — SMETANA — La Moldau (K. RITTER)

**RC-838 TCHAIKOWSKY** — Symphonie no. 5 (K. RITTER)

**RC-840 RIMSKY-KORSAKOV** — Schéhérazade (T. GREENE)

**ALB-6012 CHOPIN**  
Sa vie. Ses oeuvres (Livres-disques Adès) Spéc. 8.29

**SSC-13073 ANIMAGERIE**  
Le chat Spéc. 4.49

**SSC-13071**  
Chansons pour mieux parler Spéc. 4.49

**AR-921 JEAN MARCEL RAYMOND**  
"Les oiseaux de mon jardin" Spéc. 4.49

**ALB-6012 BACH**  
Sa vie. Ses oeuvres (Livres-disques Adès) Spéc. 8.29

**ALB-6016 MOZART**  
Sa vie. Ses oeuvres (Livres-disques Adès) Spéc. 8.29

**RC-841 VOTRE RÉCITAL FAVORI** — (F. KERMANN — W. MAGGIAR)

**RC-844 CHOPIN** — Quatre ballades (F. KERMANN)

**RC-845 CHOPIN** — Quatorze valse (F. KERMANN)

**RC-847 CHOPIN** — Improptus — Valse posthumes (F. KERMANN)

**RC-850 RAVEL** — Le Boléro, etc. — DEBUSSY à Pièces piano (C. HELFFER)

**RC-852 VIVALDI** — 5 Concerto (ANGELO EPHRIKIAN)

**RC-855 SCHUBERT** — Quintette La Truite — Quatuor pour guitare (LINZ)

**RC-867 STRAVINSKY** — Le sacre du Printemps (J. HORENSTEIN)

**RC-873 SCHUBERT** — Improptus (ALFRED BRENDL)

**RC-873 BACH** — Magnificat — VIVALDI — Gloria (R. REINHARDT)

**RC-882 MOZART** — Concerto flûte et harpe — Les petits-riens (K. RITTER)

**RC-884 PROKOVIEF** — Pierre et le loup (Cl. DAUPHIN)

**RC-885 CHOPIN** — Les Polonaises — Vol. 1 (JOHANNESSEN)

**RC-886 CHOPIN** — Les Polonaises — Vol. 2 (JOHANNESSEN)

**RC-887 CHOPIN** — Les Mazurkas — Vol. 1 (FRUGONI)

**RC-888 CHOPIN** — Les Mazurkas — Vol. 2 (FRUGONI)

**RC-890 BUXTEHUDE** — Oeuvres pour orgue (WALTER KRAFT)

**RC-891 MOZART** — 2 concerto pour flûte (H. SWAROWSKY)

**RC-893 VIVALDI** Concerto pour viole d'amour, luth, piccolo

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

# Ed Archambault INC.

500-est. Ste-Catherine / Berri — 849-6201

**CC-15129 LES IMMORTELS**  
(Vivaldi - Bach - Albinoni - Pachelbel) Orch. Pro Arts de Munich-Kurt Redel Spéc. 5.49

**CC-15133 PIERRE GRANDMAISON**  
joue César Franck intégrale de l'oeuvre pour orgue - Vol. I Spéc. 5.49

# Une grève paralyse la ville de Katowice

VARSOVIE (AFP) — La ville de Katowice, capitale du pays des «gules noires» polonaises, est paralysée par une grève des transports en commun qui s'est étendue à d'autres proches cités telles que Bedzin, Chorzow, et-on appris hier soir de bonne source.

Les grévistes demandent une augmentation de salaires et la venue sur place d'une délégation gouvernementale pour discuter de leurs revendications.

M. Kazimierz Switon, secrétaire du «syndicat indépendant» de l'aciérie Huta Katowice qui s'est rendu auprès d'une demi-heure par la milice (police) avant d'entrer en contact avec eux, ajoute-t-on de même source.

D'autres part, le principe de la création d'un syndicat indépendant à l'échelle nationale, sous l'égide de celui de Gdansk, apparaissait acquis hier soir.

M. Andrzej Gwiazda, membre du MKZ (syndicat indépendant) de Gdansk, joint au téléphone par l'AFP, a donné à ce sujet un certain nombre de précisions.

Parlant au lendemain de la réunion dans l'ancienne cité hanséatique de quelque 500 délégués ouvriers venus de toute la Pologne, M. Gwiazda, qui est considéré comme un spécialiste des questions syndicales, a déclaré qu'une

«trentaine de syndicats indépendants de Varsovie, Wrocław, Poznan, Olsztyn, mineurs de la Haute-Silésie, etc., avaient adopté le statut du syndicat de Gdansk et envisageaient de procéder en bloc, et non pas séparément, à leur enregistrement» auprès du tribunal régional (tribunal de la voïvoïde) de Varsovie.

Ce point étant acquis, a poursuivi M. Gwiazda, il s'agit maintenant d'adapter le statut régional du MKZ de Gdansk à l'ensemble du pays, et de mettre en place, pour assurer une unité d'action, un organisme commun dont les structures restent à définir.

Interrogé sur le point de savoir quelle attitude adopterait le syndicat national au cas où le tribunal rejeterait son enregistrement (une telle possibilité existe, car les accords de Gdansk ne prévoient que des syndicats à l'échelle régionale), M. Gwiazda a répondu: «J'espère que nous n'en arriverons pas là, et qu'il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à la grève générale».

À la lumière de ces déclarations, les observateurs estiment qu'une partie serrée se joue actuellement au sein du MKZ de Gdansk entre les radicaux, à l'instar de M. Gwiazda, et les modérés, menés par M. Lech Walesa, chef du mouvement ouvrier. En effet, M. Walesa est conscient des difficultés et des dangers qui guettent un syndicat unique à l'échelle nationale, contraire à l'esprit des accords de Gdansk. Il l'a d'ailleurs souligné à plusieurs reprises, en se prononçant contre tout organisme national.

M. Walesa prône en revanche la création en Pologne de quatre ou six syndicats régionaux puissants.

Le dilemme doit être tranché lundi prochain au cours d'une nouvelle réunion des délégués de toute la Pologne qui doivent se rencontrer à nouveau au siège du syndicat indépendant à Gdansk.

Les dirigeants des syndicats libres polonais revendiquent au moins trois millions d'adhérents mais se sont inquiétés hier des brimades qui leur étaient infligées par les autorités.

La presse, la radio et la télé-

vision polonaises ont totalement passé sous silence ce rassemblement inédit de 500 délégués venus de 31 villes.

Seule la radio de Gdansk a indiqué que, selon des informations données par les représentants syndicaux, trois millions d'ouvriers au moins auraient déjà adhéré, ou seraient sur le point d'adhérer à ces nouveaux syndicats.

Les anciens animateurs de la grève de Gdansk estiment de leur côté que ces chiffres sont certainement en dessous de la réalité. M. Walesa a affirmé avec force dans son discours de clôture que les syndicats libres représentaient désormais «une force importante dont chaque gouvernement doit tenir compte».

La totalité des délégués ne sont pas cachés que les autorités tenteront à l'avenir de freiner leur marche en avant: «Ils (le gouvernement) vont essayer de nous torpiller d'une façon ou d'une autre», confiait mercredi soir un dirigeant syndical.

Les syndicats libres rencontreront également sur le terrain une opposition déter-

minée de la part des syndicats officiels qui tentent de se démarquer des autorités et de changer aux yeux de l'opinion publique leur image de marque.

De source officielle, on indique que huit organisations syndicales officielles ont quitté le conseil central des syndicats ces trois dernières semaines et se sont constituées en syndicats «autonomes».

«Mais», fait remarquer un chef de file des syndicats libres, «leur statut est totalement différent du nôtre: ces organisations sont toujours dirigées par les mêmes personnes, on a changé les étiquettes sur des vieilles bouteilles, c'est une mystification».

Enfin, «Trybuna Ludu», organe du parti ouvrier unifié polonais (POUP), rapporte de son côté que les autorités ont décidé de réduire en 1980 les dépenses de l'Etat de 12 milliards de zlotys (400 millions de dollars). En 1981, la réduction se situera entre 22 et 32 milliards de zlotys (730 millions et 1,06 milliard de dollars).



Le député Ali Agha Mohamadi demande avec véhémence des excuses des États-Unis pour leur ingérence dans les affaires iraniennes, lors d'un débat au Majlis sur les otages américains. (Photolaser AP)

## Walesa: «on nous met sur une voie de garage»

GDANSK (AFP) — Lech Walesa ne veut plus discuter et dénonce l'attitude des autorités polonaises qui consiste, selon lui, à grignoter petit à petit ce qui a été accordé aux ouvriers sous la pression des grèves du mois d'août.

Dans une interview donnée hier à l'AFP, au lendemain de la réunion où s'est réalisée l'unité des syndicats indépendants, le chef des grévistes de Gdansk ne cache pas une certaine nervosité ni son amertume.

Dans son bureau au quatrième étage du nouveau siège des syndicats, deux photos en couleur de sa rencontre avec le cardinal primat Stefan Wyszyński rappellent le profond sentiment religieux de ce Polonais, de même que l'image de la Vierge de Czestochowa épinglée au revers de sa veste.

Il souligne l'unanimité qui s'est faite la veille sur l'unité d'action des syndicats, mais il semble inquiet des rapports des délégués venus de toute la Pologne.

Interrogé sur l'état actuel de réalisation des accords de Gdansk, Lech Walesa répond: «Ils (les autorités) commencent à nous les arracher petit à petit parce que nous ne sommes pas assez fermes. Nous parlons très concrètement mais nous n'aimons pas qu'on nous pleure à l'oreille. Nous avons été trop conciliants, et les autorités par leurs gestes

diplomatiques en ont profité. Il faut changer cela fondamentalement».

À titre d'exemple, Lech Walesa prend la question de la messe à la radio: «Il avait été convenu que la messe passerait sur la première chaîne de radio et maintenant un envoyé de l'épiscopat vient nous appeler au secours car on leur impose une émission par région et censurée. J'ai déjà téléphoné deux fois au ministre. Je n'ai pas eu de réponse». Walesa menace de rendre publique cette nouvelle. «Il va falloir réfléchir à ce qu'on peut faire, y compris la grève. Concrètement, fermement, finie la rigolade, on essaie de nous attirer sur une voie de garage», affirme-t-il.

Comme on lui demande si le processus qu'il dénonce n'est pas le même que celui qui s'est produit après les précédentes révoltes de 1956, 1968 et 1970, Walesa répond: «Cette fois, nous sommes allés plus loin. Nous sommes allés beaucoup plus loin. Nous nous étions donné une marge pour céder un peu. C'était prévu. Mais maintenant, ils en veulent trop. La discussion nous amollit. C'est pourquoi maintenant nous disons non et nous allons agir en conséquence».

Selon Walesa, il y a encore quelques grèves dans de petites entreprises «à cause du manque d'information». «Mais ce n'est pas notre faute, dit-il. Moi j'ai mis fin à beau-

coup de grèves. Il ne s'agit pas de faire la grève pour la grève car cela retombe sur nous tous. Mais c'est une arme de défense utile».

À une question touchant aux astuces juridiques pouvant amener les autorités à refuser l'enregistrement de tel ou tel syndicat, Walesa répond: «Oui, je sais que ça existe, mais cela ne m'intéresse pas. Je sais que nous avons le droit à la grève et à d'autres actions. C'est pourquoi il faut pousser les autorités à accepter notre point de vue pour le bien des deux parties».

À la réunion prévue lundi à Gdansk, avant la dernière retouche aux statuts qui seront déposés mardi ou mercredi au tribunal de Varsovie, Walesa annonce que la Pologne sera divisée en quatre ou six régions pour faciliter le travail administratif des nouveaux syndicats. «Ces syndicats pourront venir se renseigner au MKZ (comité fondateur de syndicat) de Gdansk et y chercher des documents à diffuser. D'autre part, ajoute-t-il, nous comptons constituer en plus un groupe très fort d'intervention qui n'ira sur place que dans les cas les plus difficiles».

Sur le plan financier, Lech Walesa affirme que «tout va bien pour le moment. Les cotisations arrivent, mais cela ne suffira pas pour l'avenir. Nous serons obligés de demander de l'argent à nos amis», ajoute le dirigeant syndical.

## Berlin: grève des cheminots

BERLIN-OUEST (Reuter) — Les cheminots de Berlin-Ouest, employés de la société des chemins de fer est-allemands (Reichsbahn) ont formé un comité de grève et interrompu hier le trafic de fret entre l'ancienne capitale du Reich et l'Allemagne fédérale, exigeant des augmentations de salaire et la création de syndicats libres.

Ils ont stoppé le courrier et le fret acheminés le long du corridor de 175 km reliant Berlin-Ouest à la RFA.

Les autorités de Berlin-Ouest ont déclaré qu'il n'y avait, pour le moment, aucune pénurie à craindre mais, qu'en cas d'urgence, elles prendraient les mesures nécessaires pour acheminer les approvisionnements essentiels par camions et péniches.

Le trafic ferroviaire entre Berlin et la RFA est placé sous la responsabilité de la Reichsbahn. Celle-ci emploie environ 3.500 cheminots, dont plusieurs centaines de Berlinoises de l'Ouest qui ont décidé de se mettre en grève

mercredi soir et fait savoir qu'ils interrompraient tout trafic entre l'ancienne capitale du Reich et la RFA si leurs exigences n'étaient pas satisfaites. À titre d'alternative à la création de syndicats libres, ils ont demandé de pouvoir s'affilier au syndicat des cheminots ouest-allemands.

La direction de la Reichsbahn a déclaré hier, selon les grévistes, qu'ils seraient licenciés s'ils interrompaient le trafic. Les responsables de la Reichsbahn se sont refusés à tout commentaire.

Les cheminots est-berlinois ne sont pas associés aux exi-

gences de leurs collègues qui réclament notamment une hausse de salaire de 160 deutschemarks (90 dollars) par mois, des congés-vacances et l'annulation de la décision de la Reichsbahn de supprimer les services de nuit à Berlin-Ouest.

La Reichsbahn n'a pas connu de grève depuis 1949 quand les cheminots ouest-berlinois avaient obtenu d'être payés en deutschemarks ouest-allemands plutôt qu'en marks est-allemands.

Quatre-vingt-dix pour cent des cheminots sont membres de la confédération des syndicats est-allemands (FDGB).

L'arrangement accordant à la Reichsbahn la responsabilité de la presque totalité du trafic voyageur et du cinquième du fret transitant entre Berlin et la RFA remonte à la fin de la dernière guerre mondiale et avant la construction du mur de Berlin en 1961. Près de 3,3 millions de tonnes de marchandises ont été manutentionnées l'an dernier.

Selon l'agence est-allemande de presse ADN, ces «provocations» s'inscrivent dans le cadre d'une campagne visant à transformer Berlin-Ouest en «cité de première ligne» comme du temps de la guerre froide.

TEHERAN (AFP) — La tension s'est encore aggravée hier entre l'Irak et l'Iran.

À Téhéran, l'imam Khomeiny a reçu les principaux chefs militaires iraniens, tandis que le corps diplomatique des pays du Golfe en poste à Bagdad était convoqué au ministère irakien des Affaires étrangères.

Le ministre iranien des Affaires étrangères a dénoncé «les complots de l'Amérique et de ses mercenaires» à l'origine de «tous les problèmes extérieurs et intérieurs» que connaît l'Iran.

De leur côté, tout en espérant que les deux pays mettent fin à la violence par des moyens pacifiques, les États-Unis soulignent dans une déclaration du département d'État qu'ils «ne sont pas impliqués dans le différend actuel entre l'Irak et l'Iran et n'ont pas l'intention de l'être».

Les militaires reçus par l'imam avaient rencontré hier matin le président Banisadr, et participé l'après-midi à une réunion à huis clos du Majlis avec le premier ministre Mohamed Ali Radjai. Selon les observateurs, ces visites prennent l'allure d'une véritable veillée d'armes, au lendemain de l'annulation par Bagdad de l'accord frontalier irano-irakien d'Alger (1975).

À Bagdad, les ambassadeurs des pays du Golfe en Irak (Arabie saoudite, Koweït, Bahrein, Qatar, Emirats arabes unis, sultanat d'Oman) ont été informés hier soir des «actes irresponsables» du régime iranien «contre les avions irakiens assurant la liaison entre les États du Golfe».

La première mesure prise par l'Irak après avoir annulé mercredi l'accord d'Alger, a été d'établir sa souveraineté sur le fleuve frontalier «Chatt al Arab» (réunion du Tigre et de l'Euphrate sur le Golfe), proche de la province pétrolière irakienne du Khuzistan. Les navires l'empruntant devront hisser le drapeau ira-

kien et payer une taxe fixée par Bagdad, a précisé l'agence irakienne INA.

Sur le terrain, selon Radio Téhéran, les forces iraniennes ont détruit hier le poste irakien de Bavirak et mis hors de combat 4 chars irakiens. La radio ajoute que l'artillerie irakienne du poste de Fakhel a incendié le puits de pétrole

irakien «Saddam Hussein», et que de violents combats se poursuivent dans le secteur frontalier du Khuzistan iranien (sud-ouest).

De son côté, Bagdad a revendiqué la destruction de 2 avions de chasse irakiens, d'un char, d'une rampe de missiles anti-char et d'un canon de défense aérienne.

## La communauté baha'ie est persécutée en Iran

PARIS (AFP) — La communauté baha'ie d'Iran, dont les persécutions seront l'objet d'un débat aujourd'hui au Parlement européen, comprend, selon les estimations, de 300 à 500.000 membres.

La secte baha'ie, issue de l'Islam chiite, a été créée il y a un peu plus d'un siècle en Iran. Depuis 1868, son siège mondial est à Haïfa, en Israël. Elle compterait plusieurs millions d'adeptes dans le monde, mais les estimations varient de deux à quinze millions. Elle siège, en tant qu'organisation non-gouvernementale, au conseil économique et social de l'ONU, ainsi qu'à l'UNICEF.

Fondé en 1863 par un Persan nommé Hossein Ali Nouri, dit «Baha'ullah» (la splendeur de Dieu), le bahaïsme découle du babisme prêché au milieu du XIXème siècle dans le sud de l'Iran par Seyyed Ali Mohammad, surnommé le «Bab» (la «Porte» par laquelle viendrait le Messie). Le babisme préconisait une régéné-

ration spirituelle et morale de l'Islam, et fut dénoncé comme hérétique par le clergé orthodoxe chiite iranien.

Le fondateur du bahaïsme prônait également un libéralisme politique, religieux et social, et était favorable au pragmatisme scientifique et à l'égalité des sexes. À la mort de Baha'ullah, également considéré comme renégat, le bahaïsme continua à se développer à travers le monde.

Malgré les persécutions périodiques dont il a été la cible depuis sa Fondation, le bahaïsme a survécu en Iran, particulièrement dans le centre et le sud du pays, notamment à Yazd et Chiraz, centres également de la religion zoroastrienne.

Considérés comme apostats, stigmatisés pour ne pas avoir de livre sacré, les Baha'is n'ont jamais eu de statut de minorité religieuse légale en Iran. La constitution monarchique leur interdisait toute fonction administrative ou gouvernementale. Depuis

l'avènement de la république islamique, les persécutions se multiplient (agressions, fermetures de temples ou commerces tenus par les Baha'is, arrestations, exécutions). On les accuse d'avoir soutenu l'ancien régime, ils n'ont pas le droit d'appartenir à l'armée, ne sont pas représentés au Parlement, et les fonctionnaires de foi baha'ie ont souvent été chassés de leurs emplois.

En outre, leur centre se trouvant en territoire israélien — depuis bien avant la création d'Israël — ils sont accusés de «collaboration avec le sionisme».

Fin mai et début juin, deux Baha'is ont été passés par les armes à Téhéran pour «collaboration avec le sionisme». Le 14 juillet, deux autres étaient fusillés dans le nord du pays. Le 21 juin, 25 Baha'is étaient arrêtés à Yazd. Selon le bureau d'information des baha'is de France, sept d'entre eux ont été exécutés le 8 septembre.

## Suarez: majorité absolue

MADRID (AFP) — M. Adolfo Suarez a obtenu hier soir la majorité absolue au Parlement espagnol, où la motion de confiance a réuni 180 voix contre 164 et 2 abstentions.

La majorité absolue de M. Suarez, outre les 165 voix de l'UCD, la coalition gouvernementale, s'appuie sur les minorités autonomes: Catalans (9 voix) et Andalous (5 voix), et le vote du député indépendant du groupe mixte, M. Jose Garcia-Perez.

En revanche, l'opposition rassemble désormais aussi bien les partis de la gauche traditionnelle (socialistes et communistes) que les conservateurs de l'ancien ministre de l'Intérieur du premier gouvernement de la monarchie, M. Manuel Fraga Iribarne.

M. Suarez arrive ainsi à trois voix de score qu'il avait réalisé en mars 1977 à l'occasion de son investiture.

Dans le cadre des grands spectacles Alcan, une série prestigieuse et grandiose réalisée d'après le célèbre roman-cycle d'Henri Troyat.

# “La lumière des Justes”



L'époque de Napoléon est fertile en aventures de toutes sortes. Le choc des armées à travers l'Europe se double du choc non moins intense des sentiments politiques et amoureux. Un matin de 1814, dans Paris occupé, commence l'histoire de Nicolas, jeune officier de l'armée impériale russe et de Sophie la jeune française...

À la télévision de Radio-Canada le vendredi 19 septembre à 20 heures



CENTRE GINETTE RAVEL ENRG. INTRODUCTION AU "REBIRTH" WEEK-END et 19-21 sept. \$100.00 INFORMATION: 523-3072 Claudette 527-6035 Jacques

# Cuba extradite pour la première fois deux pirates de l'air aux États-Unis

LA HAVANE (d'après Reuter et AFP) — Cuba a renvoyé hier deux pirates de l'air aux États-Unis, pour la première fois depuis que l'on a détourné des avions américains sur La Havane, il y a dix-neuf ans.

Les deux hommes sont tous deux de nationalité cubaine, noirs de peau, et âgés d'une trentaine d'années.

Selon des témoins oculaires, les deux hommes avaient des menottes aux poignets lorsqu'ils ont été remis sur l'aéroport de La Havane à un

groupe d'officiers américains, y compris des officiers de police.

Le chef de la mission diplomatique américaine à Cuba, M. Wayne Smith, a assisté à la remise des deux délinquants. Le gouvernement américain a déclaré qu'ils seraient poursuivis avec toute la rigueur de la loi.

Les deux hommes, d'origine cubaine, s'étaient emparés d'un appareil des Delta Airlines qui avait décollé de Columbia en Caroline du Sud et avaient obligé le pilote à poser

l'appareil à La Havane.

Les autorités cubaines, inquiètes de la recrudescence des détournements d'avion vers l'île — dix depuis le début du mois d'août — avaient lancé mardi dernier un avertissement aux éventuels pirates de l'air.

Un diplomate américain en poste à Cuba a estimé que l'expulsion des deux hommes, qui s'étaient réfugiés aux États-Unis en mai en Floride et dont on ignore l'identité, constitue une «étape positive» dans les relations entre La Ha-

vane et Washington.

Le quotidien officiel cubain Granma qualifiait hier les pirates de l'air d'«éléments antisociaux d'origine cubaine» et expliquait que les détournements d'avion mettent en danger la vie de centaines d'innocents.

En prenant cette décision, le gouvernement cubain semble également vouloir montrer que les Cubains ayant quitté leur pays n'ont aucune chance de retourner dans leur patrie: «Nous devons rappeler que pour ceux qui quittent

leur patrie, il s'agit d'un voyage définitif», écrit à ce sujet Granma.

Le gouvernement cubain a franchi ainsi un pas vers la détente avec Washington. Cette expulsion, la première du genre à toucher des ressortissants cubains, pourrait signifier la reprise de facto de l'application de l'accord sur la piraterie aérienne et maritime signé en 1973 par Washington et La Havane et rompu par Cuba le 15 avril 1977.

A moins de deux mois des élections présidentielles américaines, Cuba paraît décidée à ne pas gêner la campagne de M. Carter par une politique de passivité à l'égard de la vague de détournements d'avions — dix au total — réalisés en cinq semaines par 29 pirates de l'air, pour la plupart des émigrés cubains arrivés au cours des derniers mois aux États-Unis grâce au port maritime sauvage entre le port de Mariel et la Floride.

M. Fidel Castro n'a jamais annoncé ouvertement ses préférences face aux deux candidats en présence, mais une sourdine a été mise aux attaques personnelles contre Jimmy Carter. Par contre, le républicain Ronald Reagan a été récemment qualifié par le «luder maximo» de «King Kong» susceptible de déclencher un conflit mondial en cas de succès aux élections.

Il ne fait guère de doute, estiment les observateurs, que les autorités de La Havane attendent beaucoup d'un éventuel second mandat de M. Carter dans la perspective d'une possible reprise du dialogue entamé durant les deux premières années de sa présidence.

Dans ce cadre, la remise en vigueur de l'accord sur la piraterie aérienne et maritime pourrait réduire la tension cubano-américaine enregistrée après la décision de Cuba de laisser partir pour les États-Unis, sans l'accord de Washington, quelque 125.000 personnes, après l'affaire des réfugiés de l'ambassade de Pérou à La Havane.

L'accord sur la piraterie, d'une durée initiale de cinq ans, avait été signé entre les deux pays le 15 février 1977 simultanément à Washington et La Havane. Il prévoyait le jugement «le plus sévère» dans le pays choisi par le pirate de l'air, ou son renvoi dans l'État où le bateau ou l'aéronef est enregistré.

# Procès imminent pour la «Bande des quatre»

PEKIN (Reuter) — Le procès des membres de la «Bande des quatre» actuellement détenus dans le centre de Pékin est imminent, apprend-on de source diplomatique.

Un ressortissant d'un pays d'Europe occidentale en visite à l'Institut chinois des affaires étrangères a affirmé qu'un responsable de l'Institut lui avait confié que le procès devant la Cour suprême débiterait aujourd'hui.

Cette date n'a pas été confirmée de source officielle. On sait seulement que le vice-président du parti, M. Deng Xiaoping, a dit qu'il serait interdit aux observateurs étrangers d'assister au procès en raison des secrets d'état qui y seront évoqués.

La «Bande des quatre» est composée de Mme Jiang Qing, soixante-six ans, veuve de Mao Tsé-toung, M. Wang Hongwen, quarante-quatre ans, un ouvrier de Changhai qui avait fait une ascension fulgurante pendant la Révolution culturelle, Zhang Chunqiao, âgé d'une soixantaine d'années, propagandiste et théoricien, et Yax Wenyan, âgé d'une cinquantaine d'années, qui avait écrit dans un journal de Changhai un article que l'on considère

comme le signal de départ de la Révolution culturelle du milieu des années 1960.

Tous quatre ont été arrêtés et accusés de comploter en vue de prendre le pouvoir au sein du parti communiste et de l'État, en octobre 1976, un mois après la mort de Mao.

Lorsqu'on lui a demandé de commenter l'information selon laquelle un vice-ministre de la Justice aurait déclaré à une délégation en visite que le procès commencerait aujourd'hui, un porte-parole du ministre des Affaires étrangères a répondu: «Autant que je sache, cette semaine, un vice-ministre de la Justice a parlé du procès de la Bande des quatre. Mais il a seulement dit que ceux-ci avaient fait beaucoup de tort au pays et que le tribunal les jugerait selon la procédure légale».

Cependant, le porte-parole n'a pas démenti expressément que le procès commencerait aujourd'hui.

De source diplomatique, on avait indiqué le 4 septembre que la «Bande des quatre» avait été transférée dans les cellules de la division des enquêtes criminelles du bureau de la sûreté, dans un quartier de la ville proche de la Cour suprême.

# Cinquante parlementaires turcs toujours emprisonnés

ANKARA (Reuter) — Cinquante parlementaires turcs sont encore maintenus en détention à la suite du coup d'État militaire de la semaine passée, annonce un communiqué militaire publié hier soir.

Des poursuites judiciaires ont été engagées contre certains d'entre eux.

Ce communiqué, lu à la radio nationale, constitue la première indication officielle du nombre de parlementaires emprisonnés.

Parmi eux figurent 25 membres du parti républicain du peuple (PRP social-démocrate) de M. Ecevit, 11 du parti du mouvement nationaliste (PMN extrême-droite) sept du parti de la justice, (PJ) parti de l'ancien premier ministre Demirel, ainsi que cinq membres du parti du salut national (PSN, musulman intégriste), un parlementaire indépendant et un sénateur à vie.

Selon le communiqué, ces parlementaires ont été empri-

sonnés pour leur propre protection, ou bien parce qu'ils sont poursuivis pour «des actes criminels contre l'ordre et contre l'État».

Ces derniers constitueraient la majorité d'entre eux a-t-on appris de source proche de l'ancien Parlement maintenant aboli. On ignore encore la nature des actes qui leur sont reprochés.

La plupart de ces parlementaires sont emprisonnés dans une garnison militaire au centre d'Ankara, près de la base américaine de Balgat.

Les dirigeants des quatre grands partis, de leur côté — MM. Suleiman Demirel (PJ), Bulen Ecevit (PRP), Alpaslan Turkes (NMP) et Necmettin Erbakan (PSN) sont détenus «dans leur propre intérêt», selon des communiqués publiés antérieurement.

MM. Demirel et Ecevit sont gardés dans un centre de vacances de l'armée sur la côte ouest du pays, tandis que MM. Erbakan et Turkes sont détenus

dans une île de la mer Égée.

D'autre part, le général Kenan Evren, nouveau chef de l'État turc, et quatre autres membres du «conseil de sécurité nationale» ont prêté serment hier, confirmant leur intention de demeurer au pouvoir malgré l'annonce de la formation d'un nouveau gouvernement d'ici la fin de la semaine.

En plus du général Evren, les généraux Nurettin Ersin, chef d'état-major de l'armée de terre, Tahsin Sahinkaya, chef d'état-major de l'armée de l'air, Sedat Celasun, commandant en chef de la gendarmerie, et l'amiral Nejat Tumer, chef d'état-major de la marine, ont prêté serment dans l'enceinte du Parlement.

La cérémonie a duré six minutes en présence de quelque 200 civils et militaires. Les militaires se sont notamment engagés à «veiller à préparer une constitution fondée sur la sou-

veraineté sans conditions de la nation et sur les principes d'une république démocratique et laïque».

Mardi, le chef de l'État avait annoncé qu'un nouveau cabinet serait formé d'ici la fin de la semaine sans préciser la nature de sa composition, civile, militaire, ou mixte.

Il avait toutefois été clair sur le rôle du conseil qui, avait-il dit, restera au pouvoir en attendant que la constitution soit amendée de façon à empêcher toute nouvelle paralysie de l'appareil politique civil.

Le quotidien indépendant Gunaydin croit savoir, dans son édition d'hier, que les militaires entendent accorder un rôle accru au président, jusqu'à présent cantonné dans des fonctions honorifiques.

Bien que le secrétaire-général du Conseil, le général Haydar Salton, n'ait pas prêté serment, on s'attend qu'il joue un rôle influent au sein de cet organisme.

Aucun attentat sanglant ne s'est produit hier après les assassinats, la veille, d'un commissaire divisionnaire de la police et d'un extrémiste de gauche.

Les responsables militaires des différentes régions du pays se sont réunis à Ankara avec les membres du Conseil afin de mettre en place la future politique de sécurité. Les 67 provinces de la Turquie sont soumises à la loi martiale depuis le coup d'État du 12 septembre.

# L'ambassade américaine de Kaboul est harcelée

ISLAMABAD (d'après AP, Reuter et AFP) — Des hélicoptères militaires survolent de très près l'ambassade américaine à Kaboul depuis qu'un soldat soviétique s'y est réfugié lundi, déclarait-on jeudi de source diplomatique asiatique.

On ne pouvait préciser si les appareils portaient des marques soviétiques ou afghanes.

On indiquait de même source que les 14 Américains de l'ambassade sont soumis à des harcèlements. C'est ainsi que la police se livrait à des fouilles des voitures des diplomates et limitait leur accès à l'enceinte diplomatique.

Par ailleurs, des renforts de police ont été mis en place devant huit ambassades non communistes à Kaboul, apparemment pour empêcher de nouvelles défections de soldats soviétiques.

Le département d'état américain a dit que les Soviétiques réclament le déserteur réfugié à l'ambassade mais qu'il n'était pas question de le leur remettre. L'Union soviétique a

demandé aux États-Unis de lui rendre le déserteur parce qu'il n'est qu'un «simple soldat» qui ne présente pas d'intérêt, a-t-on appris à Islamabad, de source diplomatique occidentale.

L'ambassade soviétique à Kaboul est intervenue auprès de M. George Griffin, chargé d'affaires américain et lui a indiqué que le déserteur, soldat dans un bataillon du génie, avait commis un crime, et qu'il avait été critiqué par ses camarades avant de demander l'asile à l'ambassade américaine.

On indiquait à Washington que ce soldat avait eu un différend avec ses supérieurs, et qu'il avait menacé un officier avec un revolver.

Le porte-parole du département d'État a indiqué qu'un diplomate américain parlant le russe arriverait aujourd'hui à Kaboul. Les États-Unis sont disposés à ce que le soldat soit interrogé par un représentant soviétique, mais en présence obligatoirement d'un diplomate américain, a-t-il précisé.

D'autre part, le département d'État avait implicitement mis en garde l'Union soviétique et l'Afghanistan contre toute tentative de reprendre le soldat par la force et «clairement» fait savoir qu'il tenait Moscou responsable de la sécurité des quatorze Américains se trouvant à la mission de Kaboul.

Le sous-secrétaire d'État pour les affaires politiques, M. David Newsom, avait convoqué lundi l'ambassadeur soviétique à Washington, M. Anatoly Dobrynine, afin de lui expliquer la position de son gouvernement. Selon certaines informations, M. Newsom aurait demandé à M. Dobrynine que le réfugié puisse sortir en sécurité d'Afghanistan, mais Moscou insisterait pour que le soldat lui soit restitué.

Par ailleurs, le département d'État a estimé hier que les pertes soviétiques en Afghanistan (morts, blessés et malades frappés notamment par la malaria) «pouvaient avoir approché» le chiffre de dix à quinze mille.

Le porte-parole du département d'État a toutefois ajouté qu'il n'avait pas confirmation de ce chiffre, avancé hier par un journal américain.

Le département d'État «possède des indications» que les Soviétiques ne rapatrient plus en URSS tous les cadavres de leurs soldats, mais en enterrent un certain nombre sur place en Afghanistan, a encore dit le porte-parole, en ajoutant de nouveau qu'il n'en avait pas la confirmation absolue.

# Des caches d'armes découvertes en Eire

DUBLIN (AFP) — En mettant la main au cours des derniers jours sur quatre importantes caches d'armes le long de la frontière avec l'Ulster, la police irlandaise a incontestablement remporté un grand succès dans sa lutte contre le terrorisme nord-irlandais, estime-t-on à Dublin dans les milieux autorisés.

Le bilan de ces saisies est en effet impressionnant: le 7 septembre, agissant très vraisemblablement sur des informations d'indicateurs, la «Garda» (police de l'Eire) découvrait dans une ferme isolée située à 4 km de la frontière avec l'Ulster une tonne et demie d'explosifs, et ce, quelques heures après avoir intercepté à un barrage routier une voiture contenant la même quantité d'explosifs.

Huit jours plus tard, dans des circonstances similaires, les policiers irlandais exhumaient dans des fosses du comté de Monaghan une grande quantité d'armes (mortiers, lance-roquettes, pistolets, munitions plus des manuels de guérilla).

Ces opérations sont à mettre au crédit du groupe d'intervention spécial de la police, le «Special Task Force», créé l'an dernier par le gouvernement de Dublin et composé d'une trentaine d'inspecteurs en civil uniquement chargés d'éliminer le terrorisme.

Selon une première these avancée par les observateurs

aussitôt après ces opérations, les armes et explosifs appartaient à l'IRA provisoire, notamment à la fameuse «brigade du South Armagh» (du nom de comté d'Ulster contigu à la frontière).

En effet, depuis quelques mois les «provos» ont intensifié leurs attentats contre des soldats ou policiers d'Irlande du Nord, plus vulnérables dans cette zone rurale, appelée aussi la «Bandit Country», qu'à Belfast où le déploiement et l'équipement ultramodernes des militaires rendent très hasardeuses les opérations terroristes.

Cependant à Dublin, on semble retenir aujourd'hui une nouvelle explication: les armes découvertes auraient été cachées il y a déjà plusieurs années par l'IRA officielle, qui a au début des années 1970 renoncé à l'action directe par la violence. Mais, comme le soupçonne la police

irlandaise, la localisation de ces caches serait venue à la connaissance des militants de l'INLA (Armée de libération nationale irlandaise), groupe clandestin de tendance marxiste, séparé de l'IRA provisoire et responsable notamment de l'assassinat il y a deux ans à Westminster, du député conservateur Airey Neave.

L'appui de cette these, on indique à Belfast de source généralement bien informée que la Garda aurait découvert dans ces caches des armes de fabrication soviétique dont ne dispose pas l'IRA provisoire.

Quoi qu'il en soit les succès enregistrés par la police de l'Eire sont aussi pour une bonne part le résultat de la coopération entre Londres et Dublin en matière de lutte anti-terroriste, mise en place il y a deux ans et développée depuis aussi bien à la demande du premier ministre britannique Margaret Thatcher qu'à celle de son homologue irlandais, M. Charles Haughey... La Garda et la RUC (Royal Ulster Constabulary — police d'Ulster) collaborent en effet tant au niveau de l'échange de renseignements qu'à celui des interrogatoires de suspects, des deux côtés de la frontière.

L'efficacité de cette collaboration n'a pas échappé à l'INLA, qui, cette semaine, a menacé de faire exploser un hôtel du nord de l'Eire où, selon des informations non confirmées, des membres des deux polices se rencontrent régulièrement pour échanger des informations.

KAMPALA (Reuter) — Les autorités ougandaises ont annoncé hier le report des élections — les premières depuis l'indépendance en 1962 — prévues d'ici au 30 septembre.

La consultation — dont on ignore encore si elle sera législative et/ou présidentielle — interviendra «si tout se passe normalement».

La nouvelle a été annoncée par M. Kirika, président de la commission électorale, qui a expliqué cette mesure sur les ondes de Radio-Kampala par la pénurie d'urnes. Il a précisé que l'enregistrement des électeurs commencerait le 23 septembre, et que le découpage des 126 circonscriptions serait rendu public le 20 septembre.

La décision des autorités de Kampala n'a pas surpris outre mesure les observateurs qui estimaient qu'en raison de difficultés matérielles et de la situation politique, il était pratiquement impossible aux successeurs du président Godfrey Binaisa, renversé par les militaires en mai dernier, de tenir leur promesse.

D'autre part, la crise politique ouverte entre la commission militaire et une partie du gouvernement civil sur le principe de la solidarité gou-

# Ouganda: les élections reportées

vernementale semble dénuée.

La commission est en effet revenue hier sur l'injonction donnée la veille à 11 ministres de remettre leur démission, sous peine de révocation, pour avoir voté contre un projet de loi électorale.

«Au nom de l'intérêt national, la commission militaire a décidé d'annuler sa décision relative à la démission des ministres et vice-ministres qui se sont prononcés contre le projet de loi électorale du gouvernement», a annoncé la radio en précisant que cette initiative était le résultat d'une entrevue entre MM. Paulo Muwanga, président de la commission militaire et proche du Congrès du peuple ougandais (UPC), et Paul Semogerere, chef du parti démocratique (DP).

La crise avait été provoquée par le vote, mardi soir, de onze membres du cabinet en faveur de l'établissement de 140 circonscriptions électorales contre l'avis de la commission militaire. Celle-ci, soutenue

par l'UPC, parti de l'ancien président Milton Obote, proposait de n'en créer que 126.

Les représentants de l'UPC ont adopté mercredi le projet de loi portant création de 126 circonscriptions, tandis que les autres formations politiques boycottèrent la séance parlementaire.

Cette épreuve de force semblait devoir donner à l'UPC une main-mise effective sur la commission militaire arrivée au pouvoir en mai dernier, le gouvernement et le NCC (qui fait office de Parlement), ceci à moins de deux semaines de la date fixée initialement pour les élections.

Le retournement de situation intervenu hier semble indiquer un retour au «statu quo», bien qu'on ne sache pas encore si les membres du DP et du mouvement patriotique ougandais (UPM) reprendront immédiatement leur place au sein du NCC. «Il faut attendre les résultats des prochains votes», a déclaré l'un des mi-

nistres menacés la veille d'avoir à démissionner. Au sein du DP, on estime que la création de 126 circonscriptions représente un léger avantage pour l'UPC, dont l'assise populaire est surtout importante dans les zones rurales du nord du pays, les deux autres partis représentant plus nettement le Sud et les zones urbaines.

Le département d'État «possède des indications» que les Soviétiques ne rapatrient plus en URSS tous les cadavres de leurs soldats, mais en enterrent un certain nombre sur place en Afghanistan, a encore dit le porte-parole, en ajoutant de nouveau qu'il n'en avait pas la confirmation absolue.

# Éthiopie: 2 Cubains transfuges

WASHINGTON (AFP) — Le département d'État a confirmé hier à Washington que deux soldats cubains stationnés en Éthiopie s'étaient réfugiés il y a quatre mois à l'ambassade des États-Unis à Addis Abeba.

Le porte-parole du département d'État, M. John Trotter, a indiqué que les deux soldats avaient escaladé le mur de l'ambassade et se trouvaient toujours à la représentation américaine. Les États-Unis, a ajouté le porte-parole, ont rejeté les requêtes présentées par les autorités d'Addis Abeba pour que les deux hommes soient interrogés, parce qu'ils n'ont pu obtenir aucune garantie de la part du gouvernement éthiopien qu'un sauf-conduit serait accordé aux deux soldats après leur interrogatoire.

Le porte-parole du département d'État a indiqué en outre que les États-Unis avaient saisi le représentant local du Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies pour que les deux soldats cubains puissent obtenir un sauf-conduit vers le pays de leur choix.

La décision des autorités de Kampala n'a pas surpris outre mesure les observateurs qui estimaient qu'en raison de difficultés matérielles et de la situation politique, il était pratiquement impossible aux successeurs du président Godfrey Binaisa, renversé par les militaires en mai dernier, de tenir leur promesse.

D'autre part, la crise politique ouverte entre la commission militaire et une partie du gouvernement civil sur le principe de la solidarité gou-

vernementale semble dénuée.

La commission est en effet revenue hier sur l'injonction donnée la veille à 11 ministres de remettre leur démission, sous peine de révocation, pour avoir voté contre un projet de loi électorale.

«Au nom de l'intérêt national, la commission militaire a décidé d'annuler sa décision relative à la démission des ministres et vice-ministres qui se sont prononcés contre le projet de loi électorale du gouvernement», a annoncé la radio en précisant que cette initiative était le résultat d'une entrevue entre MM. Paulo Muwanga, président de la commission militaire et proche du Congrès du peuple ougandais (UPC), et Paul Semogerere, chef du parti démocratique (DP).

La crise avait été provoquée par le vote, mardi soir, de onze membres du cabinet en faveur de l'établissement de 140 circonscriptions électorales contre l'avis de la commission militaire. Celle-ci, soutenue

par l'UPC, parti de l'ancien président Milton Obote, proposait de n'en créer que 126.

Les représentants de l'UPC ont adopté mercredi le projet de loi portant création de 126 circonscriptions, tandis que les autres formations politiques boycottèrent la séance parlementaire.

Cette épreuve de force semblait devoir donner à l'UPC une main-mise effective sur la commission militaire arrivée au pouvoir en mai dernier, le gouvernement et le NCC (qui fait office de Parlement), ceci à moins de deux semaines de la date fixée initialement pour les élections.

Le retournement de situation intervenu hier semble indiquer un retour au «statu quo», bien qu'on ne sache pas encore si les membres du DP et du mouvement patriotique ougandais (UPM) reprendront immédiatement leur place au sein du NCC. «Il faut attendre les résultats des prochains votes», a déclaré l'un des mi-

# Somoza transféré aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) — La dépouille du général Anastasio Somoza sera transférée aux États-Unis selon les vœux de sa famille, a annoncé un porte-parole du département d'État, hier à Washington.

La veuve du général est depuis longtemps citoyenne américaine et réside à Miami, a précisé le porte-parole, affirmant que le transfert serait entièrement pris en charge par la famille.

De son côté, la police paraguayenne a donné l'identité de deux Argentins qu'elle estime responsables de l'assassinat du général Somoza. Ces deux

Argentins sont Mme Silvia Mercedes Hodyer et M. Hugo Alfredo Yrurzun, alias «capitaine Santiago» qui appartiendraient à l'armée révolutionnaire du peuple (ERP — extrême-gauche).

La police a fait parvenir à tous les journaux de la capitale le «portrait-robot» des Argentins soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat, et a offert une récompense de trois millions de guaranis (près de 30.000 dollars) pour tout renseignement permettant l'arrestation des terroristes, que l'on croit être au nombre de six.

# McGill en bref

- Bye-Bye Blackbird
- Le goût particulier de l'étrouneau à ailes rouges pour le maïs coûte aux agriculteurs du Québec la somme rondelette de 300 000 \$ par an. Bien que cette estimation des chercheurs de la faculté d'Agriculture soit considérablement inférieure aux 17 millions de dollars de dégâts avancés par un rapport du gouvernement en 1975, elle est suffisamment élevée pour justifier une enquête plus approfondie. Les études entreprises à la ferme Macdonald ont confirmé que ce joli oiseau préfère le maïs presque mûr à d'autres aliments. En revanche, il compense peut-être en partie les ravages qu'il impose aux champs de maïs car son menu comprend un autre plat. Il semble en effet, selon les résultats préliminaires des recherches, que ce même oiseau dévore suffisamment de pyrales du maïs, insectes qui menacent sérieusement les récoltes de maïs du Québec, pour compenser environ le cinquième des pertes qu'il provoque lui-même dans les champs de maïs.
- Les gouttes nasales vous mènent-elles par le bout du nez? ...
- Les gouttes et atomiseurs pour le nez peuvent avoir des effets nocifs sur les voies nasales si l'on s'en sert trop longtemps. Ils peuvent même mener à une dépendance comparable à la toxicomanie.
- Dans un article publié au printemps dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*, le Dr Martin J. Black, professeur adjoint d'oto-rhino-laryngologie à McGill et Kenneth Remsen, récent diplômé en médecine ont décrit ce problème qui est fort répandu, mais dont on ne parle guère.
- Après un emploi prolongé, parfois à peine quelques jours, non seulement les gouttes et produits atomisés dans le nez perdent de leur efficacité à soulager la congestion nasale, mais encore ils peuvent effectivement l'aggraver. Ignorant ce fait, certains continuent à se servir de gouttes et d'atomiseurs et finissent par en devenir esclaves. Souvent, ils sont obligés de suivre un traitement pour se débarrasser à la fois de la congestion même qui les avait obligés à se servir de ces remèdes et de douloureux symptômes d'abstinence.
- ENTRÉE GRATUITE
- Samedi 20 septembre: Soccer, McGill vs Université de Bristol (G-B). Stade Molson, 14h.
- Lundi 22 septembre: Joy Standeven de la Chelsea School of Human Movement (Université de Bristol, G-B) donnera un exposé sur les *Aspects sociologiques des sports et de l'éducation physique*. Gymnase Currie, 475 avenue des Pins ouest, pièce 305, 16h.
- Lundi 22 septembre: Yvan Leduc, piano (classe d'Esther Master) interprétera des oeuvres Clementi, Schumann, Prokofieff et Liszt. Salle Pollock, 20h30.
- Mardi 23 septembre: Débat sur l'*internement forcé dans les hôpitaux psychiatriques*. Participants: Me Raj Anand, de Toronto, et le Dr Joel Paris, psychiatre en chef, Services de santé de McGill. Pavillon Chancellor Day, Moot Court, 3644, rue Peel, 20h.
- Mercredi 24 septembre et jeudi 23 septembre: «Career Fair '80», présentée par l'AIIESEC de McGill; 25 employeurs de Montréal et de Québec seront sur place pour discuter avec les visiteurs des perspectives d'emploi. Salle de bal du Centre universitaire, 3480, rue McTavish, de 11h à 16h.

**NOUVEAU!**

**ÉCOLE DE CÉRAMIQUE**

Alain Guibault inc.

**COURS**

de céramique - poterie pour tous (débutants et avancés)

ouverture en septembre

Palais du Commerce  
Métro Berri-Demontigny  
1600 rue Berri, suite 248  
Montréal, H2L 4E4

Pour information:  
du lundi au vendredi  
de 10 h A.M. à 6 h P.M.  
Tél.: 843-6615

Permis de culture personnelle.

ANNONCE

Quand tout est trop sucré

**Martini Bitter: doucement amer**

Martini & Rossi recommande de servir MARTINI BITTER nature, avec soda, tonic, vermouth ou jus de fruit.

Martini Bitter est en vente à la Société des Alcools du Québec sous le code 158-H à \$8.35 la bouteille.

Martini Bitter est le seul Bitter importé d'Italie. La Société Commerciale Ville-Marie Inc. est le représentant promotionnel de Martini Bitter et de Martini Rossi (844-1759).

**ACHETONS 3 JOURS SEULEMENT**

**FOURRURES USAGÉES**

Nous sommes heureux de pouvoir acheter et payer comptant pour tout genre de manteaux et jaquettes usagés, en fourrure. De préférence nous désirons de la bonne qualité.

Demande spéciale: Vison, renard, raton laveur

**Ribnick Furs**

224 N. 1st St., Minneapolis, MN U.S.A.

Apportez-les avec vous au:

**HOLIDAY INN**  
420 ouest, Sherbrooke

Lun. 22 sept.  
Mar. 23 sept.  
Merc. 24 sept.  
11 A.M. à 7 P.M.

Demandez à la réception le numéro de la chambre

Paul Gros d'Aillon meurt à Neuilly

M. Paul Gros d'Aillon est décédé hier des suites d'une maladie à l'hôpital américain de Neuilly, près de Paris.



de Daniel Johnson et racontant comment l'ancien premier ministre unioniste a marqué l'histoire de sa personnalité et de ses vœux sur le destin des Québécois.

avec le milieu politique que M. Gros d'Aillon a fait sa marque. De 1961 à 1968, il a été conseiller spécial du chef de l'Union nationale, M. Daniel Johnson.

Pepin aurait aimé être associé à la révision constitutionnelle

OTTAWA (d'après CP) — Le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, qui a co-présidé, avec M. John Roberts, la Commission d'enquête sur l'unité nationale, a laissé entendre hier qu'il aurait aimé être associé de plus près au processus de révision constitutionnelle.

déclaré aux journalistes: «Je vous mentirais si je vous disais le contraire.» «Mais, d'ajouter M. Pepin, je crois que l'on a fait un meilleur choix en la personne du ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, pour le travail qui a été accompli au cours de l'été.»

des qui ont presque pris la forme d'un ultimatum. Nous devons faire un choix maintenant.» Mais selon M. Pepin, il n'y a qu'une seule voie pour arriver à la révision constitutionnelle, celle du consensus entre Ottawa et les provinces.

Dussault partage l'approche du gouvernement Lévesque aux négociations constitutionnelles

par Jean-Claude Picard QUÉBEC — M. René Dussault, qui vient tout juste de quitter son poste de sous-ministre de la Justice éventuellement pour se porter candidat libéral aux prochaines élections, approuve l'approche retenue par le gouvernement Lévesque au cours de la dernière ronde de négociations constitutionnelles.

«Étant donné que, comme fonctionnaire, j'ai participé sur le plan technique à la ronde préparatoire des négociations constitutionnelles de l'été dernier, il m'apparaît nécessaire d'indiquer clairement que je n'entretiens pas de désaccord avec l'approche qui a alors été adoptée sur ce plan, d'affirmer M. Dussault.

tout au long de l'été, à mesure que se déroulaient les rencontres avec les autres délégations fédérale et provinciales. Or, dans son communiqué d'hier, l'ex-sous-ministre fait référence aux travaux relatifs au droit de la famille et à la réforme de la Cour suprême mais omet de mentionner sa participation au comité qui a examiné la charte des droits.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

BÉDARD, Rita. — À l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 17 septembre 1980 à l'âge de 72 ans, est décédée Rita Trottière, épouse de Antheim Bédard de Pointe-Fortune.

DELAQUERRIÈRE Fauvette. — À London, Ontario, le 30 août 1980 à l'âge de 80 ans, est décédée subitement Fauvette Delaquerrière née Michaud.

GASCON Gilles. — En France, le 15 septembre 1980 à l'âge de 51 ans, est décédé subitement M. Gilles Gascon, résident à l'Office National du Film.

NÉCROLOGIE EMILE PIETTE s.j. Le frère Emile Piette est décédé à la Maison de St-Jérôme (175 boul. des Hautures), le matin du 18 septembre 1980.

POISSON, Gisèle Mlle. — À Montréal, le 18 septembre 1980, est décédée Mlle Gisèle Poisson. Elle laisse dans le deuil ses frères et sœurs, Yves, Jacques, Amélie, Paul, André, Guy et Jules.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et que dans tous les instants de ma vie tu es avec moi, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite). Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée. L.G.C.

Un enfant handicapé doit être repris par l'école

par Paule des Rivières La Cour supérieure vient d'émettre une injonction provisoire ordonnant à la commission scolaire de Drummondville de reprendre un enfant handicapé de 10 ans qu'elle a expulsé l'année dernière.

maine, un psycho-éducateur. L'argent n'est pas venu, le ministère de l'Éducation estime apparemment que les autorités scolaires doivent pourvoir aux besoins de leur clientèle à même les fonds réguliers qu'elles reçoivent.

Gain pour les grévistes de la Banque Royale

Les grévistes de six succursales de la Banque Royale de la région du Saguenay viennent de gagner, devant la Commission canadienne des relations de travail (CCRT), une bataille mineure, mais semblent sur le point de perdre la guerre qu'ils livrent depuis un bon bout de temps.

droits. Ce sont la loi 9, sanctionnée en juin 1978, qui a créé l'Office des handicapés, et les nouvelles dispositions de la loi sur l'Instruction publique, qui prévoient qu'une commission scolaire doit prendre les mesures nécessaires pour que soit admise aux cours reconnus et appropriés une personne handicapée...

Bernard Voyer blessé à la tête

QUÉBEC (PC) — Le gagnant du marathon populaire de Montréal, M. Bernard Voyer, était toujours sous observation hier au Centre hospitalier de l'Université Laval.

AVIS DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.

Table with 3 columns: Nom du requérant, Nature de la demande, Endroit d'exploitation. Lists various businesses and their alcohol permit requests.

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Directory of Chartered Accountants in Quebec. Includes names like Arthur Andersen & Cie, Dunwoody & Compagnie, Maheu, Noisoux, Roy & Associés, Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés, etc.

## Le coeur et l'âme de San Antonio Un passé tumultueux et un ruisseau paresseux

GUY DESHAIES



UN des bons itinéraires touristiques du Texas est le triangle d'environ 200 kilomètres de côté qui mène de San Antonio à Laredo, sur la frontière mexicaine, de Laredo à Corpus Christi, sur la côte du golfe du Mexique, puis de Corpus Christi à San Antonio.

Il ne permet pas de voir les canyons du Nord de cet immense État américain (le plus grand après l'Alaska avec ses 268.000 milles carrés) non plus que sa capitale Austin, ni Houston, ni Dallas, ni les innombrables paysages variés qui composent la fresque géographique texane.

Mais c'est déjà un aperçu des champs pétrolifères, un regard sur l'influence mexicaine partout présente dans le sud du Texas, un plongeon dans les racines historiques non seulement du Texas mais du colonialisme espagnol en Amérique et de la naissance des États-Unis d'Amérique et enfin un repos sur les belles plages de la côte texane.

Mais le mois dernier, alors que j'avais entrepris cet itinéraire, la mer, je ne l'ai vue qu'aux informations télévisées et elle n'était pas très belle à voir. L'ouragan Allen venait de faire son entrée au Texas et les populations riveraines, de Brownsville à Galveston, fuyaient la côte pour gagner les terres intérieures. Corpus Christi essayait de se maintenir debout devant les trombes de l'ouragan et les stations balnéaires vivaient la situation d'urgence.

De sorte que j'ai vu Laredo pour revenir directement par la même route sur San Antonio. On ne regrette pas un séjour à San Antonio même si l'est forcé.

L'ancienne plus grande ville du Texas, à première vue, avec ses 900.000 habitants, ses édifices modernes, ses tours, ses banques, ses grandes avenues commerciales et ses hommes d'affaires du jet set ne paraît pas particulièrement attachante.

En fait, je crois que San Antonio gagne beaucoup à être connue de près plutôt qu'à être connue car sa beauté et son charme tiennent davantage à des petits lieux comme les abords de sa rivière qui fait son chemin dans le centre-ville, à son immense parc Brackenridge, à ses vieilles missions du 18<sup>e</sup> siècle comme l'Alamo, lieu héroïque de l'indépendance du Texas.

Et puis, comme partout au Texas et notamment dans le sud, un charme indéfinissable qui vient d'une population accueillante, hospitalière, décontractée et souriante.

En dehors des lieux d'intérêt particulier comme la brasserie Lone Star et ses musées, le parc Brackenridge où prend naissance le rio San Antonio avec ses jardins flottants, les missions comme San

ques devant lesquels passent des bateaux-plats qui font restaurants et où les dîneurs mangent et admirent l'âme de San Antonio au son des mariachis, troubadours modernes des contreforts de l'Alamo.

Le paseo del rio c'est tout San Antonio; c'est là qu'on se détend, qu'on fait la plupart des fêtes et carnivals; c'est là qu'on marche en oubliant le

grand musée des cultures texanes où l'on retrace l'histoire bouleversée des luttes pour l'indépendance du Mexique, du Texas et des États-Unis et où on exhibe les bottes de l'ancien président Lyndon Johnson dont le ranch est, pour ainsi dire, en banlieue de San Antonio. Il y a aussi l'Alamo, construction commencée en 1724 pour abriter une mission espagnole et qui devait devenir, en 1836, le tombeau d'une poignée d'indépendantistes américains défendant leur forteresse contre les 5.000 hommes du dictateur mexicain Santa Anna. C'est là que Davy Crockett périt avec ses Tennessee Boys mais, un peu comme pour Dollard-des-Ormeaux, les Mexicains perdirent tellement d'hommes que le colonel Juan Almonte de-



Le paseo del Rio, coeur et âme de San Antonio.



Les jardins flottants du grand parc Brackenridge où il y a, entre autres, un zoo, un terrain de golf et un parc d'amusements à deux pas du centre-ville.



La cour intérieure de la Mission San José à la sortie de la messe dominicale célébrée en musique mariachi. (Photos G.D.)

Jose ou San Francisco, la ville mexicaine Villita et son marché et la tour des Amériques dont le restaurant pivotant au sommet donne une vue d'ensemble sur la ville, il ne sert à rien de se perdre dans les rues de San Antonio. Il faut se concentrer sur le centre-ville et sur le paseo del rio, c'est-à-dire les promenades qui longent la petite rivière San Antonio parmi les plus belles vieilles maisons de la ville, qui passent par un théâtre en plein air, le Arneson River Theatre, qui sont bordées de cafés-terrasses, de restaurants et de belles bouti-

reste de la ville; c'est là que les musiciens s'exécutent, que donnent les cours des anciennes maisons plus belles que les façades, que les touristes font des photos et que les habitants de la ville retrouvent toute la fierté qui les caractérise. Car les gens de San Antonio sont fiers de cette rivière ressuscitée des entrailles de la ville et tellement bien mise en valeur par cette environnement hispano-texan, presque luxuriant, fait de petits ponts, d'eau, de grilles, de patios, de musique et d'odeurs de viandes grillées.

Et puis, tout près, il y a le

petit snack-bar sur les lieux mais personnellement je trouverais que l'endroit serait plus viable et que ce n'est pas parce qu'il y a de l'histoire qu'on ne pourrait pas y passer une journée agréable.

Bref, à l'Alamo, par exemple, il y a boutiques et autres comptoirs mais il y a une foule grouillante qui se meut dans les vieux murs presque comme lorsque la mission vivait il y a deux siècles.

On peut se transporter gratuitement dans tout le centre-ville de San Antonio par un autobus de la société VIA, le El Centro, qui se déplace toutes les dix minutes autour de la Villita, du mercado et des principales rues qui débouchent sur le paseo del Rio et qui regorgent de belles boutiques dont quelques grands

endroits de vêtements et de bottes Western comme Kalisson sur Flores Street tout près de la cathédrale San Fernando.

Rien ne sert de nommer des restaurants. Ils sont légions et de toutes origines à San Antonio et les prix sont toujours fort acceptables.

Si jamais vous vous trouvez à San Antonio un dimanche il ne faut pas hésiter à assister à la messe même si cela fait des décennies que vous n'avez pas mis les pieds dans une église. Mais une messe spéciale, celle de la Mission San José, à midi, où ce sont des mariachis qui s'occupent de la musique. Le temple du 18<sup>e</sup> siècle est admirable et cette messe en musique mexicaine est en soi un attrait qu'il serait dommage de rater.

D'avril à octobre la température ne descend jamais sous 16 degrés à San Antonio avec des méchantes pointes au delà de 35 et même 40 en été. Mais en hiver les plus bas niveaux du mercure sont toujours au-dessus du point de congélation.

S'il est impossible de suggérer des restaurants il n'est guère plus facile de faire la liste des innombrables festivals, carnivals, fêtes, expositions, célébrations et autres activités qui agitent cette ville tout au long de l'année.

San Antonio ce n'est peut-être pas tout le Texas mais c'est l'avantage d'un décor urbain tout à fait enchanteur qui tient dans quelques rues,

d'une concentration de l'histoire dans ses monuments et ses musées et du présent dans ses pétrodollars.

L'aéroport ne se trouve qu'à dix minutes de voiture de ce

centre-ville d'eau et de verdure, de cette cité dans la cité où, même si l'on consacre tout son séjour sur les allées du paseo del rio on peut dire qu'on connaît San Antonio.

### VOYAGEZ à prix raisonnable!

Nous nous spécialisons dans les vols, groupes, charters pour France, Italie, Espagne, Allemagne, Israël, Mexique, Floride et Sud Amérique...

Paris: \$485.  
Aller simple: \$279. US

Mexique: \$359.  
Cancun Forfait: \$475.

Puerto Vallarta: \$299.

Acapulco: \$339.

Puerto Rico: \$299.

Europe (aller simple)  
Londres: \$200. US, Paris: \$279. US, Madrid: \$279. US, Tel Aviv: \$469. US

Pour NOÛL... Réservez dès maintenant!

Floride: \$159.  
Forfait: vol, auto, hôtel, \$339.

Californie: \$276. US

Grand Bahama

Aubaine: \$309. (Vol, hôtel)

Bruxelles (de New York): \$300. us

Aller simple: \$150. US

Détenteur d'un permis du Québec

Pour n'importe quelle destination, appelez-nous pour un bon prix et service.  
Euro-American Voyages, 1253 McGill College, suite 744, Montréal, tél.: 878-1085 en tout temps.

### Amérique du Sud

Le Grand Circuit de l'autre Amérique en 3 semaines

Du 1er au 22 novembre 1980

6 PAYS

ÉQUATEUR — PÉROU — BOLIVIE — PARAGUAY — ARGENTINE — BRÉSIL

Traversée du lac Titicaca en hydroglisseur  
Les chutes Iguassu

Séjour de 4 jours à l'hôtel RIO PALACE sur la plage de Copacabana

Arrangements terrestres U.S. \$1750

À ajouter: tarif aérien, sujet à modification

terratours

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

ARGENTINES

Consultez votre agent de voyages.



Montréal/Colombo a.r.	\$1217.	Montréal/Casablanca a.r.	\$512.
Montréal/Athènes a.r.	\$713	Montréal/Vancouver aller	\$123.
Montréal/Miami a.r.	\$173.	New-York/Lima a.r.	\$570. US
Montréal/Mexico a.r.	\$379.	New-York/Bangkok aller	\$561. US
Montréal/Bombay a.r.	\$1166.	New-York/Sidney a.r.	\$1242. US

Note: Ces prix peuvent varier selon les dates de départs et certains tarifs sont sujet à des conditions de réservation, d'annulation et de limite de séjour. Tous ces prix sont sujets à changement sans préavis. Taxes canadienne ou U.S. de transport non comprises.

Tourbec à Montréal 288-4455  
Tourbec à Québec 694-0224  
Tourbec à Sherbrooke 563-4474

Détenteur d'un permis du Québec



### VOTRE SEJOUR MOINS CHER EN EUROPE

Pour vos vacances en EUROPE ou pour vos voyages d'affaires choisissez la solution la plus économique qui est

#### "L'AUTOMOBILE"

D'autant qu'en réservant auprès de votre Agence de voyage avant votre départ et en demandant les Plans spéciaux

#### AIR FRANCE — EUROP AUTO

vous bénéficiez d'un tarif préférentiel!

Demandez notre grand spécial  
**HORIZON SPL**  
21 jours  
\$439 tout compris  
N'attendez pas pour réserver, nombre de véhicules limité.



Aussi "Renault" — "Citroën" — "V.W."

### LES VOYAGES



VOYAGES GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTREAL GUIDES DE LANGUE FRANÇAISE

#### UN BOUQUET D'ILES

Dans l'océan Indien

Madagascar/Nosy-Bé/Réunion/Maurice/Seychelles

17 octobre au 9 novembre

Prix par personne billet d'avion inclus de Paris à Paris

Can. \$3449

à ajouter: tarif aérien Montréal/Paris/Montréal

#### LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Canton - Shanghai - Soutchou - Nanning - Kweilin - Pékin et Hong Kong

28 octobre au 21 novembre

Prix par personne billet d'avion inclus \$4299

#### AMÉRIQUE DU SUD

Équateur - Pérou - Bolivie - Paraguay - Argentine - Brésil

1er au 22 novembre

Arrangements terrestres U.S. \$1750

à ajouter: tarif aérien, sujet à modification

#### INDE/NÉPAL/SRI LANKA (CEYLAN)

1er au 26 novembre

Billet d'avion Can. \$1450

Arrangements terrestres U.S. \$1425

#### EXTRÊME-ORIENT

Japan - Hong Kong - Bali - Singapour - Bangkok - Manille - Honolulu

6 au 30 novembre

Billet d'avion Can. \$1755

Arrangements terrestres U.S. \$1650

### LES VOYAGES HONE INC.

1460, AV. UNION — Tél.: 845-8221

MONTREAL H3A 2B8

le métro à notre porte - station McGill/Union

Bureau ouvert tous les jours de 9h30 à 18h

Le jeudi jusqu'à 21h

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC



# Chrysler joue à fond la carte de la petite auto

par Paul Morisset

C'est carrément et presque exclusivement sur les petites voitures que Chrysler joue désormais sa survie.

En présentant hier à la presse montréalaise la gamme complète de leurs modèles 1981 — y compris les voitures K tant annoncées — les dirigeants de Chrysler Canada ont répété à plusieurs reprises qu'ils entendraient détruire une fois pour toutes le «mythe» selon lequel Chrysler ne fabrique que de grosses voitures gloutonnes.

Près de 70% des modèles 1981 offerts par Chrysler sont des voitures quatre cylindres à traction avant, a souligné le président de Chrysler Canada, M. Moe Closs. Pour l'ensemble de l'industrie nord-américaine, la moyenne serait de 58%. Chrysler entend demeurer à l'avant-garde dans le domaine des petites voitures, a déclaré M. Closs, signalant que d'ici à 1985 toutes les voitures de sa compagnie seraient dotées de tractions avant.

Hantée par la perspective d'un déficit de \$1 milliard pour 1980, Chrysler Corp. de Detroit a lancé une grande offensive en vue de changer son image du tout au tout. En se présentant vigoureusement

comme le fabricant des voitures nord-américaines les plus économiques, Chrysler espère ravir aux deux autres grands de l'automobile les clients supplémentaires qui lui permettront d'échapper à la faillite.

Les vendeurs de General Motors et Ford, tout en vantant évidemment la «faible consommation» d'essence de leurs produits, mettent moins d'accent que Chrysler sur leurs plus petits modèles. Ils craignent qu'un effort trop massif de ce côté pousserait leurs propres clients à délaisser trop vite leurs voitures intermédiaires ou grandes, dont la marge de profit demeure supérieure.

Au Canada, l'offensive de Chrysler est dirigée par M. Yves Landry, originaire de Theford Mines, qui fut nommé récemment vice-président et directeur général des ventes de la filiale canadienne. L'objectif de Chrysler Canada pour 1981, a déclaré

hier M. Landry, est de «battre Ford sur le marché canadien». Chrysler détient actuellement 14% du marché des voitures au Canada, contre 16% pour Ford.

L'effort de marketing de Chrysler pour 1981 porte principalement sur les nouvelles voitures K: la Reliant de Plymouth et l'Aries de Dodge. Ces autos compactes sont plus courtes et pèsent moins que les modèles Volare et Aspen qu'elles remplacent, et consomment 33% moins d'essence. Une enquête récente de l'Agence américaine de protection de l'environnement a d'ailleurs classé la Reliant et l'Aries au premier rang des voitures de leurs dimensions — américaines et importées — pour l'économie d'essence.

M. Landry a précisé que ces voitures feront directement concurrence à la Citation de GM et que leurs prix officiels, qui seront annoncés d'ici quelques semaines, seront ajustés en conséquence.



Le président de Chrysler Canada, M. Moe Closs, posant ci-dessus avec une des nouvelles «voitures K» lancées par Chrysler, prétend que sa compagnie surmontera ses graves difficultés financières dès l'an prochain.

À propos de voitures importées, M. Closs a indiqué pour sa part qu'il était convaincu, comme ses collègues de GM, que les firmes japonaises faisaient du dumping de voitures au Canada. «Comment expliquer autrement, a-t-il demandé, que la même voiture fabriquée au Japon se vend beaucoup moins cher à Montréal qu'à Tokyo?»

# Campeau presque sûr du contrôle

par Michel Nadeau

Seul un coup de théâtre au cours des prochaines heures peut maintenant empêcher M. Robert Campeau de prendre le contrôle de Royal Trustco. L'offre d'achat de toutes les actions de la compagnie de fiducie torontoise prend fin ce soir à minuit. Il est probable cependant qu'au début de la soirée, on connaîtra le pourcentage des actions qui ont été déposées conformément à l'offre de \$21 présentée par Campeau Corp. à la fin du mois dernier.

Nombre d'actionnaires ont donné instruction à leur courtier d'accepter l'offre de Campeau à moins que ne survienne d'ici là une proposition plus alléchante. Tout le monde attendra donc jusqu'au milieu de l'après-midi pour voir si la possibilité de surenchère existe. Une ultime manœuvre judiciaire de la part des dirigeants de Royal Trustco, pour empêcher le déroulement final de la transaction n'est pas à écarter.

Chez les courtiers de Campeau dans cette affaire, la maison montréalaise Greenshield, on se croise les doigts. Plusieurs institutions ont déjà indiqué qu'elles accepteraient l'offre de \$21 qui représente un gain intéressant par rapport au cours moyen de \$14 des derniers mois et une prime de 70% par rapport à la valeur actuelle au livre. Les actions de Royal Trustco ont toujours oscillé entre \$12 et \$16 depuis 1970. Un rumeur veut que la Caisse de dépôt ait décidé de présenter son bloc de 8% ou 9%.

À Toronto, la Commission des valeurs mobilières a levé l'interdiction de transiger qu'elle avait émise la veille. M. Campeau a contourné les objections des procureurs de Royal Trustco, en modifiant l'entente intervenue avec Unicorp Financial. Au lieu de recevoir des actions privilégiées de Campeau Corp., cette entreprise touchera \$21 comme les autres actionnaires. Il n'y a donc plus d'obstacle juridique sur la route de l'homme d'affaires franco-ontarien.

Hier à la Bourse, le titre a touché \$20 alors que près de 250 000 actions changeaient de mains. Ceux qui ont vendu devaient de la réussite de l'opération de M. Campeau. Craignant que le marché ne se replie en cas d'échec, ils ont liquidé. Les acheteurs comptent faire \$1.00 de profit en 24 heures (moins les commissions, s'il y a lieu); certains rêvent peut-être d'une proposition améliorée en dernière heure.

# Seagram scrutera la planète avant d'investir

par Michel Nadeau

Avant de décider où elle investira les \$2.3 milliards reçus la semaine dernière pour la vente de ses intérêts pétroliers aux États-Unis, la compagnie Seagram entreprendra une vaste étude macroéconomique de l'évolution de l'économie mondiale, avec un accent particulier sur les USA, au cours des deux prochaines décennies.

Lors d'une rencontre avec la presse dans le mini château-fort qui abrite les bureaux de la direction de la compagnie, rue Peel, à Montréal, le président du conseil d'administration, M. Edgar M. Bronfman a déclaré que la firme d'experts-conseils Arthur D. Little de Cambridge, au Massachusetts, préparait une étude macroéconomique de l'évolution du monde des affaires au cours des années 80 et 90 et de la place qu'occuperaient Seagram dans cet ensemble. Dans une deuxième étape, au début de 1981, on déterminera les secteurs à privilégier. Puis, Seagram fera deux ou trois acquisitions d'importance.

de presse, on a dévoilé les résultats du dernier exercice financier qui montre des profits records de \$4.06 par action ou \$144 millions. L'année financière précédente s'était terminée avec des gains de \$2.94 par action ou \$103 millions. Le chiffre d'affaires a grimpé de \$2.37 milliards à \$2.53 milliards.

Cependant, cette ascension spectaculaire s'explique par les bénéfices pétroliers; la distillerie montre une faible progression des gains de \$70 millions à \$74.3 millions. Les ventes de vins et spiritueux n'avaient que de 7%.

M. Beekman a déclaré hier qu'au cours des dix dernières

années, les alcools blancs (vodka, gin léger, rhum...) ont rejoint le whisky mais que les deux groupes se sont stabilisés maintenant. C'est du côté des vins — notamment les vins blancs — que la progression sera la plus forte dans l'industrie des vins et spiritueux au cours des années à venir en Amérique du Nord. Cependant, le marché nord-américain ne progressera qu'à un rythme de 2% ou 3% seulement; l'avenir serait du côté de l'Asie du sud-est et au Japon où la croissance sera de plus de 10%. La bière devrait montrer des signes de reprise après plusieurs années de stagnation; la remontée serait

attribuable à l'apparition des bières légères.

La compagnie a réalisé un profit extraordinaire de \$15.8 millions lors de la vente de son célèbre immeuble sur Madison Avenue, à New York.

À la Bourse, les actions ont gagné hier \$2 pour toucher \$70. Les deux frères Bronfman et leurs familles possèdent environ 34% des titres avec droits de vote de la compagnie, fondé par leur père, M. Samuel Bronfman, il y a un demi-siècle.

Dans un article publié mardi dernier, le Wall Street Journal évoquait la possibilité d'une prise de contrôle de Seagram et de ses

\$2.3 milliards. L'opération serait difficile car les Bronfman détiennent le tiers des actions et la transaction devrait être approuvée par l'Agence d'examen des investissements étrangers car la compagnie est incorporée au Canada.

Edgar et Charles Bronfman sont les cousins de Peter et Edward, les fils d'Allan, qui contrôlent Brascan.

«À chaque fois que Brascan tente de faire un investissement, tout le monde pense que Seagram est impliqué dans l'affaire. Pourtant il n'y a aucun rapport sauf que nous sommes cousins», a déclaré M. Edgar Bronfman au Wall Street Journal.

# Hausse du taux de base

OTTAWA (PC) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada a monté, hier, à 11.02% et a atteint ainsi son plus haut niveau depuis juin, suivant en cela un mouvement général de hausse du loyer de l'argent en Amérique du Nord. Cette progression de 0.29.5 est la plus forte depuis août.

Le taux d'intérêt de base des banques commerciales est actuellement de 12.25%, les taux de prêt au public vont de 14.5 à 18% et le coût des hypothèques oscille entre 13.25 et 14.5%. D'autre part, les établissements bancaires et les sociétés fiduciaires versent 9.25% sur l'épargne, et 11.5 à 13% sur les dépôts à terme.

Le taux d'escompte est établi à un quart de point plus haut que le rendement moyen des bons du Trésor fédéral à trois mois, adjugés tous les jeudis par l'institut d'émission. Les bons émis hier pour une valeur de \$730 millions rapportaient 10.77%, contre 10.48% la semaine dernière.

La pression à la hausse sur les taux d'intérêt canadiens provient d'une dépréciation de notre dollar et d'une montée des taux aux États-Unis.

Cette semaine, notent les observateurs, le dollar a faibli par suite de l'incertitude au sujet de l'énergie et de la constitution, de même qu'à cause du pessimisme découlant de la montée des taux d'intérêt.

«Nous n'excluons aucun domaine sauf peut-être l'énergie nucléaire ou la sidérurgie et aussi, Chrysler», a lancé M. Bronfman qui était entouré de son frère Charles, de M. Philipp Beekman, le président de la compagnie et d'une batterie de cadres supérieurs et de relationnistes.

«Nous regardons les champs d'activités compatibles avec nos talents et nous regardons les perspectives jusqu'à la fin du siècle et au début du prochain siècle.»

Au cours de la conférence

BAHREIN (Reuter) — Les Émirats arabes unis ont annoncé hier leur production de pétrole sera réduite de 170,000 barils par jour, soit environ 10%, pendant le dernier trimestre de cette année.

Le ministre du pétrole, M. Mana Said Al-Oteiba a déclaré à l'agence, à Vienne — où il a participé à la conférence ministérielle de l'OPEP — que cette décision contribuerait à résorber l'excédent qui existe actuellement sur le marché pétrolier.

La production au troisième trimestre pourrait déjà être inférieure à celle du deuxième, car une première réduction de 80,000 barils avait été annoncée à dater du 1er août dernier.

Bien que les résultats de la conférence de l'OPEP à

Vienne soient favorablement accueillis par les responsables des nations industrialisées, ceux-ci ne s'en disent pas moins déçus par le manque d'accord sur une structure unifiée dont l'avènement leur paraît, dans l'immédiat, éloigné.

# L'APPUI contre la paperasse

La lutte contre la paperasserie a repris hier, avec un blitz téléphonique organisé par l'Association des commissaires industriels du Québec. 532 chefs d'entreprise ont téléphoné à leurs frais pour se plaindre de différents problèmes.

Les petites et moyennes entreprises sont noyées par une paperasserie bureaucratique qui, selon les commissaires industriels, font perdre du temps et de l'argent aux chefs de PME, dépourvus de personnel ad-hoc comme les grandes entreprises.

L'APPUI (Action pour prohiber la paperasse utilisée inutilement) vise d'abord le gouvernement provincial, invité comme l'a fait le gouvernement fédéral à créer un bureau spécial chargé d'entendre les doléances des PME, de régler les cas litigieux et de réduire la paperasserie. Un mémoire sera prochainement déposé en ce sens au gouvernement.

«Actuellement, quand une entreprise reçoit un formulaire lui demandant combien de gallons d'eau coulent de la chasse d'eau des toilettes ou quand elle doit accueillir un inspecteur chargé de lui faire changer un bouton rouge pour un noir, elle ne peut se plaindre qu'à l'Ombudsman», a expliqué au DEVOIR M. Edmond Bourque, président du comité pour la réduction de la paperasserie.

«Nous voulons réduire trois choses: la paperasse, les tracasseries administratives et les réglementations inutiles», continue-t-il. Cet allègement vise par exemple les enquêtes à remplir en quatre formulaires, les programmes d'aide qui exigent quinze volumineuses annexes et l'assistance d'un consultant, les visites successives de quatre inspecteurs du même Ministère, les appels téléphoniques, etc.

Seize associations d'affaires regroupant 50,000 membres ont appuyé l'Association des commissaires industriels. Le Saguenay-Lac Saint-Jean, la Côte Nord-Bas du Fleuve, la Beauce Bois Francs et l'Abitibi-Témiscamingue sont les quatre régions qui se sont hier le plus mobilisées pour ce blitz téléphonique.

Le seul «hic» dans cette «manifestation du dynamisme et de la combativité des PME», c'est que LE DEVOIR a reçu neuf feuillets (18 pages) pour l'inviter à parler de ce blitz... De la paperasse qui fut utile mais qui encombra nos bureaux...

# Certificats d'épargne fixe

Terme 3 ans • dépôt minimum \$500  
Intérêt crédité annuellement

# 12 3/4%

LA BANQUE D'ÉPARGNE

Cette annonce ne constitue pas une offre d'acheter des actions de Trustco Royal Limitée. Une telle offre d'achat ne se fera que par le biais de l'offre datée du 29 août 1980.

## CAMPEAU CORPORATION

### OFFRE D'ACHAT COMPTANT

Toutes les actions ordinaires de catégorie A et de catégorie B en circulation

et

Toutes les actions privilégiées série A et série B en circulation

de

## TRUSTCO ROYAL LIMITÉE

### RAPPEL

L'offre de Campeau Corporation de \$21,00 pour chaque action ordinaire de catégorie A ou de catégorie B et \$29,93 pour chaque action privilégiée série A ou série B de Trustco Royal Limitée expire ce soir, le 19 septembre 1980, à minuit, heure locale, à moins qu'elle ne soit prolongée.

Les actionnaires qui désirent accepter l'offre doivent déposer leurs actions de Trustco Royal ainsi que la lettre d'acceptation qui s'y rapporte, aux bureaux ou agences de la Compagnie du Trust National Ltée aux adresses énumérées ci-dessous.

510 Burrard Street Vancouver, C.-B. V6C 2J7	250 Portage Avenue Winnipeg, Manitoba R3C 0B5	21 King Street East Toronto, Ontario M5C 1B3	1350 ouest, rue Sherbrooke Montréal, Québec H3G 1J1
---	---	--	---

150 Toronto-Dominion Square 320-8th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 3B2	a/s de La Compagnie de Fiducie, Canada Permanent 2060 Broad Street Regina, Saskatchewan S4P 1Y3	a/s de La Compagnie de Fiducie, Canada Permanent 1646 Barrington Street Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 2P7
---	--	---

## GREENSHIELDS INCORPORÉE

le 19 septembre 1980

**ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES**  
**286-1202**  
 844-3361 (pour tout autre service)  
 • Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots  
 • Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun  
 • Minimum: 2 parutions  
 • Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

Nous acceptons  
  
 Par téléphone

**ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR**

Les offres d'emploi sont couvertes également aux hommes et aux femmes.  
 Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.  
 Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.  
 Toute erreur doit être soulignée immédiatement.  
 S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons  
  
 Par téléphone

**ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES**

**286-1202**

844-3361 (pour tout autre service)  
 • Chaque parution coûte \$8.80 le pouce  
 • Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

**APPARTEMENTS À LOUER**

APARTEMENT élégant, 1 chambre à coucher, stationnement intérieur à tarif préférentiel, pour personnes travaillant en ville, 845-4173  
 APPARTEMENT idéal, 3 chambres à coucher, climatisé, près du parc du Mont-Royal, pour personnes voulant le calme de la montagne, 845-4173  
 APPARTEMENT bien situé, 4 chambres à coucher, Promenade de boutiques, restaurants et cinémas dans le même édifice, stationnement intérieur, 845-4173  
 + STUDIO climatisé, splendide vue sur le Mont-Royal, idéal pour le sportif mordru du squash ou du tennis, électricité comprise, 845-4173

Appartements  
**LaCité**  
 380 ouest, rue Prince-Arthur angle avenue du Parc 845-4173  
 Rester en ville... ou vivre LaCité

**AMEUBLEMENTS À VENDRE**

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes), bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaunes, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. JNO

Lit, causeuse, table de bout Vilas, collection Lemoyne. Lampe céramique, lit junior, polisseuse, chaise d'exercices. 284-9168. 22-9-80

MEUBLES THIBAUT 8 morceaux; un pupitre 60 X 32. 381-7589. 22-9-80

RESIDENCE À OUTREMONT, déménagement prochain, vendons ameublements de maison et antiquités québécoises. Avant 4h00: 866-6541, après 4h00: 738-2629. 24-9-80

**ANTIQUITÉS**

LA BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

SUPER SPECIAL encan d'antiquités dimanche 21 septembre, motel LeBaron, 3200 King ouest, Sherbrooke, P.Q. Marchandises provenant de collections privées, seront vendus plusieurs meubles sculptés et Chippendale Chinois. Tél. que: horloge de bateau, mobilier de salon, secrétaire, cabinet à boisson, mobilier de chambre, tables, consoles, 3 tables à café, fauteuils et berceuses etc... Style Victorian et Louis XV, vaisselier, tapisserie, lit haut, causeuse, sofa, fauteuil bergère, table à café etc... Style Anglais et Duncan-Thyde, 3 ensembles de tables de bords, 1 ensemble à dîner 9 morceaux etc... Style Canadien et meubles en chêne, lit de brass, 1 side bord faces de lions, pupitre, 2 berceuses press-back, 2 tables à panneaux, bureaux, chaises, vaisselles, cadres, lampes etc. SPECIAL: plusieurs bagues en or 10 et 14k, pour hommes et femmes; aussi des montres bracelets. Compagnant, Master Charge et Visa acceptées. Pas de chèque. Yvon Boucher encanteur licencié. 1-819-567-7781. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

SUPER SPECIAL encan d'antiquités dimanche 21 septembre, motel LeBaron, 3200 King ouest, Sherbrooke, P.Q. Marchandises provenant de collections privées, seront vendus plusieurs meubles sculptés et Chippendale Chinois. Tél. que: horloge de bateau, mobilier de salon, secrétaire, cabinet à boisson, mobilier de chambre, tables, consoles, 3 tables à café, fauteuils et berceuses etc... Style Victorian et Louis XV, vaisselier, tapisserie, lit haut, causeuse, sofa, fauteuil bergère, table à café etc... Style Anglais et Duncan-Thyde, 3 ensembles de tables de bords, 1 ensemble à dîner 9 morceaux etc... Style Canadien et meubles en chêne, lit de brass, 1 side bord faces de lions, pupitre, 2 berceuses press-back, 2 tables à panneaux, bureaux, chaises, vaisselles, cadres, lampes etc. SPECIAL: plusieurs bagues en or 10 et 14k, pour hommes et femmes; aussi des montres bracelets. Compagnant, Master Charge et Visa acceptées. Pas de chèque. Yvon Boucher encanteur licencié. 1-819-567-7781. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

SUPER SPECIAL encan d'antiquités dimanche 21 septembre, motel LeBaron, 3200 King ouest, Sherbrooke, P.Q. Marchandises provenant de collections privées, seront vendus plusieurs meubles sculptés et Chippendale Chinois. Tél. que: horloge de bateau, mobilier de salon, secrétaire, cabinet à boisson, mobilier de chambre, tables, consoles, 3 tables à café, fauteuils et berceuses etc... Style Victorian et Louis XV, vaisselier, tapisserie, lit haut, causeuse, sofa, fauteuil bergère, table à café etc... Style Anglais et Duncan-Thyde, 3 ensembles de tables de bords, 1 ensemble à dîner 9 morceaux etc... Style Canadien et meubles en chêne, lit de brass, 1 side bord faces de lions, pupitre, 2 berceuses press-back, 2 tables à panneaux, bureaux, chaises, vaisselles, cadres, lampes etc. SPECIAL: plusieurs bagues en or 10 et 14k, pour hommes et femmes; aussi des montres bracelets. Compagnant, Master Charge et Visa acceptées. Pas de chèque. Yvon Boucher encanteur licencié. 1-819-567-7781. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

**ANTIQUITÉS**

CH. BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, choix intéressant de meubles victorien, armées en pin, sterling art nouveau, vases de Limoges, bronzes, route 40 vers Ottawa, sortie 12, 451-4101 ou soir 1-819-983-2809. 22-9-80

**BUREAUX À LOUER**

**À LOUER ESPACES À BUREAUX VILLE D'ANJOU**  
 En tout: 4,576 p<sup>2</sup>  
 Pour une plus grande flexibilité: Répartitions et divisions sont laissées à votre choix.  
 Localisation:  
 • 5,800, Boul. Hippolyte Lafontaine (coin Pierre Corneille)  
 • à proximité de:  
 centre industriel St-Léonard Anjou, Place Versailles, Galeries d'Anjou station de métro Radisson, rue Sherbrooke, autoroutes, Boul. Métropolitain etc...

Caractéristiques:  
 • édifice neuf, béton, insonorisé et climatisé  
 • fenêtres teintées: 42% des murs extérieurs  
 • stationnement disponible aux environs  
 • salles de conférences disponibles

Pour location ou informations:  
**M. O. B. Rousseau**  
 (514) 871-9424  
 ou sans frais:  
 1-800-361-5300  
 de lundi au vendredi  
 de 9:00 à 17:00

**CHALET À VENDRE**

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, tous équipés, proximité pentes ski, 3, 5, 6 chambres, foyer pierre, bar, lave-vaisselle, sauna, télévision, système son. 527-5903, 525-0962. J.N.O.

**CANTONS DE L'EST LAC MEMPHRÉMAGOG**

Superbe résidence à Magog, terrain ayant 80 pieds de façade sur le lac, 4 chambres à coucher, 4 salles de bains, 3 foyers, grand hall d'entrée communiquant avec 2 salons et plusieurs autres attraits.

Informations:  
**819-843-6577 ou 819-843-2225**

**CHALET À LOUER**

VAL MORIN, luxueux, bord du lac, 4 chambres, solarium, foyer, tapis. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

STE-ADELE: près pentes ski, bien meublé, chauffage non-compris, 7 pièces, 3 chambres, foyer, 4 personnes ou famille de 5. Références. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

DUNHAM — FRELIGHSBURG. Choix de beaux chalets avec foyer 2 à 4 chambres à coucher, tout confort. 6 mois. 1-290-8210. 22-9-80

VAL MORIN, luxueux, bord du lac, 4 chambres, solarium, foyer, tapis. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

STE-ADELE: près pentes ski, bien meublé, chauffage non-compris, 7 pièces, 3 chambres, foyer, 4 personnes ou famille de 5. Références. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

DUNHAM — FRELIGHSBURG. Choix de beaux chalets avec foyer 2 à 4 chambres à coucher, tout confort. 6 mois. 1-290-8210. 22-9-80

VAL MORIN, luxueux, bord du lac, 4 chambres, solarium, foyer, tapis. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

STE-ADELE: près pentes ski, bien meublé, chauffage non-compris, 7 pièces, 3 chambres, foyer, 4 personnes ou famille de 5. Références. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

DUNHAM — FRELIGHSBURG. Choix de beaux chalets avec foyer 2 à 4 chambres à coucher, tout confort. 6 mois. 1-290-8210. 22-9-80

VAL MORIN, luxueux, bord du lac, 4 chambres, solarium, foyer, tapis. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

STE-ADELE: près pentes ski, bien meublé, chauffage non-compris, 7 pièces, 3 chambres, foyer, 4 personnes ou famille de 5. Références. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

DUNHAM — FRELIGHSBURG. Choix de beaux chalets avec foyer 2 à 4 chambres à coucher, tout confort. 6 mois. 1-290-8210. 22-9-80

VAL MORIN, luxueux, bord du lac, 4 chambres, solarium, foyer, tapis. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

STE-ADELE: près pentes ski, bien meublé, chauffage non-compris, 7 pièces, 3 chambres, foyer, 4 personnes ou famille de 5. Références. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

DUNHAM — FRELIGHSBURG. Choix de beaux chalets avec foyer 2 à 4 chambres à coucher, tout confort. 6 mois. 1-290-8210. 22-9-80

VAL MORIN, luxueux, bord du lac, 4 chambres, solarium, foyer, tapis. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

STE-ADELE: près pentes ski, bien meublé, chauffage non-compris, 7 pièces, 3 chambres, foyer, 4 personnes ou famille de 5. Références. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

DUNHAM — FRELIGHSBURG. Choix de beaux chalets avec foyer 2 à 4 chambres à coucher, tout confort. 6 mois. 1-290-8210. 22-9-80

VAL MORIN, luxueux, bord du lac, 4 chambres, solarium, foyer, tapis. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

STE-ADELE: près pentes ski, bien meublé, chauffage non-compris, 7 pièces, 3 chambres, foyer, 4 personnes ou famille de 5. Références. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

DUNHAM — FRELIGHSBURG. Choix de beaux chalets avec foyer 2 à 4 chambres à coucher, tout confort. 6 mois. 1-290-8210. 22-9-80

VAL MORIN, luxueux, bord du lac, 4 chambres, solarium, foyer, tapis. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

STE-ADELE: près pentes ski, bien meublé, chauffage non-compris, 7 pièces, 3 chambres, foyer, 4 personnes ou famille de 5. Références. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

DUNHAM — FRELIGHSBURG. Choix de beaux chalets avec foyer 2 à 4 chambres à coucher, tout confort. 6 mois. 1-290-8210. 22-9-80

VAL MORIN, luxueux, bord du lac, 4 chambres, solarium, foyer, tapis. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

STE-ADELE: près pentes ski, bien meublé, chauffage non-compris, 7 pièces, 3 chambres, foyer, 4 personnes ou famille de 5. Références. \$3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

**COURS**

**COURS DE PIANO**  
 POUR ENFANTS 4-6 ANS  
 Privé ou en petits groupes. Méthode dynamique. Formation musicale complète.  
**COURS PRIVÉ:**  
 Adultes et Enfants. Préparation à tous diplômes. Professeur expérimenté.  
**387-4490**  
 23-09-80

COURS PRIVÉS de piano et de violoncelle. 844-5381 le soir. 20-9-80

**DEMANDES D'EMPLOI**

ENSEIGNANTE diplômée, 5 ans d'expérience, recherche toujours 1 poste en enseignement élémentaire. 841-1266-461-0278. 20-9-80

**DÉMÉNAGEMENTS**

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

1 APPARTEMENT à 3, prix raisonnable. Disponible 24 heures. 581-5304. 22-9-80

**DIVERS/SERVICES**

ELECTRICIEN ouvrage garanti, 110, 220 Volts, résidentiel, commercial, industriel. Estimation gratuite, 24h/24. 652-2890. J.N.O.

À CHATEAUGUAY route 132 ouest, Léry 909, chemin du Lac, samedi seulement 9:30 à 5h. Une belle maison doit être vidée: tableaux, meubles, objets. 22-9-80

PIANO Martin-Orme (1910), fauteuil lit beige presque neuf, magnifique chaise espagnole ancien authentique, entièrement brodé main. Cadre cuivre repoussé, peigne espagnol, castagnettes, différents bibelots. 277-1267 après 6h. 20-9-80

SUPER VENUE DE LIQUIDATION cottage 3e étage à vendre. Meubles et accessoires dont quelques pièces déco. Vaste assortiment de vêtements et chapeaux des années 50. Pour couturière multitude de coupons de 1 à 5 verges, fermetures, boutons anciens et nouveaux, garniture et dentelle, aussi plusieurs balots de retails. Samedi et dimanche 20 et 21, Cité-jardin, de 10 à 16h. 5561 Viau, St-Hubert. 22-9-80

VENTE DE GARAGE 94 McCulloch, Outremont, près Mont-Royal, samedi et dimanche, 10h à 17h. 273-7979. 22-9-80

VETEMENTS pour fillette, taille 10-12-14 - manteaux d'hiver, habit de neige, imperméable, robes, jupes, blouses, tricot, boîtes: caoutchouc, neige, ski, achat très avantageux. 274-3404. 22-9-80

**ESPACES COMMERCIAUX À LOUER**

À LOUER entrepôt St-Sulpice, 12 milles Montréal, 10,000 pi. c. Hauteur 12 pieds, avec immense terrain 589-4134. 20-9-80

**GARDERIE**

DAME VAILLANT, instruite et maternelle demandée à Outremont, pour gouverner 2 enfants et "faire marcher" la maison de 8 a.m. à 6 p.m. Travail difficile, salaire en conséquence. Rigoureuses références exigées. 735-2814, le soir. 22-9-80

**INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

PIANO "BALDWIN" acheté il y a un an, \$2,900 ferme. Entre 9h et 5h. 843-5577. 25-9-80

PIANO, chaise et tabouret, début du siècle. Prix à discuter. De 15h à 22h. 523-1641. 22-9-80

**LOGEMENTS À LOUER**

VERDUN Willibrord, 4 1/2, gaz, 220, 3e étage, disponible 1er octobre. 761-1082. 22-9-80

5 1/2 chauffé, N.D.G. Hampton, bas de duplex, garage, cheminée, \$450. 877-3091 ou 482-6603. 20-9-80

VILLE ST-LAURENT, haut de duplex, 6 1/2, très beau, chauffé. 334-0989. J.N.O.

**LOGEMENTS DEMANDÉS**

DIPLOMATE cherche à louer au 1er octobre un appartement ou une maison de 6 1/2 au minimum avec 2 salles de bains et garage. Situation de préférence proche du Collège Stanislas ou environs Outremont, Côte-des-Neiges, Côte Ste-Catherine, Ville Mont-Royal etc... Bureaux: 878-4381 poste 240, résidence: 739-6391 app. 602. 23-9-80

**MAISONS À LOUER**

QUEBEC grande maison de style Anglais, située sur le bord du fleuve. Entièrement meublée, chauffage, câble, déneigement. Libre 1er octobre - 1er juin. Cause: séjour à l'étranger. Prix à négocier, soir 418-839-4705. 25-9-80

CANTONS DE L'EST, ancien couloir à louer, logement-atelier, salle pour l'automne et l'hiver, pour qui recherche paix et beauté de la nature. (819) 858-3750. 22-9-80

**MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER**

MAISON canadienne centenaire restaurée, endroit tranquille, St-Denis sur Richelieu. Rendez-vous: Germain Boivin 1-514-787-3204 (soir) 22-9-80

**MAISONS MODÈLES ROULOTTES**

LOCATION DE TENTES-ROULOTTES Bonair, 1980, 733-6064. JNO

**OEUVRES / OBJETS D'ART**

**Livres d'art à vendre**  
 J.A. Martin photographe, édition Art Global, illustration Claude Le Sauter.  
**1-819-376-8981**  
 22-9-80

— J.A. Martin photographe, illustré par Claude Le Sauter  
 — Kamouraska, illustré par Antoine Dumas  
 — Mon Oncle Antoine, illustré par Antoine Provost  
 — Peuples Érotiques, illustré par Stanley Cosgrove  
 — Dernier Épisode, illustré par Fernand Toupin  
 — Bonjour de Rie, illustré par Lorne Bouchard  
 — À la Mémoire d'Ozias Leduc, illustré par Monique Duguay, d'après Bois Grives par Rodolphe Duguay  
 — Parler de Corde, illustré par Jean-Paul Riopelle  
 — Le Sauter, illustré par Jean-Paul Riopelle  
 — Marie Chapdelaine, illustré par Clarence Gagnon  
 — Le Grand Silence Blanc, illustré par Clarence Gagnon  
**TÉL.: 651-5888**  
 22-9-80

**LIVRES D'ART À VENDRE**

— J.A. Martin photographe, illustré par Claude Le Sauter  
 — Kamouraska, illustré par Antoine Dumas  
 — Mon Oncle Antoine, illustré par Antoine Provost  
 — Peuples Érotiques, illustré par Stanley Cosgrove  
 — Dernier Épisode, illustré par Fernand Toupin  
 — Bonjour de Rie, illustré par Lorne Bouchard  
 — À la Mémoire d'Ozias Leduc, illustré par Monique Duguay, d'après Bois Grives par Rodolphe Duguay  
 — Parler de Corde, illustré par Jean-Paul Riopelle  
 — Le Sauter, illustré par Jean-Paul Riopelle  
 — Marie Chapdelaine, illustré par Clarence Gagnon  
 — Le Grand Silence Blanc, illustré par Clarence Gagnon  
**TÉL.: 651-5888**  
 22-9-80



# Kasatka offre un excellent spectacle à la PDA

par Gilles Potvin

Dans la mémoire de nombreux Montréalais, le mot «cosaques» évoque un chœur de voix d'hommes, composé de Russes blancs et tous des

géments à l'exception de leur minuscule directeur, Serge Jaffroff. Pendant des décennies, ces basses cavernes, ces barytons puissants et ces ténors aériens ont enchanté les auditeurs avec leur interpréta-

tion de chants folkloriques et de musique liturgique de leur pays.

En choisissant le nom de Cosaques Kasatka, la troupe qui se produit au théâtre Maisonneuve depuis mercredi soir jusqu'à dimanche à quelque peu mêlé les cartes car il s'agit d'un ensemble de chanteurs, danseurs et instrumentistes qui n'a rien à voir avec le chant choral, sauf certains morceaux célèbres comme *Kalinka* ou *Les bateliers de la Volga* que les Cosaques du Don ont rendu célèbres dans le monde et qui sont aussi au répertoire de la basse Janos Kurucz.

Kasatka fut constitué à Londres en 1977 par des émigrés russes regroupés par leur directeur, Goggi Bestavachvili. Ils sont au nombre de treize et ces «cosaques» sont bien de leur époque puisqu'ils

comptent des femmes dans leurs rangs! Ils ont mis au point un programme bien agencé, qui se déroule à vive allure et comporte une succession de numéros bien réglés. L'on s'étonne en vérité qu'une troupe si peu nombreuse arrive à faire tant durant une soirée.

Il y a d'abord un excellent

quatuor instrumental composé de balalaïkas, d'un accordéon et d'une guitare et qui est de service durant toute la représentation, à titre d'accompagnement ou d'ensemble soliste. Les danseurs et danseuses, au nombre de sept, présentent une succession de danses de diverses républiques avec des costumes

appropriés, avec un élan et un enthousiasme qui ne démontent pas, parsemées de ces séquences acrobatiques dont tout spectacle russe ne saurait se passer.

Affligé d'un méchant rhume, la basse Janos Kurucz s'est néanmoins fait entendre dans un répertoire qui comprend *Nuits moscovites* et même un extrait de la comédie musicale *Un violon*

sur le toit. Ce chanteur doit sans doute posséder une voix phénoménale et l'on regrette qu'il n'ait pu donner sa pleine mesure. Sa compagne l'aina Zinova possède pour sa part une voix puissante et expressive qui aurait fort bien pu se passer d'un micro mais l'on sait tous que l'amplification sonore est devenue une chose indispensable à notre époque. Grâce à ses danseuses jolies

et gracieuses, à ses danseurs énergiques et à ses musiciens infatigables, Kasatka offre un excellent spectacle, bien rodé et agencé. L'on regrette que la troupe ne comprenne pas d'ensemble vocal pour faire entendre ces chants harmonisés si caractéristiques.

Présentée par Concerts et Artistes canadiens, la troupe effectue présentement une tournée dans l'Est du Canada.

**POUR TOUS**

**NOUVELLEMENT ACCLAME AU FESTIVAL DU FILM DU MONDE**

ISABELLE HUPPERT  
LILI MONORI  
JAN NÓWICKI  
MARTA MIESZAROS

**LES HERITIERS**

120, 3 15, 5 10, 7 35, 9 00 SAM  
DERNIER PROG. 10 50

**Le PARISIEN 5**  
486 STE CATHERINE O 866-3856

**POUR TOUS**

**UN HOMME ET UNE FEMME 13 ANS APRES!**

**L'ARRACHE COEUR**

LOUISE MARLEAU  
GAGNANTE DU PRIX D'INTERPRETATION FEMMINE  
FESTIVAL DES FILMS DU MONDE  
Un film de MIREILLE DANSEURAU

**NOUS DEUX**

par CLAUDE LÉLOUCH  
CATHERINE DENEUVE  
JACQUES DUTRONC

**Cinéma 7art**  
722 0302  
3180 rue BELANGER

**POUR TOUS**

"Il s'agit là d'un film savoureux, une production piquante qui procure une satisfaction inmanquable".  
- Dave Cheiroweth, *The Gazette*

NINO MANFREDI  
DANS UN FILM DE NANNI LOY

**CAFE EXPRESS**

(VERSION ORIGINALE ITALIENNE, SOUS-TITRES ANGLAIS)

AVEC ADOLFO CELI • VITTORIO MEZZOGIORNO • MARZIO C. HONDRATO  
GIGI REDER • LUIGI BASAGALUPPI • MARISA LAURITO • VITTORIO MARSIGLIA  
AVEC LA PARTICIPATION DE VITTORIO CAPRIOLI

**PLAZA ALENIS NIHOV - 3**  
ATWATER - ETAGE MODÈS

Sem.: 5.15 - 7.15 - 9.15  
Sam.-Dim.: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15 - 9.15

3h stationnement \$1.25 931 3313

**18 ANS adultes**

**"Premier prix" Festival de Locarno**

Selection officielle — Semaine de la critique Cannes 1980

**2e semaine**

Admission: \$3.50

Sem.: 7 h 00, 9 h 00  
Dim.: 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00

**Immacolata et Concetta**  
Une jalousie différente

V.O. Italienne S.T. Francis  
un film de SALVATORE PISICELLI

IOA DI BENEDETTO MARCELLA MICHELANGELO

**Quimetoscope 2**  
1204 est. Ste-Catherine  
Tél.: 525-8600

**CRÊPERIE - GAUFRIERIE BRETONNE RESTAURANT**

**LA BOLÉE**

98 sortes de crêpes différentes disponibles au froment ou au sarrasin  
Variété d'omelettes, salades, poissons

**Gaufres de Pont-Aven (40 sortes)**

**"Grand Galop"**

le succulent steak de cheval table d'hôte à partir de \$7.25

repas d'affaires du lundi au vendredi midi à partir de \$3.25

En venant à la Bolée, vous attraperez la gaufromanie!  
Recommandé par Gault-Millau

825 est. Laurier (métro Laurier) 274-9179  
Cartes de crédit acceptées

**As-tu ta carte?**

**12 DERNIERS JOURS** pour acheter

la **CINÉ-CARTE** du cinéma OUTREMONT

25 FILMS POUR \$25.

JEAN COLBERT présente  
une production de ROBERT MENARD

**POUR TOUS**

**LA PLUS GRANDE CONTROVERSE JUDICIAIRE DU SIÈCLE ENFIN PORTÉE À L'ÉCRAN!**

Qui a condamné Wilbert Coffin?  
La JUSTICE ou le POUVOIR?

**L'AFFAIRE COFFIN**

Tout le monde en a entendu parler, maintenant voici les faits.  
A vous de juger...

avec **AUGUST SCHELLENBERG**  
dans le rôle de Wilbert Coffin  
dans un film de **JEAN-CLAUDE LABRECQUE**  
Scénario JACQUES BENOIT

YVON DUFOUR • RAYMOND CLOUTIER • MICHELLE LANCTÔT  
Images PIERRE MIGNOT • Musique ANNE LAUBER • Distribué par LES FILMS MUTUELS

**2e semaine!** **Le PARISIEN 1** 1h, 3h, 5h, 7h, 9h.  
486 STE CATHERINE O 866 3856 Sam. dernière représentation 11h.

**ATELIER DU CARRÉ**

Techniques de la peinture à l'huile  
Broyage et coulage de la couleur  
Dessin ligne formelle et modèle vivant  
Séminaires sur l'histoire de la peinture contemporaine

**DURÉE: 13 SEMAINES**

Du lundi 29 sept. au samedi 20 déc. 80  
Horaire possible du lundi au samedi  
Avant-midi, après-midi et soir

**GROUPES DE 5 PERSONNES**

Informations: 845-2382  
de 10h à 21h du lundi au vendredi

422 Ontario est  
Montréal, Québec  
H2L 1N6

Près du métro Berri-de-Montigny

SELECTION OFFICIELLE — FESTIVAL DE MONTRÉAL 1980  
HOMMAGE À GAUMONT

"Une chef-d'oeuvre de l'érotisme dans la façon du XVIII siècle".  
— L'express

DOMINIQUE SANDA  
Le Voyage en Douce  
GERALDINE CHAPLIN

**18 ANS adultes**

ON FILM DE MICHEL DEVILLE

**ÉLYSÉE 1** SAMEDI & DIMANCHE 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05, SEMAINE 7.05, 9.05  
35 MILTON 842 8053

**CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.**

**KASATKA**

Ce soir et demain soir 20 h 30

**JUSQU'AU 20 SEPTEMBRE**

**COSSACKS**

17 - 18 - 19 - 20 septembre 20 h 30  
Billets: \$7 \$9 \$12 \$15.

En vente à la Place des Arts, Montréal Trust PVM, Sauvé Frères, Archambault Musique.  
CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE  
Représentation supplémentaire, 23 sept. 20 h 30  
Habitat 81-Camille, Rens. 321-9000

**THÉÂTRE MAISONNEUVE**  
PLACE DES ARTS

LE PLUS GRAND AUTEUR DE COMÉDIE JOUÉ  
LE PLUS GRAND ACTEUR COMIQUE!

**LOUIS DE FUNES**

dans  
**L'AVARE**  
de Molière

L'AVARE de MOLIERE, un film de LOUIS DE FUNES et JEAN GIRAULT  
produit par CHRISTIAN FECHNER  
avec Bernard MENEZ, Claude GENIAC, Michel GALABRU, Guy GROSSO, Michel MODO

PARISIEN: 12.45, 2.55, 5.00, 7.10, 9.20, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.30, LAVAL: SAM. & DIM. 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20, SEMAINE 7.10, 9.20

**2e semaine** **Le PARISIEN 4** **LAVAL 2**  
486 STE CATHERINE O 866-3856 CENTRE LAVAL 688-7776

Pierre David et Jean Colbert présentent

**MOZART - LOSEY: UN ÉVÈNEMENT!**

Le plus célèbre des opéras de Mozart  
tourné en décors naturels dans la splendeur de Venise  
avec les plus belles voix du monde.

**POUR TOUS**

**DON GIOVANNI**

(VERSION ORIGINALE ITALIENNE, SOUS-TITRES FRANÇAIS)

**Le mythe immortel du séducteur Don Juan**

RUGGERO RAIMONDI • JOHN MACURDY • EDDA MOSER • KIRI TE KANAWA • KENNETH RIEGEL • JOSE VAN DAM • TERESA BERGANZA • MALCOLM KING  
DON GIOVANNI de W.A. MOZART • LORENZO DA PONTE • Distribué par LES FILMS MUTUELS

**le DAUPHIN 1** Sem.: 8.15  
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060 Sam.-Dim.: 2.00 - 5.15 - 8.30

# Claude Tousignant au Musée d'art contemporain

par René Viau

De retour d'Europe où il a participé avec d'autres peintres québécois à un symposium sur la peinture contemporaine au Musée du Nouveau Monde à La Rochelle, Claude Tousignant expose ses œuvres récentes au Musée d'art contemporain. Ces œuvres, les *Dyptiques*, ont été créées depuis deux ans. Ces neuf peintures de forme circulaire diffèrent des œuvres présentées en France: une série de panneaux fortement architecturés se répétant et dont la forme évoque l'arcade.

Parlant de ces «arches», Claude Tousignant s'est dit très influencé par Matisse, et tout particulièrement par une série de *La danse* qui avait été conçue pour un espace à arcades. «Cela m'avait beaucoup impressionné. Lors d'un séjour en Italie, j'ai retrouvé ces arches et ces arcades, un peu partout puisqu'il font partie de l'architecture. Je me suis intéressé de plus en plus à la forme de l'arche, aux répétitions. Cela rejoignait les préoccupations sur le cercle que j'avais déjà».

Rencontré hier, avant le vernissage, au moment où se terminait l'accrochage et alors qu'il mettait la dernière main à l'éclairage, Claude Tousignant évoquera brièvement son itinéraire qui l'a conduit des cercles juxtaposés aux couleurs quasi fluorescentes de la fin des années soixante à

des surfaces apaisées. Des surfaces qui se répondent et dont l'accrochage aéré renforce l'austérité quasi monacale qui s'en dégage. Des *Gongs* vibrants, il en viendra peu à peu à un nivellement des valeurs chromatiques éliminant ainsi de plus en plus les répétitions de plans et de surfaces des œuvres antérieures. «Je me suis donc intéressé à la matière même de la toile, l'intégrant au langage non-verbal de la peinture et de la sculpture». Sculpture, puisqu'il ap-

pelle ainsi ses panneaux en arcades reposant sur le sol. La matière de la toile sera traitée alternativement, par exemple, en terme de réflexion et de profondeur selon les fins désirées. Ailleurs ce sera une alternance des qualités d'attraction et de réulsion qui s'y déroulera.

Au Musée, les dyptiques circulaires, des œuvres qui viennent par série de deux, témoignent, dans la première salle, d'un jeu visuel d'aller-retour allant d'un élément à

l'autre du tableau, d'une toile à l'autre dans un rapport binaire. Dans l'autre salle, des œuvres plus récentes fortement architecturées s'appuient sur deux bandes de couleurs souvent proches. La couleur centrale, un noir par exemple, se retrouvera à la périphérie du cercle de l'autre toile. Par leurs Monumentales, ces œuvres très «physiques» rejoignent de beaucoup les «arches» récentes. Pour ce «plasticien» qui a plus de 25 ans de pratique à son actif, les

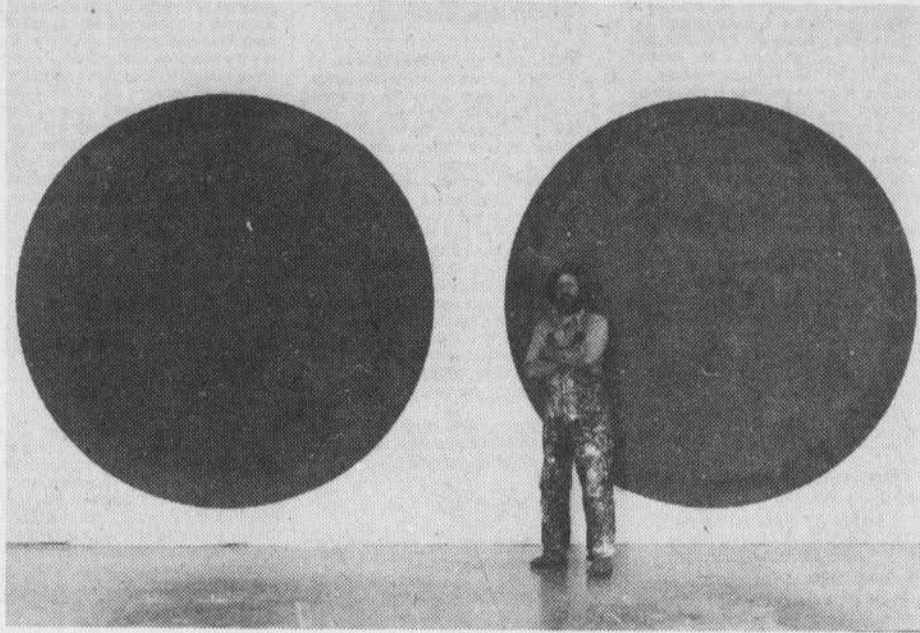
toiles de formes circulaires et l'utilisation de toiles de formes géométriques autres que le rectangle et le carré ne date pas d'hier. Il en est cependant arrivé à un dépouillement qui impressionne. L'exposition se termine le 2 novembre prochain.

Outre les *Dyptiques* de Claude Tousignant, le Musée d'art contemporain fait également place aux travaux récents des artistes Louise Robert, peintre, et de Michel Goulet, sculpteur. Les peintures de Louise Robert, stipule un communiqué émis par le Musée d'art contemporain, autrefois couverts de signes/écritures, ne retiennent plus aujourd'hui que quelques balafres saisissantes. Ces travaux se situent dans une perspective de recherche en peinture et en calligraphie. Les 25 œuvres présentées ont été réalisées entre 1975 et 1980. Elles sont les témoins de cette dualité active entre la surface peinte anonyme et les mots inscrits.

Avec les sculptures de Michel Goulet, poursuit-on, il s'agit d'une recherche sur l'équilibre, l'instabilité réelle et apparente des objets, les matériaux et les rapports linéaires en sculpture. Cette dernière exposition est accompagnée d'un catalogue tout comme celle des *Dyptiques* de Claude Tousignant. Elle se termine le 26 octobre.

**A ne pas manquer** — Un artiste français dans la trentaine, Francis Limérat, dont

on peut voir les œuvres à la galerie Gilles Gheerbrant, nous communique son rare plaisir de créer. Ces constructions, pour lesquelles il revendique la notion de *bricolage*, se présentent comme des morceaux de bois assemblés, raccordés où s'opposent les notions d'ordre et de désordre. Sur ces treillis, tantôt denses et géométriques ailleurs enjoués ou musicaux, de la peinture est appliquée. En dripping, en blanc. Influencées par l'architecture et par les



Claude Tousignant devant un de ses *Dyptiques*.

constructions primitives ou spontanées, ces structures sont une bouffée de fraîcheur. A mi-chemin entre le dessin, la sculpture et la peinture, ces œuvres fortes n'ont rien d'intellectuel. Menuiseries aux osatures complexes, elles sont d'une grande richesse visuelle. «J'essaie de mettre de la chair sur les os», nous a confié Limérat, choisi avec d'autres artistes pour représenter son pays à la Biennale de Paris qui s'ouvrira dans quelques jours.

**RISE SUN**  
Roue Dou Dou Boice Productions Inc.  
LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS

Le plus grand saxophoniste de jazz

**SONY STITT**  
en remplacement de Reed Garland

Ce soir à dimanche  
\* Teddy Wilson Trio 23-28 sept.  
\* Abbey Lincoln 30 sept.-5 oct.  
\* Chantuses de jazz  
\* Restaurant CALMAN ouvert.  
Billets en vente maintenant au Rising Sun

**SOLEIL LEVANT**  
286 ouest, Ste-Catherine  
861-0657 8hPM à 3h AM

**LES CINÉMAS FRANCE FILM**

**A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR**  
DIANE KEATON **st-denis 3**  
13:30 15:55 18:20 20:45 1590 RUE ST-DENIS 845-3272

"Un excellent film. Un film sain, musclé, que l'on reçoit comme une bouffée d'air pur". — HUMANITE DIMANCHE

"Un petit chef-d'oeuvre et un grand film comique". — LIBERATION

"Yves Robert a réalisé un chef-d'oeuvre d'humour et d'esprit". — PARISIEN LIBRE

"Un humour délicat, un charme vivace dont la somme produit une sorte de miracle". — LE FIGARO

## Le vendredi

### A la demande générale!

Les *Jordache* sont de retour, à notre antenne. Retrouvez Rudy, Tom et Julie, dans cette populaire série dramatique, version française de *Rich Man, Poor Man*. En vedette: Peter Strauss, Nick Nolte et Susan Blakeley.

**Les Jordache à 19h00**



### Consommateurs... attention!

De vocation plus économique, *Consommateurs plus* reprend, ce soir, une nouvelle saison. Au sommaire: comment acheter des antiquités... la publicité faite par les concessionnaires d'automobiles... l'industrie de l'alimentation pour chiens et chats... les retombées économiques de la tenue des congrès... et le déclin de l'industrie américaine. Animatrice: Louise Arcand. Réalisation: Jean-Paul Plouffe.

**Consommateurs plus à 21h30**



### Une grande histoire d'amour!

La Russie des Tsars, entre 1814 et 1825... Un jeune officier russe s'éprend de la belle Sophie de Lambrefoux et la marie. Ainsi commence la *Lumière des justes*, une merveilleuse fresque historique et romanesque en 13 épisodes tirée de l'oeuvre de Henri Troyat. Avec Michel Robbe et Chantal Nobel.

**Hors série, exceptionnellement à 20h00**



**JE CHOISISIS**  
RADIO-CARRO

### A l'horaire aujourd'hui!

- 2 12h05 **Midi plus**  
Suzanne Lévesque et Claude Mailhot reçoivent Manuel Brault, Carole Cloutier et Ariane Voyer.
- 2 13h30 **Femme d'aujourd'hui**
- 2 14h30 **Cinéma**  
*Denyse Benoit, comédienne*, un documentaire de Luce Guilbault.
- 2 16h00 **Bobino**  
Avec Guy Sanche, Bobinette et leurs amis.
- 2 16h30 **La Lettre de Nouvelle-France**  
Premier épisode intitulé *la Sacoche*.
- 2 17h00 **Histoires d'hier et d'aujourd'hui**  
*Mighty Moose, ou l'entraîneur astucieux*.
- 2 18h00 **Ce soir**  
Avec Gabi Drouin, Jocelyne Blouin et Gérard-Marie Boivin.
- 2 19h00 **Les Jordache**
- 2 20h00 **Hors série**
- 2 21h30 **Consommateurs plus**
- 2 22h30 **Le Téléjournal**  
Avec Bernard Derome.
- 2 23h20 **Télex Arts**
- 2 23h30 **Cinéma**  
*Comme un boomerang*. En vedette: Alain Delon et Charles Vanel.
- 2 1h20 **Ciné-nuit**  
*Faites sauter la banque*. Une comédie, avec Louis de Funès.

"Il est bien agréable de pouvoir enfin recommander un film à tous les spectateurs en étant sûr qu'ils ne seront pas déçus". — POUR TOUS

un film de FRANCE SOIR

**YVES ROBERT LA GUERRE DES BOUTONS**  
d'après le roman de LOUIS PERGAUD

MOINS DE 14 ANS \$1.50

2e sem.

**desjardins 1** BASILAIRE 1 288-3141

12:30 - 14:15 - 16:00 - 17:45 - 19:30 - 21:15

"Godard réanime le plaisir du cinéma". — Le Devoir

"Un film différent, personnel, très controversé et, à mon avis, passionnant". — S. Dussault, La Presse

"Godard a réussi à retrouver une sorte d'équilibre tant sur le plan narratif qu'au niveau du style. On aime parce que ça reste du cinéma inimitable". — L. Perreault, La Presse

"Un film plein d'humour et d'une beauté à vous couper le souffle. M. Godard demeure l'un des plus originaux des plus actifs et des plus exubérants talents de la scène cinématographique internationale". — V. Canby, New York Times

GILLES BÉRALD

**SAUVE QUI PEUT LA VIE**  
4e sem.

JEAN-LUC GODARD

ISABELLE HUPPERT JACQUES DUTRONC NATHALIE BAYE

12:45 - 14:30 - 16:15 18:00 - 19:45 - 21:30

**desjardins 2** BASILAIRE 1 288-3141

**Gurdjieff - A la recherche de la connaissance de soi** POUR TOUS

mise en scène **PETER BROOK**

avec **Dragan Maksimović Terence Stamp Warren Mitchell** (version anglaise, avec sous-titres français)

2e sem.

tourné en **Afghanistan**

**RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES**

12:15 - 14:25 - 16:35 18:45 - 20:55

**desjardins 4** BASILAIRE 1 288-3141



# Le syndicat de Vilas craint les gestes des nouveaux propriétaires

Le syndicat des travailleurs de la compagnie Vilas, (CSN), de Cowansville, a désavoué hier la vente de cette entreprise, spécialisée dans la fabrication de meubles à des intérêts ontariens. Ils craignent que les nouveaux propriétaires semblent décidés à mettre la clef dans la porte de l'usine.

Les employés ont réclamé la tenue d'une enquête pour dissiper « la confusion qui a entouré la liquidation et les négociations de vente », après la saisie de cette entreprise le 25 juillet par la Banque de Montréal et la Banque Mercantile.

Vilas a été achetée par les industries TIW, d'Ottawa, à la suite d'un accord avec le syndicat Gaëtan Laflamme.

Le gouvernement du Québec avait fait savoir qu'il ne

subventionnerait aucun acheteur qui n'aurait pas l'intention ferme de maintenir les opérations aux deux usines de Vilas, à Thurso et à Cowansville. Cette assurance, donnée par le ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, faisait suite à une demande du syndicat de Cowansville pour protéger les emplois existants.

La transaction conclue mercredi soir, selon les renseignements obtenus par le CSN, permettrait aux acheteurs de donner suite à leur intention de fermer l'usine des Cantons de l'Est, qui employait 250 travailleurs. Les autres employés de Vilas, à Thurso, ont été transférés à la filiale de la Défense nationale, Mme Freda Paltiel, conseiller principal du Comité sur le statut de la femme de Santé et Bien-Être Canada. M. Jack Hahn, ingénieur, Mme Phyllis Waxman, ancienne présidente de la Fédération des femmes des services communautaires de Montréal, ont été transférés à la Défense nationale.

# Un prix de l'ORT

Le Dr Victor Goldbloom, ex-ministre libéral et actuel président du Conseil canadien des chrétiens et des juifs annonce la création d'un nouveau prix d'excellence pour souligner la contribution exceptionnelle de citoyens canadiens dans le domaine de la formation technique et professionnelle. Il s'agit du prix du Centenaire de l'ORT — Organisation Reconstruction Travail — un organisme mondial sans but lucratif fondé en 1880, plus ancienne et plus importante entité non gouvernementale et non confessionnelle de formation technique et professionnelle du monde. L'ORT dirige plus de 900 maisons d'enseignement, centres et projets dans 26 pays.

Le Dr Goldbloom qui préside le Comité des prix invite tout individu, professionnel, association ou corps de métier à soumettre des candidatures

avant le 15 octobre 1980. Les prix seront décernés à Ottawa le 11 décembre prochain par le jury composé de M. Barney Danson ancien ministre de la Défense nationale, Mme Freda Paltiel, conseiller principal du Comité sur le statut de la femme de Santé et Bien-Être Canada, M. Jack Hahn, ingénieur, Mme Phyllis Waxman, ancienne présidente de la Fédération des femmes des services communautaires de Montréal.

Les lauréats devront être canadiens et avoir contribué de façon significative au progrès de l'enseignement de leur métier, soit au Canada soit dans un pays en développement.

Toutes candidatures doivent être adressées au Dr Victor Goldbloom, président du Comité des prix, ORT Canada, 5165 Sherbrooke ouest, suite 208, Montréal, H4A 1T6.

# Avis publics

**BHONMATTI BADRI**  
Avis est donné que Bhonmatti Badri, secrétaire, résidant dans la ville et district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de ANITA BADRI. MRS. FISHER ET HANNA  
Avis est donné que Mrs. Fisher et Hanna, s'adressent au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de ANITA BADRI. MRS. FISHER ET HANNA  
Avis est donné que Mrs. Fisher et Hanna, s'adressent au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de ANITA BADRI. MRS. FISHER ET HANNA

**AVIS**  
Avis est donné que Gabriel Vaillancourt, 13267, Côte St-Jean, Ste-Monique, P.Q., défendeur, a été déclaré déchu de son mandat de la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à Léo Lévesque, 15067, St-Joseph, St-Augustin, P.Q., conformément à l'article 2.59 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

**AVIS**  
Avis est donné que Gabriel Vaillancourt, 13267, Côte St-Jean, Ste-Monique, P.Q., défendeur, a été déclaré déchu de son mandat de la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à Léo Lévesque, 15067, St-Joseph, St-Augustin, P.Q., conformément à l'article 2.59 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

**AVIS**  
Avis est donné que Gabriel Vaillancourt, 13267, Côte St-Jean, Ste-Monique, P.Q., défendeur, a été déclaré déchu de son mandat de la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à Léo Lévesque, 15067, St-Joseph, St-Augustin, P.Q., conformément à l'article 2.59 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

# Provinces de Québec - Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM**  
AVIS est par les présentes donné que MONSIEUR FORREST ALFRED KENT, résidant et domicilié au numéro 10 de l'avenue Rosemont, en la cité de Westmount, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir la permission de changer son nom de «FORREST ALFRED KENT» à celui de «COLIN HAZEN».

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**PROVINCÉ AVIS** que la compagnie NEO DRUG COMPANY demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 30 juin 1980. WILLIAM R. TELFER, Président

**PHILOMENA ELIZABETH FITZPATRICK**, habitante domiciliée et résidant au 5785 Place Charles Thibault, app. 5, Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de PATRICIA ELIZABETH FITZPATRICK, Montréal (signé) Norman S. Kessler, procureur de la requérante.

**AVIS EST DONNÉ** par les présentes que CAROLE SAVOIE, sans travail, domiciliée au 7270 rue Chaboulay, app. 2, Montréal, H2C 2K6, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de CAROLE DESROSIERS.

**ME BENOIT GENOUD**, Procureur de la requérante 400 est, rue Jarry, MONTREAL, P.Q. H2P 1V3

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**PRENEZ AVIS** que la requérante, La Mauricie Transport Inc., détentric du permis numéro Q-300228, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à sa compagnie affiliée, Adhesives Express Ltee, requérante-cessionnaire, la clause e) de son permis, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59 du règlement no. 2 (1976). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
No. 02-038752-809  
VILLE DE MONTREAL

**BRUCE McMARTIN**  
Il est enjoint à BRUCE McMARTIN, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

**M. OGDEN T. DAVIS**  
PRENEZ AVIS que Hydro-Québec entend acquiescer des droits de servitude réels et perpétuels sur un ou plusieurs de vos terrains, ledit ou ledits terrains étant situés dans la Paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil, Division d'Enregistrement de Chambly, et plus précisément la subdivision du lot originaire 54-1 de ladite Paroisse, District de Montréal, et que copie d'un Avis d'expropriation a été déposée à votre intention au Greffe du Tribunal d'Expropriation, au Palais de Justice, 1. est, rue Notre-Dame, Montréal. Vous devez donc, dans les quinze (15) jours de la parution du présent avis, communiquer par écrit avec Hydro-Québec, à l'attention de M. Christian Tremblay, aux Godbols, Lagault et Bernier, 75 ouest, boulevard Dorchester, Québec H2Z 1A4, par vous-même ou par l'entremise d'un procureur de votre choix, pour tenir lieu de comparution.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
No. 500-02-037791-808  
VILLE DE MONTREAL

**LOUIS HARNOIS**, autrès du 2644 rue Davidson, à Montréal, et maintenant de lieux inconnus. Il est enjoint au défendeur, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL**  
**TRIBUNAL DE LA JEUNESSE**  
No. 505-43-000124-80  
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC ART. 139 C.P.C.

**A. JEAN DESLAURIERS**, Considérant la demande formulée par requête en date du 15 mai 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Gaston Sylvain CHAPPELAIN né le 14 février 1965, et pour y donner ou refuser son consentement.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
No. 500-02-038090-804  
ROY MICHELE, Marchand de la Municipalité de Berthier, District de Montréal.

**LISE LANGELIER**, autrès domicilié au 7743 Thibert à Ville LaSalle, District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
No. 12-002542-800  
PIERRETTE BOISVERT, Requérante

**ROGER ROCHON**, Intimé

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
No. 505-43-000089-80  
ROY MICHELE, Marchand de la Municipalité de Berthier, District de Montréal.

**LISE LANGELIER**, autrès domicilié au 7743 Thibert à Ville LaSalle, District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
No. 12-002542-800  
PIERRETTE BOISVERT, Requérante

**ROGER ROCHON**, Intimé

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
No. 505-43-000089-80  
ROY MICHELE, Marchand de la Municipalité de Berthier, District de Montréal.

**LISE LANGELIER**, autrès domicilié au 7743 Thibert à Ville LaSalle, District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
No. 12-002542-800  
PIERRETTE BOISVERT, Requérante

**ROGER ROCHON**, Intimé

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
No. 505-43-000089-80  
ROY MICHELE, Marchand de la Municipalité de Berthier, District de Montréal.

**LISE LANGELIER**, autrès domicilié au 7743 Thibert à Ville LaSalle, District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
No. 12-002542-800  
PIERRETTE BOISVERT, Requérante

**ROGER ROCHON**, Intimé

**Mallette, Benoit & Compagnie**

**LOI SUR LA FAILLITE**  
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: SYLVIE SAVOIE, réceptionniste, domiciliée et résidant au 51, rue Roberval # 108, Longueuil (Québec) J4L 4A8.

AVIS est par les présentes donné que Mlle Sylvie Savoie a fait passer de ses biens le 11 septembre 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30 septembre 1980 à 16 h 30 au bureau du syndic 1, Complexe Desjardins, suite 1901, tour sud, Montréal (Québec).

Montréal, le 19 septembre 1980.

Paul DESCHENEUX SYNDIC

**La Voie maritime** The Seaway  
Transports Canada Transport Canada

**AVIS AUX ENTREPRENEURS**

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et marquées "COMMISSION POUR LE CONTRAT NO 12-1712" relativement à la

**CONSTRUCTION D'ÎLOTS ARTIFICIELS**  
LAC ST-LOUIS

**VOIE MARITIME, RÉGION DE L'EST**

seront reçues à l'Édifice de la Voie maritime, Pièce 312, Écluse de Saint-Lambert, Casier Postal 97, Saint-Lambert, Québec, J4P 3N7, jusqu'à 15 h 00 heures, heure avancée de l'Est, le mercredi 19 octobre 1980. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de \$100.00 comptant, ou chèque visé, établi à l'ordre de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, montant qui sera remboursable sur réception du document ci-haut, en bon état, dans un délai de 30 jours de la date fixée ci-dessus pour le retour des soumissions.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse offre soumise.

**Le secrétaire,**  
L.E. Beland.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT,  
OTTAWA, le 17 septembre 1980.

**VILLE DE MONTREAL**

**AVIS PUBLIC**  
RÔLE D'ÉVALUATION

AVIS est donné que le rôle d'évaluation de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1981, a été déposé par l'évaluateur de la Communauté Urbaine de Montréal au bureau du Directeur des finances de la Ville de Montréal, et tout intéressé peut en prendre connaissance à:

L'Hôtel de Ville  
275, rue Notre-Dame est  
Comptoir du rez-de-chaussée  
Montréal, H2Y 1C6

Toute plainte s'effectue par sa remise ou son expédition par courrier recommandé ou certifié au Secrétaire de la Section du Bureau de Révision de l'évaluation foncière du Québec, 3 Complexe Desjardins, case postale 125, succursale postale Place Desjardins, Montréal, H5B 1E3.

**Fernand DENIS, c.a.**  
DIRECTEUR DES FINANCES

Hôtel de Ville  
Montréal, le 19 septembre 1980.

**Travaux publics** Public Works  
Canada Canada

**APPEL D'OFFRES**  
BAIL/ACHAT

On recevra, jusqu'à 15 h le jour de la date limite précisée, des SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Chef, Politique et administration des Marchés, Travaux publics Canada, 1er étage, Immeuble Sir John Thompson, 5221, rue Harvey, C.P. 2247, Halifax (Nouvelle-Écosse), B3J 3C9, pour la location à bail/achat d'un ensemble administratif qui sera construit sur un emplacement loué de la Couronne. On peut se procurer, sur versement d'un dépôt de \$250, les documents de soumission en s'adressant à la Section des soumissions à l'adresse susmentionnée.

L'emplacement est situé à Shediac, comté de Westmorland (Nouveau-Brunswick).

Date limite: 19 novembre 1980.

**INSTRUCTIONS**

Il faut faire le dépôt pour les documents de soumission sous forme de chèque bancaire certifié payable au Receveur général du Canada; ce dépôt sera rendu à la présentation, dans les deux mois qui suivent la date du dépouillement des offres, des documents en bon état.

Le Ministre n'est tenu d'accepter ni la plus basse ni aucune des offres.

**STUDIO DE SANTÉ SILHOUETTE INC.**, corporation légalement constituée autrès ayant une place d'affaires au 8130 rue Champ d'Eau, à St-Léonard, district de Montréal.

**COUR SUPÉRIEURE**  
No. 250-05-000162-77  
EASTERN STEEL PRODUCTS & GYPSUM LTD. corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 8130 rue Champ d'Eau, à St-Léonard, district de Montréal.

**COUR SUPÉRIEURE**  
No. 250-05-000162-77  
EASTERN STEEL PRODUCTS & GYPSUM LTD. corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 8130 rue Champ d'Eau, à St-Léonard, district de Montréal.

**STUDIO DE SANTÉ SILHOUETTE INC.**, corporation légalement constituée autrès ayant une place d'affaires au 8130 rue Champ d'Eau, à St-Léonard, district de Montréal.

**COUR SUPÉRIEURE**  
No. 250-05-000162-77  
EASTERN STEEL PRODUCTS & GYPSUM LTD. corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 8130 rue Champ d'Eau, à St-Léonard, district de Montréal.

**BRIDGE**

**Comment escamoter vos perdantes**  
par Charles-A. Durand

au contrat. Suivons bien le minutage du jeu pour prendre profit de la manière simple et facile que Sud mis en oeuvre pour s'accaparer des 10 levés qui lui étaient nécessaires.

Yant bien prit connaissance de l'attaque et de la main du mort, Sud s'empara du Roi de trèfle et passa la main à l'As de carreau du mort qu'il fit suivre du Valet de trèfle, carte cruciale, afin que la main soit au défendeur Ouest qui normalement possédait la Dame pour justifier son entame avec le Roi. Ouest étant en main tenue désespérément de donner la main à son coéquipier, il joua l'atout. Sud ne se laissa pas prendre au piège meilleur de l'impasse, il joua l'As du mort. Immédiatement il prit lui-même la main en coupant un trèfle avec le 10 d'atout et si par hasard une soucoupe avait été faite par le Roi étant fortuitement chez Ouest, chose toujours possible. Et bien, le Roi de coeur demeurait en sûreté par sa position avantageuse.

D'ailleurs Ouest ne surcoupa pas, il possédait un troisième trèfle. Après cette passe agréable, Sud joua son Roi et sa Dame de carreau sur lesquels il défauta 2 perdantes en coeur, cartes des plus vulnérables pouvant occasionner la perte du contrat n'eût été la bonne stratégie du

Steve Rogers face à Ken Forsch, ce soir

# Dick Williams laisse Ellis Valentine décider quand il reprendra son poste

ST-LOUIS — Privés de Ron LeFlore et peut-être d'Ellis Valentine, blessé à la main gauche, les Expos entreprendront aujourd'hui une inquiétante série de trois parties contre les Cards de St-Louis au Busch Memorial Stadium.

Steve Rogers (14-11) fera face à Ken Forsch (11-9) lors du premier match ce soir. Bill Gullickson (9-4) sera opposé à Al Olmsted (0-0) un gaucher demain après-midi, et David Palmer (7-4) sera opposé à Andy Rincon (1-0) un droitier, dimanche.

Hier après-midi, Dick Williams espérait toujours qu'Ellis Valentine soit en mesure de reprendre son poste au cours du week-end. Valentine a aggravé une blessure à la main gauche lors de l'exercice au bâton qui a précédé le double de mardi à New York. Les Expos ont besoin de son excellence au bâton contre les Cards et bien sûr contre les Pirates au cours des prochains jours.

«Valentine prendra lui-même la décision de jouer», a dit Williams, qui avait inséré son nom dans l'alignement partant de mardi avant de le retirer du jeu. «Il n'est pas question de hâter son retour sans son accord», d'ajouter le gérant des Expos.

Quant à Dave Palmer il a confirmé hier qu'il ne ressentait aucune douleur à son coude droit et qu'il pourra donc lancer en pleine possession de tous ses moyens contre les Cards.

Palmer a profité d'un long repos de 17 jours entre ses deux derniers départs, du 31 août

Richard Milo



contre Los Angeles au 16 septembre contre New York. Il n'avait pas gagné depuis le 10 juillet, contre les Cards, n'allouant alors qu'un point en huit manches.

Les Expos ont eu congé hier sauf quelques réservistes qui se sont entraînés au bâton au début de l'après-midi. Ils se rendront à Pittsburg lundi et mardi, à Chicago, mercredi et jeudi et enfin à Philadelphie le week-end prochain pour livrer une importante bataille de trois matchs au Phillies et à Sparky Lyle avant de revenir à Montréal.

Au sujet de Lyle, le gérant Dick Williams estime qu'il s'agit d'une bonne acquisition par les Phillies, qui recherchaient désespérément du renfort en relève. «Reste à voir, cependant, s'il lance toujours avec autant de force, a-t-il dit. Il

n'est plus le jeune homme que j'ai piloté à Boston au début de ma carrière.»

Chez les Cards, le temps est au beau fixe. De retour au jeu après une absence de 25 matchs, mercredi, Garry Templeton a frappé deux coups sûrs en quatre présences au bâton contre les Cubs à Chicago. Il s'agissait de son premier match depuis le 23 août. Ce faisant il a repris le premier rang des frappeurs de la Ligue nationale avec une moyenne au bâton de .325 devant Bill Buckner des Cubs de Chicago, .322 et Keith Hernandez des Cards, .319.

Les Expos ont maintenant un dossier de 12 victoires et quatre défaites seulement en septembre. À l'étranger cette saison ils affichent un rendement de 34 victoires et 38 défaites. L'an dernier, ils avaient remporté 23 gains en septembre, un sommet dans les majeures.

ÉCHOS — À leur dernière visite à St-Louis, les Expos n'ont remporté qu'une seule victoire en trois matchs les 11, 12 et 13 août... Les Expos n'ont pas dormi hier puisqu'ils sont arrivés à St-Louis vers 4 h 30 dans la nuit de mercredi à jeudi... Et il fait un temps splendide à St-Louis... Après les lanceurs Bill Lee, des Expos, et Ferguson Jenkins, des Rangers du Texas, c'est maintenant au tour du voltigeur Ron LeFlore d'être l'objet d'une enquête du bureau du commissaire du baseball Bowie Kuhn au sujet de la marijuana, qu'il a admis avoir consommée selon la dernière livraison de la revue *Inside Sports*...

Selon Donato Paduano

# Hart est d'abord un boxeur déterminé

par François Lemeny

Le Panaméen Pedro Acosta a fait une entrée discrète, hier en conférence de presse. Ne parlant que l'Espagnol, il a dit quelques mots d'usage avant de s'effacer presque complètement. Mais Acosta n'a pas l'intention pour autant de passer inaperçu mardi soir prochain alors qu'il affrontera Gaëtan Hart dans une finale de 10 rounds au centre Paul-Sauvé, à Montréal.

Le champion de Buckingham est pour sa part ravi des dispositions de son rival. Hart, on le sait, entend se servir de ce combat contre Acosta comme répétition générale avant le match de championnat du monde des légers qu'il espère livrer à l'Américain Hilmer Kenty d'ici la fin de l'année.

Hart n'aura jamais été aussi prêt physiquement et moralement, en dépit des incidents tragiques qui ont marqué ses deux dernières batailles, contre Ralph Racine d'abord, puis contre Cleveland Denny. Il pèse actuellement 134 livres, soit trois de moins que la limite permise. Mais plus important encore, Hart, le champion canadien des poids légers et septième aspirant à la couronne de Kenty, entend l'emporter de façon décisive afin de prouver que ses prétentions au titre ne sont pas qu'une simple lubie.

Il n'en a pas toujours été ainsi pourtant. Donato Paduano, qui a eu l'occasion de suivre la carrière de Hart au fil des ans, s'étonne encore des progrès du champion canadien.

«Il n'y a qu'un mot pour décrire Gaëtan Hart. Détermination, explique Paduano. Je me souviens qu'à ses débuts dans la boxe, il semblait complètement indifférent. Gagne ou perd, c'était la même chose. Il se battait contre n'importe qui, n'importe comment. Ce n'est pas pour rien qu'il a encaissé 17 défaites en 65 combats.»

«Hart est en plus un boxeur moyen au style très ordinaire, de poursuivre Paduano. Nicky Furlano est un boxeur bien supérieur. Mais il n'a pas sa détermination, et c'est ce qui fait les grands champions.»

«Je ne sais pas ce qui s'est produit dans sa vie. Est-ce une femme, son gérant... Mais je sais aujourd'hui que Hart est capable de vaincre les meilleurs. Je ne dis pas qu'il battra Kenty, mais il est au moins un aspirant logique.»

«Ce titre mondial, je lui souhaite», d'ajouter Paduano, lui qui n'a jamais eu l'occasion de se battre pour un titre, même s'il a affronté les champions. «Hart mérite le succès qu'il connaît actuellement. Il a travaillé très fort et c'est sa volonté de réussir plus que son talent qui en fait un champion.»

Hart semble tellement bien préparé qu'il ne devrait avoir de difficulté à passer l'étape de mardi. Le palmarès d'Acosta n'est d'ailleurs guère reluisant même si, de l'avis des promoteurs, il y a des circonstances atténuantes.

Quoi qu'il en soit, Acosta,

l'ex-partenaire d'entraînement de Roberto Duran a perdu quatre des cinq combats qu'il a livrés cette année. En janvier dernier, il a subi un KO à la cinquième reprise face à Racine, qui se remet lentement de son dernier combat contre Hart. En mai, le Panaméen a perdu une décision partagée en 10 rounds contre Jack Blevins. En mai également, il a encaissé un KOT à la septième contre Charlie Nash. Acosta, il est vrai, s'est blessé lorsque les deux boxeurs sont tombés hors de l'arène, et il a été incapable de poursuivre le combat. En juillet, il a perdu une décision partagée en 10 rounds face à Johnny Lira, troisième aspirant à la couronne.

Encore là, le promoteur Bob Arum, qui a vu le match à la télé, croit que Acosta s'est fait voler la décision. Enfin en août, Acosta a remporté son unique combat de l'année, en battant Billy Moreno par décision unanime.

Le secrétaire de la Commission athlétique de Montréal, M. Jean-Guy Prescott, a par ailleurs annoncé quelques mesures sécuritaires qui seront en vigueur mardi. Les boxeurs

seront soumis à un autre examen complet à l'occasion de la pesée, à midi, et les deux médecins en fonction le jour du combat pourront soumettre les pugilistes à un dernier examen avant de monter dans l'arène.

M. Prescott a noté que le vainqueur était rarement examiné après un combat même s'il a pu recevoir autant de coups que sa victime. Cette lacune sera corrigée. Les médecins pourront enfin exiger des tests d'urine avant et après le match.

ÉCHOS — Ralph Racine assista peut-être au combat si ses médecins le lui permettent. Gaëtan Hart remettra au Fonds Ralph Racine \$0.25 sur chaque billet vendu contre \$0.75 au promoteur Henri Spitzer... Quatre câbles entoureront l'arène afin d'éviter les chutes... Donato Paduano a fait l'objet d'un livre écrit par son ami Denis Portier. Publié aux éditions Libre Expression, le livre retrace les années difficiles du boxeur et ses débuts récents. Paduano remontera peut-être dans le ring en novembre prochain. Il dit avoir encore trois ou quatre combats dans le corps.

# Larouche est impressionné par quelques recrues à l'entraînement avec le Canadien

par Michel Lajeunesse, de la Presse canadienne

Pierre Larouche n'a pas chassé les patins de tout

l'été. À la fin de la saison dernière, il a subi une grave blessure au genou gauche. Mais à le voir travailler sur la glace du Forum depuis le début du

camp d'entraînement du Canadien, on ne dirait jamais que Larouche est passé à deux doigts de l'opération au cours de l'été.

«Je n'ai pas chaussé les patins de l'été parce que mon genou me faisait trop souffrir, a admis Larouche après les exercices d'hier. J'ai passé quelque temps à Pittsburg, mais j'ai décidé de revenir à Montréal parce que je craignais de subir une opération. Je ne voulais surtout pas être opéré à Pittsburg. J'ai essayé de jouer au tennis, mais après deux parties, je n'en pouvais plus, je devais abandonner.»

Larouche a avoué que le régime imposé par Claude Ruel au cours du camp d'entraînement était passablement difficile et qu'il commençait à se sentir un peu fatigué.

«Je sais, il faut qu'il en soit ainsi parce que le camp est très court. Mais c'est difficile. Aujourd'hui, mon genou me faisait souffrir et j'ai dû re-

mettre mon protecteur spécial. Mais avec des exercices spéciaux, je sais que tout ira bien. Mon genou a déjà repris beaucoup de force.»

Larouche, qui a marqué 50 buts et qui a fourni 41 passes la saison dernière, a par ailleurs mentionné qu'il avait été bien impressionné par quelques recrues chez le Canadien.

«Juste à le voir aller sur la patinoire, il est facile de constater que Doug Wickenheiser est un joueur de grand talent. Sa façon de se comporter, de manier la rondelle, de se libérer, il a tout pour réussir. Tout ce qu'il lui manque pour l'instant c'est le synchronisme. J'ai été bien impressionné également par le jeune John Chabot et par François James. Il y a plusieurs jeunes très talentueux cette saison.»

Ruel, qui s'est dit très satisfait encore hier de la tenue de la plupart de ses joueurs, a dû s'improviser arbitre lors d'un match simulé en début d'après-midi. Dans le feu de

l'action, Steve Shutt a passé le coude au visage de Chris Nilan, qui n'a jamais reculé devant personne. Nilan n'a pas pris ce geste et a jeté les gants. Il a invité Shutt à en faire autant, mais Ruel s'est précipité et est tombé dans les bras de Nilan.

«Ce sont des choses qui arrivent, a dit Ruel. Les gars travaillent fort, on a frappé durement, on s'est bousculé un peu, je crois que c'est bon signe. Ce qui est beau dans tout cela, c'est cet enthousiasme. Même les vétérans y mettent tout leur cœur et c'est encourageant.»

Ruel a eu également de bons mots pour certains jeunes joueurs qui pourraient reprendre le chemin des équipes juniors dès aujourd'hui. Il s'est dit impressionné par le travail de plusieurs. Encore une fois le nom de John Chabot est revenu à la surface.

«Ce Chabot est très fort quand il est en possession de la rondelle. Il a des feintes incroyables. C'est la même chose pour le jeune défenseur Bill Kitchem. Ce gars-là va percer sûrement dans le hockey.»

Ruel a par ailleurs mentionné qu'un grave danger guette ces jeunes joueurs, qui retournent chez les juniors. «Ce qui est malheureux, c'est qu'après avoir participé à un camp d'entraînement de la Ligue nationale, ils ont tendance à s'asseoir sur leurs lauriers. Et c'est le contraire qu'il faut faire. Il faut qu'ils montrent qu'ils sont encore meilleurs. Il faut qu'ils continuent à se développer.»

Ruel a mentionné qu'il annoncerait aujourd'hui les premières coupures. Mais il insiste sur le fait qu'il veut garder plusieurs joueurs pour les premiers matches hors-concours.

«Certains méritent de demeurer ici et de disputer quelques matches hors-concours. De plus, c'est toujours plus intéressant de garder plusieurs joueurs. Les exercices sont alors plus intéressants. On peut alors continuer de présenter des matches simulés et c'est ce qui met le plus les gars en forme.»

## BASEBALL

### Ligue Nationale

**Mercredi**  
New York 5, Montréal 2  
Philadelphie 5, Pittsburg 4  
St-Louis 8, Chicago 5  
Cincinnati 7, Houston 0  
Los Angeles 2, San Diego 1  
San Francisco 2, Atlanta 0

### Hier

Houston à Cincinnati  
Atlanta à San Francisco  
San Diego à Los Angeles

### Ligue Américaine

**Mercredi**  
Toronto 5, New York 3, (match suspendu)  
Baltimore 9, Detroit 3  
Cleveland 6, Boston 5  
Oakland 6, Texas 4  
Minnesota 3, Milwaukee 2  
Kansas City 5-4, Californie 0-7  
Seattle 4, Chicago 0

### Hier

Minnesota à Milwaukee, 2  
Cleveland à Boston  
Detroit à Baltimore  
Toronto à New York  
Oakland au Texas  
Californie à Kansas City  
Chicago à Seattle

### Aujourd'hui

Toronto, Todd (4-1) à Baltimore, Palmer (15-10), 19 h 30  
Cleveland, Walts (11-13) à Detroit, Schatzeder (9-11), 20 h  
Boston, Renko (9-7) à New York, Tiant (6-9), 20 h  
Seattle, Honeycutt (9-16) à Milwaukee, McClure (3-7), 20 h 30  
Californie, Tanana (9-10) au Texas, Figueroa (3-10), 20 h 35  
Oakland, Kingman (7-18) à Kansas City, Spittorf (12-10), 20 h 35  
Chicago, Baumgarten (2-11) au Minnesota, Erickson (6-12), 20 h 35

### LIGUE NATIONALE

Section Est		g	p	moy.	diff.
MONTREAL	8	65	565	—	—
PHILADELPHIE	79	66	545	1/4	—
PITTSBURGH	76	70	521	5	—
ST-LOUIS	66	80	452	15	—
NEW YORK	62	84	425	19	—
CHICAGO	56	89	386	24 1/2	—

### Section Ouest

LOS ANGELES	83	62	572	—	—
HOUSTON	82	63	566	1	—
CINCINNATI	79	67	541	4	—
ATLANTA	76	69	524	7	—
SAN FRANCISCO	69	76	476	14	—
SAN DIEGO	64	82	438	19 1/2	—

### LIGUE AMERICAINE

Section Est		g	p	moy.	diff.
NEW YORK	92	52	639	—	—
BALTIMORE	87	58	600	5 1/2	—
BOSTON	76	66	535	15	—
MILWAUKEE	77	68	531	15 1/2	—
CLEVELAND	74	70	514	18	—
DETROIT	74	71	510	18 1/2	—
TORONTO	61	83	424	31	—

### Section Ouest

x-KANSAS CITY	90	56	616	—	—
OAKLAND	74	73	503	16 1/2	—
TEXAS	70	75	483	19 1/2	—
MINNESOTA	64	80	444	25	—
CHICAGO	61	83	424	28	—
CALIFORNIE	59	85	410	30	—
SEATTLE	53	92	366	36 1/2	—

x-Champion de section

# Marc Tardif opéré aujourd'hui

QUÉBEC (PC) — Tout comme à leur première saison dans la LNH, les Nordiques continuent de jouer de malchance et c'est ainsi qu'ils apprennent hier que l'allier gauche étoile Marc Tardif sera tenu au rancart pendant environ un mois.

Il doit être opéré au coude gauche aujourd'hui à l'hôpital l'Enfant-Jésus de Québec où le Dr Normand Gagnon lui enlèvera un dépôt de calcium.

Selon le médecin de l'équipe, le Dr Gilles Campeau, Tardif pourra recommencer à patiner dans une semaine mais il devra éviter les contacts physiques durant trois semaines.

Le Dr Campeau estime que l'athlète de Granby sera en mesure de sauter dans la mêlée vers le milieu d'octobre, ratant ainsi les premiers matches de son équipe dont la saison s'ouvre le 9 octobre.

Les Nordiques amorceront ainsi leur deuxième campagne sans les services de leurs deux vedettes, Réal Cloutier et Marc Tardif.

Cloutier a subi une fracture de la cheville en jouant à la balle rapide cet été et, dans son cas, la situation est beaucoup plus compliquée.

L'auteur de 42 buts à sa première saison dans le circuit Ziegler sera fixé sur son sort le 23 septembre. En mettant les choses au pire, le jeune ailier droit pourrait mettre deux ans à se rétablir et, au mieux, il serait apte à revenir au jeu vers la période des Fêtes, cette année.

## Les demi-finales de la Coupe Davis commencent aujourd'hui L'Italie et l'Argentine sont favorites

ROME (AFP) — L'Italie et l'Argentine partent favorites aujourd'hui lors des demi-finales interzone de la Coupe Davis qui les opposeront ce week-end à l'Australie et à la Tchécoslovaquie respectivement.

À Rome, les journalistes italiens ont beau retourné le problème dans tous les sens, ils ne voient pas comment l'équipe italienne pourrait être battue par l'Australie sur les courts en terre battue du «Foro Italico».

D'autant que, pour eux, le joueur australien le plus dan-

gereux a été écarté de l'équipe par le capitaine Neale Fraser. John Alexander avait en effet apporté deux points à ses couleurs, en 1976, au même stade de la compétition et au même endroit, avant d'être l'artisan, une année plus tard, de la reconquête du «Saladier» face aux joueurs qui défendront une nouvelle fois les chances italiennes.

Adriano Panatta, Corrado Barazzutti et Paolo Bertolucci (en double) devraient donc atteindre pour la cinquième fois en six ans la finale de cette épreuve. Leur expérience sera encore plus profitable, car les

Australiens paraissent un peu désorganisés avant cette demi-finale: à la suite de la mise à l'écart de John Alexander a succédé la disgrâce de Phil Dent.

Si bien qu'au «Foro Italico», l'Australie ne doit présenter que deux joueurs, tant en simple qu'en double: Paul Mac Namee et Peter Mac Namara, plus réputés pour leur science du «double», une épreuve qu'ils remportèrent notamment à Wimbledon cette année.

Le choix de Fraser est aussi le fruit d'une réflexion sur les aptitudes de ses joueurs à s'a-

## CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES**  
Fondée en 1892  
Brevets d'invention  
 Marques de commerce  
 Dessins industriels • Droits d'auteur  
1514, Docteur Penfield  
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272  
Télex 05-268656. Cable MARION  
Télécopier international Xerox 400

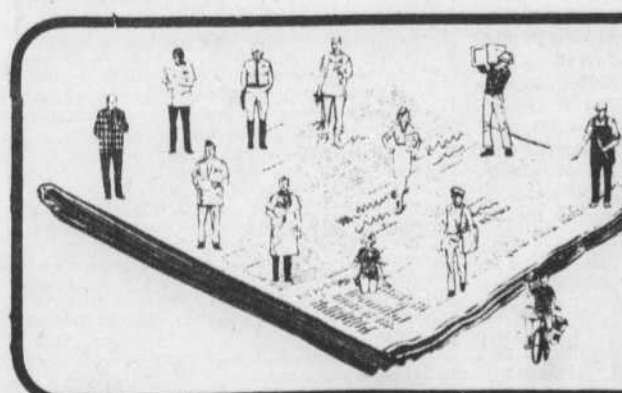
**DAVID, BOULVA CLEVE ARCHITECTES**  
1253 ave McGill College  
Suite 800  
MONTRÉAL - 866-8621

**VERMETTE, DUNTON, CIACCIA, RUSKO, De WEVER & SAINTONGE**  
Avocats  
Suite 2104, Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
Montréal, Canada H4Z 1H1  
Téléphone: (514) 866-9743

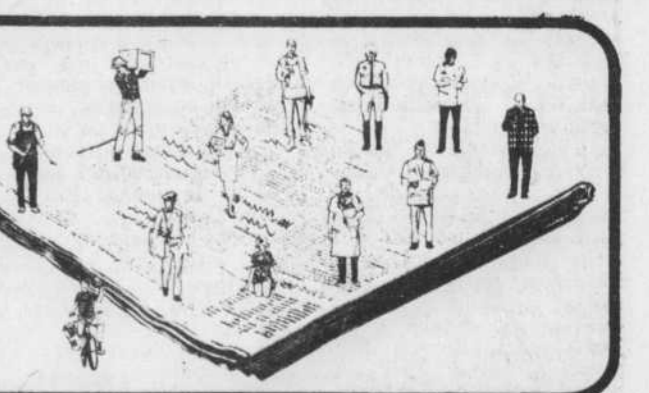
**les architectes LONGPRÉ MARCHAND**  
Montréal - 842-1401

**MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET**  
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS DESIGNERS D'INTÉRIEURS  
878-3846  
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

**INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR**



**OFFREZ-VOUS LE DEVOIR**  
Chaque matin  
Renseignements  
Service du tirage  
**844-3361**



Pour réparer l'échec du 13 septembre

EN apparence, les jeux sont faits et Ottawa s'appareille à rapatrier unilatéralement la constitution, assortie d'une charte des droits et d'une formule d'amendement. Mais, en réalité, la partie n'est pas complètement jouée. Le point de non-retour n'est pas atteint. Quelques indices retiennent l'attention: à l'issue du conseil des ministres qui s'est réuni hier, M. Trudeau n'a fait aucune déclaration, et le leader de la majorité, M. Pinard, n'a rien annoncé d'irréversible; le premier ministre ne parlera pas davantage aujourd'hui, ni demain; lundi, il part en voyage dans le Grand Nord. Plus tôt, cette semaine, les porte-parole du groupe parlementaire libéral ont fait savoir que le caucus donne carte blanche au chef du gouvernement, mais nul ne sait précisément ce que celui-ci en fera. On s'en doute, bien sûr. Mais le recours à une formule de compromis, qui éviterait l'affrontement avec les provinces, qui ferait l'économie d'une crise, n'est pas exclu. Cette formule n'est pas si complexe, ni tellement difficile d'application. Elle tient en quelques mots. On les a entendus, sous des formes diverses, de la bouche de M. Joe Clark et de M. Jean-Luc Pépin.

Le premier fait observé avec raison que M. Trudeau a mis en terme prématurément à sa mission car il est évident que les premiers ministres des provinces n'attendaient qu'une contre-proposition d'Ottawa pour poursuivre la discussion. Le second, en moins bonne posture pour exprimer toute sa pensée, a quand même rappelé publiquement une vérité profonde à son chef: le consensus est le seul moyen d'assurer la révision constitutionnelle. Ce qui signifie qu'il incombe à M. Trudeau, non pas de réunir une nouvelle conférence constitutionnelle la semaine prochaine, mais de surseoir à toute action unilatérale avant de présenter aux premiers ministres des provinces ce qu'il est convenu d'appeler en relations de travail une proposition globale et complète dans laquelle ceux-ci reconnaîtront en partie les solutions qu'ils ont soumises vendredi dernier, en partie les demandes que leur interlocuteur fédéral a déjà déposées.

Le premier ministre et président de la conférence a vu trop vite un «ultimatum» dans le projet que ses collègues avaient réussi à concevoir et sur lequel ils étaient parvenus à s'entendre. C'est un projet, on le sait, dont le Qué-

bec avait pris l'initiative et qui a subi plusieurs modifications en cours de discussion jusqu'au petit-déjeuner du Château-Laurier. Quand il en fut saisi, ce jour-là M. Trudeau a d'abord constaté, non sans quelque surprise, que les 10 provinces avaient, en dégageant cet exceptionnel consensus, déjoué les prédictions des conseillers fédéraux qui, toujours ont tablé sur l'impossible unité des provinces dans ces forums. Surprise d'autant plus grande et désagréable que le Québec, non seulement s'inscrivait dans ce beau concert, mais avait au surplus contribué à le susciter. L'essentiel toutefois se trouvait dans le contenu que le premier ministre du Canada tenait pour irrécusable au nom de sa vision du pays. Il n'a pas tardé à le dire à ses interlocuteurs, ce qui est normal et ce que ceux-ci avaient naturellement prévu. En négociations, même constitutionnelles, c'est ainsi que les choses se passent. La politique n'est jamais absente de ces réunions, fussent-elles convoquées pour récrire l'histoire.

On s'attendait par conséquent à un refus. Mais entre un refus et une rupture des négociations, il y a un monde que M. Trudeau a pourtant traversé en une nuit. Il s'est comporté samedi comme si les 10 premiers ministres avaient été surpris en flagrant délit de démanteler sciemment la fédération. C'était un crime contre l'esprit fédéral et une injure à celui qui doit le défendre. Conclusion, rentrez chez vous et le gouvernement du Canada accomplira seul une tâche dont vous êtes montrés indignes. On exagère à peine. M. Trudeau a vraiment parlé d'un ultimatum.

Le sage Allan Blakeney et quelques autres ont bien insisté sur les zones d'accord, sur l'ampleur des ententes, sur l'étendue du chemin parcouru au cours de l'été, sur les progrès réalisés. Rien n'y fit. Rupture des négociations. En vain les premiers ministres ont-ils attendu une réaction qui aurait permis de relancer la discussion. A cet égard, les propos de M. Claude Morin sont éclairants: dès le lendemain de la conférence, il déclarait publiquement (à Radio-Canada) que la proposition commune des provinces, loin d'être immuable, était «négociable». Il est vrai que, dans la forme qu'elle revêtait au moment où M. Trudeau en a pris connaissance, cette proposition faisait la partie bien meilleure aux provinces qu'au gouvernement fédéral. Faut-

il s'en étonner? Il appartenait plutôt au premier ministre canadien de reprendre la situation en main, de prolonger au besoin la réunion, et de préparer sa propre formule. Il a préféré la rupture, à la manière d'un homme qui se résigne devant l'inéluctable destin. On l'a dit déjà: M. Trudeau, s'il veut rester fidèle à son exigente conception du fédéralisme, doit s'élever au-dessus des conflits, des intérêts régionaux et des confrontations. Or le fait de rapatrier la constitution sans l'accord général des provinces est une négation même des principes du fédéralisme défendu par le premier ministre. C'est agir comme si seul le gouvernement central savait discerner les intérêts supérieurs du Canada, comme si l'idée que se fait du pays l'homme qui le dirige durant quelques années devait nécessairement prévaloir sur celles de ses partenaires. Et la raison en est bien simple: c'est qu'ils ne sont guère perçus comme des partenaires, mais comme des délégués d'administrations régionales.

Il n'est cependant pas trop tard pour rétablir une situation que l'échec du 13 septembre a gravement détériorée.

À court terme, le gouvernement fédéral pourrait définir un projet de compromis et le faire parvenir sans délai à chacune des provinces, au besoin par l'entremise de M. Chrétien qui a déjà accompli un périple transcontinental en un temps record. Cette méthode d'urgence ne permettrait pas d'atteindre les accords que l'on eût souhaités sur six ou sept des points de l'ordre du jour. Mais du moins les deux ordres de gouvernement pourraient-ils s'entendre sur quatre ou cinq points vitaux, puis s'engager à reprendre les discussions au cours de 1981 lors d'une conférence qui, cette fois, serait celle du rapatriement véritable et unanime.

D'ici là, comme le soulignait hier M. Pinard, le gouvernement doit faire face à d'autres problèmes qui, sans être historiques, ne sont pas moins préoccupants: l'économie et l'énergie. Ils justifient en tout cas la convocation hâtive du Parlement. Mais, à l'égard de la constitution, les actions hâtives et trop exclusives ne sont pas justifiables. Si l'échec du 13 septembre n'est pas irréparable, il faut au moins éviter de l'aggraver.

Michel ROY

LETTRES AU DEVOIR

Jean Piaget et la psycho-éducation

Jean Piaget vient de mourir. Il pourra paraître surprenant qu'un éducateur de jeunes en difficulté d'être dise son émotion à cette occasion et exprime sa reconnaissance. Mais ce maître de l'intelligence est devenu pour nous, psychopédagogues, dès le tout début de notre démarche de compréhension de l'intervention auprès des «inadaptés», un pôle de conscience de la conduite humaine. Ce spécialiste du cognitif nous aide à saisir deux choses. D'abord que l'homme est une totalité: une conduite n'est jamais que cognitive, affective ou sociale; elle est un tout complexe qui ne peut être réduite à une seule de ses dimensions. Ensuite que l'inadaptation est toujours à la fois un phénomène interne et externe. Intervenir auprès d'une personne en difficulté, c'est envisager à la fois ces deux pôles. Le modèle de base de l'intervention psychopédagogique venait de prendre sa forme...

Jean Piaget parut parfois surpris d'apprendre que son oeuvre avait inspiré aussi fortement ces éducateurs spécialisés que nous sommes. À l'occasion de son décès, je voulais rappeler que ses recherches, la connaissance et sur l'homme auront aussi servi à mieux comprendre les personnes en difficulté d'être.

Les grands hommes ne savent sans doute pas assez ce que leurs oeuvres peuvent apporter: c'est encore une des limites de la communication. Et ceux qui font profession d'intervenir auprès de personnes en difficulté d'être ignorent trop souvent ce que des maîtres, en apparence fort éloignés de leurs préoccupations, peuvent leur apporter: c'est encore, sans doute, le fruit d'un préjugé tenace chez beaucoup de praticiens.

Je voulais simplement témoigner de ma reconnaissance envers l'homme de science qui vient de s'éteindre. Merci, Jean Piaget, de nous avoir permis de mieux comprendre l'enfant, l'inadapté et l'homme: un être du réel.

Gilles GENDREAU psychopédagogue à l'École de psycho-éducation de l'Université de Montréal

Une critique contestée

J'ai attendu que le Festival des films du monde soit terminé pour écrire cette lettre.

Avant tout, je veux bien préciser que je respecte le droit sacrosaint de la critique, d'aimer ou de ne pas aimer un film et de l'exprimer, mais ce que je ne respecte pas c'est la mauvaise foi, la xénophobie et surtout le racisme.

Dans l'article paru dans votre journal, le 23 août dernier se trouve cette phrase: «ce film n'est rien d'autre que le mauvais sous-produit du cinéma américain à la solde de l'histoire et de la culture juive déjà omniprésente sur les écrans du monde.» (Être à la solde de: défendre les intérêts de quelqu'un pour de l'argent. Petit Larousse Illustré.)

Or cette phrase n'est plus la critique d'un film, cette phrase est autre chose. C'est mon droit sacrosaint de demander à Mme Francine Laurendeau et à M. Richard Gay ce qu'est cette autre chose, ce que cette phrase veut dire exactement.

Je veux bien passer devant la mauvaise foi, qui est un manque d'honnêteté; je veux bien passer devant la xénophobie, qui est un manque de générosité; mais je refuse de passer devant le racisme.

Je voudrais aussi savoir, monsieur le rédacteur en chef, quelle est la position de votre journal par rapport à cette phrase qui semble sortir directement d'une certaine presse allemande des années trente.

Max FISCHER, réalisateur et coscénariste de Lucky Star

Westmount, 15 septembre

Pour votre information personnelle ainsi que celle des lecteurs du DEVOIR, je tiens à préciser que la phrase que vous citez est de mon propre cru et que par conséquent Francine Laurendeau qui couvrait le festival avec moi ne doit pas en être tenue responsable.

Ce que cette phrase veut dire exactement? Que The Lucky Star, le seul long métrage canadien en compétition, présenté en soirée d'ouverture en plus, décrit avec des vedettes principalement américaines le sort horrible des Juifs pendant la deuxième guerre mondiale, drame historique qu'on a cependant souvent vu exposé au cinéma ou même à la télévision. Donc rien de très nouveau, rien surtout de spécifiquement canadien comme pouvait l'être Les my Father Told Me ou The Apprenticeship of Duddy Kravitz, un film qui fut aussi sur un jeune Juif.

J'espère que cette brève explication vous éclaire et que vous comprendrez pourquoi je considère excessives vos accusations de mauvaise foi, de xénophobie et de racisme. Ces accusations détournent l'attention du public quant aux faiblesses de votre film, faiblesses que je pense avoir clairement soulignées dans mon article.

Richard GAY

Grand prix de la supercherie 1980

M. Trudeau doit-il envoyer à chaque Québécois qui a voté NON au référendum un petit dessin pour leur montrer qu'il les a trompés d'une façon ignoble, ou est-ce assez clair avec le résultat de la conférence constitutionnelle?

Vous rappelez-vous que M. Trudeau a mis sa tête sur le billot pour que le NON l'emporte, en nous laissant croire qu'un NON voulait dire un OUI au fédéralisme renouvelé. Les promesses qu'il a faites pendant la campagne référendaire, il ne les a pas tenues. Nous ne devons pas plus longtemps accepter de jouer le rôle de marionnettes dont M. Trudeau tire les ficelles selon son bon vouloir. Il n'a fait preuve d'aucune bonne volonté pendant cette négociation.

M. Trudeau pensait peut-être venir une fois de plus au secours de M. Ryan en vue des prochaines élections au Québec, en faisant porter l'odieux de l'échec à M. Lévesque. Comme il avait l'air dépité, alors, que dans les discours de clôture, la majorité des premiers ministres des autres provinces ont souligné la bonne foi, la flexibilité et l'ouverture d'esprit de M. Lévesque, même M. Sterling Lyons du Manitoba, que l'on ne connaît pas comme un allié de M. Lévesque, et M. Peckford de Terre-Neuve en guerre contre le Québec quand il s'agit de l'électricité des chutes Churchill.

Allons-nous après cette magnifique supercherie du fédéral laisser M. Trudeau rapatrier la constitution sans l'accord des

provinces? On comprend facilement l'empressement de M. Trudeau de prôner une constitution canadienne par rapport à une loi britannique. Il essaie ainsi de toucher une corde sensible de la population. Le vieux document à l'intérieur des frontières canadiennes et M. Trudeau considérera sa mission accomplie donc inutile par la suite de s'attendre à la moindre réforme.

Quant à sa soi-disant générosité pour sauvegarder les droits des minorités, il ne faut pas s'y laisser berner. Nos droits linguistiques sont en péril. Depuis 1969, M. Trudeau tente de faire valoir le bilinguisme d'un océan à l'autre. Chaque année, le commissaire aux langues officielles ne peut que constater l'échec l'assimilation à plus ou moins brève échéance. Nous ne pouvons nous laisser traiter de minorité, nous les francophones du Québec alors que nous formons 80% de la population. Et au Québec, ce ne sont pas la survivance ni la langue de la minorité qui sont menacées, mais celles de la majorité.

Nous nous devons d'être vigilants et de ne pas nous laisser tromper par les attitudes et les intentions de M. Trudeau même si celui-ci décidait de dépenser plusieurs millions en publicité pour nous convaincre.

Monique CLOUTIER membre de l'exécutif du Regroupement pour les droits politiques du Québec Sainte-Foy, 15 septembre

Une politique économique à éclairer

Félicitations à Michel Nadeau et au DEVOIR pour l'éditorial du samedi, «Le pouvoir des bas de laine!» Voilà exactement ce dont le Québec a besoin de la part de nos journalistes, ainsi que de tous ceux qui veulent participer à la formulation de la politique économique.

Je suis particulièrement impressionné par la critique de ces économistes qui pensent que le ménage canadien a deux fois plus de richesses que le ménage québécois parce que l'inflation domiciliaire à Calgary est beaucoup plus forte qu'à Montréal. Combien de nos maîtres-économistes ne sont que des vulgaires comptables, qui ne veulent pas distinguer entre la richesse réelle et l'inflation des services? Combien continuent à penser que le produit national brut est la mesure exacte de la richesse d'un pays, quand il y a péle-mêle dans cette mesure les biens et les services utiles et inutiles, la spéculation, le gaspillage et le «mouillage» des fonds?

Y aurait-il un lien entre l'établissement financier canadien — qui traite le Québec comme un domaine féodal à piller plus qu'à développer — et cette idéologie économique qui favorise l'accumulation d'un capital théâtralisé? Qu'on augmente le pouvoir des institutions financières québécoises dynamiques, et qu'on échappe ainsi à l'emprise des psychocrates canadiens!

Kevin G. HENLEY

Montréal, 7 septembre

Une oeuvre à seconder

Je suis un itinérant de la maison «Toi et moi» sise au 1220 est, boulevard Gouin, dans le quartier de Rivière-des-Prairies. Cette maison «Revivre» de la renaissance est une maison de transition, un centre de dépannage à court ou à moyen terme pour personne en difficulté temporaire. Différents problèmes d'ordre sociaux sont résolus, ici, comme par exemple, drogue, alcoolisme, viol, séparation, dépression, allant même jusqu'au caffard abérant de la solitude sous psychologique ou physique. Tout est bénévole ici, mais la nourriture, la maison, l'électricité, le téléphone, l'entretien général cela ne se paie pas avec des prières. Les médias d'information (radio, télévision, journaux, etc.) nous gavent de publicité en nous parlant du «Tiers-Monde», mais moi je vous dis «Charité bien ordonnée commence par soi-même». Même si nous vivons dans une société technologique avancée, il n'en reste pas moins que nous avons encore des pauvres ici au Québec, non seulement pauvreté monétaire mais aussi mentale. Donc joignez-vous à moi et resserrons-nous les coudes en vue d'aider cette oeuvre bénéfique pour ne pas dire primordiale en vue du bien-être de tous nos concitoyens. J'espère que vous serez répondeur avec générosité à ce cri d'alarme, et je crois que par ce geste vous retrouverez cette ultime paix intérieure que vous avez toujours recherchée.

Bernard OUELLET

Rivière-des-Prairies, 15 septembre

McGill ne fait pas exception

Votre article sur mon grief contre le département de science politique de l'Université McGill publié aujourd'hui en page 5, a raconté incorrectement que «Mandel ne s'irrite pas de voir qu'un candidat des États-Unis ait obtenu le poste». C'est le contraire qui est vrai. La loi canadienne et les directives de l'Association canadienne de professeurs d'université disent très nettement que le poste doit être offert au Canadien le plus qualifié qui répond aux exigences annoncées. Dans ces temps durs, où toutes les universités canadiennes sont forcées de réduire leur personnel, il est particulièrement scandaleux que McGill semble se considérer comme exemptée des règles qui gouvernent le reste de la communauté canadienne.

De plus, malgré ce que dit l'article, je ne prétends pas être le seul Canadien qualifié pour ce poste. C'est plutôt que j'occupais déjà ce poste depuis un an et que j'ai été choisi comme le plus qualifié parmi vingt-deux candidats (canadiens et américains) par le comité de sélection.

David MANDEL

Montréal, 18 septembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70,00 par année, six mois, \$38,00; trois mois, \$27,00. À l'étranger: \$75,00 par année; six mois, \$41,00; trois mois, \$29,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Les coïncidences heureuses

Les coïncidences se font parfois heureuses: à la mi-juillet, le secrétaire d'État Francis Fox déposait à la Chambre des communes son projet de loi sur l'accès à l'information gouvernementale; avant-hier, la commission d'étude sur le même sujet, mise sur pied au début du mois par le gouvernement québécois, tenait sa première réunion sous la présidence du journaliste Jean Paré; enfin, hier à Toronto, une commission analogue, créée il y a trois ans par le gouvernement ontarien, remettait son volumineux rapport de 789 pages.

On serait presque porté à croire qu'il y a eu concertation entre les capitales. Voyons plutôt dans cette coïncidence une heureuse étape dans le développement de la conscience collective des sociétés et de leurs gouvernements.

Car on ne peut certainement pas continuer indéfiniment de prétendre que la démocratie, c'est le gouvernement du peuple par le peuple sans se déléster peu à peu des habitudes de l'Ancien Régime. Ainsi, que l'on se tourne vers Toronto, Ottawa ou Québec, on reconnaît maintenant d'emblée et explicitement aux citoyens un droit fondamental, soit l'accès à l'information gouvernementale. Cette information n'appartient pas au Prince mais au Peuple. Aussi, en principe, elle doit lui être rendue.

Le bon sens et le bon droit indiquent évidemment que ce principe doit souffrir des exceptions. Le gouvernement n'est pas que générateur d'informations. Il est aussi le fiduciaire de bon nombre d'entre elles. On songe immédiatement à ces informations que les citoyens confient à l'État et à ses ordinateurs. Au Québec seulement, l'administration publique dispose d'au moins 1.300 fichiers différents ou sont conservés des renseignements sur les individus et dont de très nombreux concernent

leur vie privée.

Pour l'heure, notre commission d'étude québécoise s'est donc mise à l'oeuvre. Étant donné le principe du caractère public de l'information gouvernementale, sa tâche consiste essentiellement à définir les exceptions à la règle. Cette tâche ne sera très certainement pas facile car en cette matière, comme le notait justement Lise Bissonnette en commentant ici le projet fédéral, l'exception peut aisément devenir la règle.

Il y a deux semaines, lorsque le gouvernement a annoncé la création de la commission d'étude, la nouvelle a été accueillie ici et là avec un certain scepticisme d'autant plus que le communiqué ministériel était d'un laconisme déconcertant sur les motifs qui avaient incité le cabinet à procéder par cette voie.

On a vu dans cette nouvelle commission d'étude une mesure dilatoire d'autant plus qu'il est déjà connu et admis que le gouvernement possède une très abondante documentation sur la question, voire même que des avant-projets de loi avaient été ou étaient à l'étude dans plusieurs ministères.

Pourquoi donc n'avoir pas proposé carrément une loi à la prochaine session de l'Assemblée nationale? À cela, on répond que c'est pour mieux assurer la crédibilité d'un éventuel projet de loi. Comme il s'agit, pour l'essentiel, de définir dans une telle loi ce qui doit faire l'objet d'exceptions, le gouvernement, en proposant au départ ces exceptions, se serait trouvé en quelque sorte en conflit d'intérêt. Il faut honnêtement reconnaître que l'argument est valable.

À cette première raison s'en ajoute une autre: la question de l'accès à l'information gouvernementale intéresse plusieurs ministères et selon que l'on appartient à l'un ou à l'autre, on ne partage pas la

même vision des choses. Au moins quatre ministères avaient et ont encore dans cette question des intérêts plus particuliers: la Justice, les Communications, les Affaires culturelles et enfin le secrétariat d'État à la réforme électorale et parlementaire.

Au ministère des Communications, on reconnaît bien volontiers que la concertation et la conciliation des points de vue entre les intéressés n'allait pas de soi. On a donc fait le pari qu'un groupe formé à l'extérieur du gouvernement et, a priori, sans parti pris saurait mieux réconcilier les thèses en présence. Ici l'argument est moins convaincant: il doit bien y avoir quelque un quelque part dans le gouvernement qui a comme fonction d'assurer le leadership nécessaire à ce que les choses aboutissent.

Pour l'instant, nul ne peut dire avec certitude si le gouvernement actuel sera encore en place au moment où la commission Paré remettra son rapport en mars 81. Chose certaine, le gouvernement d'alors n'aura pas d'excuse pour ne pas agir car, du côté de la commission, on nous promet un rapport bref, opératoire, presque un projet de loi.

D'ici là, quelques améliorations pourraient très certainement être apportées en ce qui a trait à l'information gouvernementale. Il n'est pas besoin de faire des lois pour s'assurer que les documents gouvernementaux importants arrivent rapidement à Montréal comme ailleurs dans les capitales régionales. Par exemple, le texte du décret créant la commission Paré vient tout juste de nous arriver au moment où nous achevons d'écrire cet article grâce aux bons offices du service de communication du ministère du même nom. Il est vrai qu'au cabinet du ministre, on prétendait encore avant-hier qu'il s'agissait d'un document... confidentiel!

Jean-Pierre PROULX

LIBRE OPINION

Pour qui sonne la victoire?

par Tom Sloan

Selon la plupart des observateurs, c'est le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, qui est sorti grand vainqueur de l'affrontement qu'a été la conférence constitutionnelle.

M. Trudeau aurait, selon ces mêmes observateurs, remporté la victoire sur les dix premiers ministres provinciaux, — du moins sur la plupart, — parce qu'il a mieux su comprendre la volonté de la majorité des Canadiens, y compris les Québécois, quant à l'avenir constitutionnel du pays.

En effet, selon certains sondages, le Canadien moyen, tout en appuyant le système fédéral, veut avoir

un gouvernement central puissant et ne suit qu'avec un intérêt mitigé les querelles apparemment interminables entre les politiciens des deux niveaux de gouvernement. Dans le contexte actuel, essentiellement pour des raisons de fierté, il serait prêt à admettre qu'il est temps de ramener de Westminster au Canada l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

L'une des conséquences de cet état d'esprit serait donc une certaine impatience envers ceux qui sont perçus comme voulant émasculer Ottawa et retarder le rapatriement de l'AANB. Comme on l'a vu, M. Trudeau s'est employé, durant toute une semaine, à donner de ses interlocuteurs provinciaux une image de

gens mesquins et assoiffés de pouvoirs additionnels.

Dans cette mesure, il peut être considéré comme le grand vainqueur. Maintenant, il pourrait sembler que M. Trudeau a tout en main pour rappeler le Parlement et atteindre son but: le rapatriement unilatéral de l'AANB, avec ou sans formule d'amendement, avec peut-être plusieurs changements de substance dans la loi. Pour entériner sa décision, il serait prêt par la suite à faire un appel direct au peuple par un référendum à l'échelle du pays.

Mais il est toujours difficile, pour ne pas dire impossible, de juger des motifs des autres. Et bien que dans le cas actuel nous ayons un témoin objectif en ce fameux document fédéral qui préconisait, sans trop de regret, l'échec qui s'est effectivement produit, on n'a pas le droit de faire fi des protestations du premier ministre qui, lui personnellement, aurait préféré une autre issue.

Tout ce que l'on peut dire, en se basant sur les faits, c'est que, durant six jours de réunion, le gouvernement fédéral, en la personne de M. Trudeau, n'a pratiquement pas bougé de ses positions avancées dès la première matinée. Quand il devenait de plus en plus clair que, sans quelques compromis, la conférence était vouée à l'échec, M. Trudeau n'a rien fait d'autre que participer à des prises de bec avec certains participants.

Au-delà des faits, il reste des impressions. Pour quelques-uns d'entre nous du moins, dès le début des séances, le ton d'agressivité adopté par M. Trudeau était conscient et voulu, et lorsqu'il déclara à la toute fin des délibérations qu'elles avaient été un «échec total», il n'était point mécontent. Dans la mesure où ces impressions sont partagées par d'autres, il est possible de croire que la victoire psychologique de M. Trudeau n'est pas totale. À laisser croire que l'on considère tout le processus de négociation comme

Toujours six millions

Dénigrer la publicité sans nuance n'est qu'être réfléchi. Grâce à ses vertus, les poètes sont moins nombreux à vivre aux dépens de l'État ou à réclamer l'aide du conseil des Trésors. En plus de faire mousser la bière et les affaires, la publicité sert à véhiculer les idées reçues ou à vendre.

Ce n'est pas la publicité publiée qui est inquiétante mais la publicité refusée. Chacun doit être libre de boire son petit lait ou sa ciguë comme il l'entend (à la télé). Puisque Radio-Canada n'accorde pas son imprimatur à la publicité du gouvernement provincial, ce dernier au lieu de pousser les hauts cris devrait plutôt habilement contourner l'obstacle. Il suffirait de ré-utiliser les slo-

gans usés ou éculés qui ont eu leur heure de gloire, sortir des boules à mites et recycler le sonore et disgracieux «Couple» ou l'éloquent «Parle fort Québec» destiné au pire sourd qui ne veut rien entendre et que la digne maison agréait dans le temps. Vous souvenez-vous de la trouvaille «On est six millions»? Eh bien c'est symboliquement six millions de dollars (soit un dollar par Québécois) que versera en publiant le gouvernement du Canada pour vendre sa vision unilatérale de notre avenir collectif. Comme dirait l'autre slogan — également agréé — de feu Loto Canada: NON, c'est pas cher!

Rolande ALLARD-LACERTE

# Notre référendum

## 3) Les dangers d'une opération mal engagée et mal conduite



par François-Albert Angers

Président de la Ligue d'action nationale et du Mouvement Québec français, économiste et professeur au HEC, François-Albert Angers est aujourd'hui l'un des représentants les plus prestigieux de l'école nationaliste du Canada français, tributaire de la pensée de l'abbé Groulx. Quelques mois après le référendum, au cours duquel il a joué un rôle important, M. Angers propose aux lecteurs du DEVOIR une analyse optimiste de l'événement, analyse qui doit paraître plus tard dans la revue de la Ligue qu'il dirige. Voici le troisième d'une série de quatre articles, rédigés en août.

Mais, disais-je à la fin du précédent article, il y a plus grave encore, dans l'opération référendaire, que les erreurs qui peuvent en expliquer l'échec relatif, considéré ici uniquement dans la perspective du 49% à 51% seulement de Québécois francophones ayant dit «oui». Le plus grave, c'est qu'en cours de route, depuis la fondation du RIN jusqu'à l'opération référendaire du gouvernement issu du Parti québécois, la cause fondamentale du Québec indépendant a changé de sens. Et à un point tel, à travers les divers épisodes référendaires, que la légitimité même de la cause québécoise se trouve compromise. Mais de cela le Parti québécois, comme le gouvernement Lévesque, ne sont pas seuls responsables, même si on ne peut exotérop facilement ce dernier d'avoir développé des complexes qui n'allaient pas de soi et qui ont tendu à desservir, sinon à trahir même la véritable cause québécoise.

La cause est québécoise parce qu'il s'agit d'un territoire ayant nom le Québec qui réclame son indépendance. Mais il reste qu'une des principales raisons de la confusion ou nos sommes tombés vient de ce que la nouvelle génération des néonationalistes indépendantistes des années 1960 a voulu rompre avec l'histoire qui avait fait de nous, d'abord les seuls vrais Canadiens et fondateurs du Canada, à quoi s'était ajoutée la distinction de «Canadiens-Français», quand les Anglais vivant au Canada ont voulu se dire aussi des «Canadiens». Dans un sursaut de fierté anti-colonialiste mal dirigée, on a voulu mettre à l'index jusqu'au nom «Canadiens», pour ne plus être que des «Québécois». Cela a correspondu d'ailleurs avec un processus général de répudiation des valeurs que véhiculait notre histoire nationale, de construction d'un nouveau nationalisme proprement québécois qui n'aurait rien de commun avec l'ancien, dont on voulait totalement se dissocier.

Certes, dans l'esprit de ceux qui ont initié cette évolution des termes, cela ne changeait rien de faire disparaître l'idée fédéraliste exercée que charriait le mot «canadien»; et aussi la connotation «français et catholique» qui avait défini jusque-là la civilisation propre des «Anciens Canadiens» ou «Canadiens-Français». Mais ils n'ont pas assez tenu compte que l'expression «Québécois», elle, n'avait pas d'histoire et que tout le monde, ne la comprenant pas ou se refusant même à la comprendre comme eux, allait nous engager dans une lutte de signification de ce qu'est un Québécois. Tant que nous nous disions Canadiens-Français, personne d'autres que nous ne pouvait s'identifier à notre histoire, à nos droits, sans accepter de s'identifier à nous, tels tant de Canadiens-Français qui portent effectivement des noms anglais, irlandais ou écossais.

Dès que nous nous sommes dits Québécois s'est amorcée la prétention de beaucoup d'autres d'être Québécois autant que nous. Nous venions de leur offrir la chance de nous voler non seulement notre nom, mais notre pays même du Québec. Et notre gouvernement issu de la pensée indépendantiste a donné une sorte de sanction légale à ces prétentions en établissant le droit de vote au référendum de l'autodétermination sur la citoyenneté canadienne et la résidence au Québec, et non pas sur l'appartenance nationale qui fonde ce droit. Le prétexte? Il lui fallait se comporter ainsi pour agir en bon démocrate et en esprit dépourvu de tout préjugé raciste. Le sort d'une nation, de notre nation, a été ainsi remis aux mains d'une proportion importante de Québécois qui n'en font pas partie. De Québécois qui sont probablement moins

vraiment Québécois que n'étaient d'authentiques Canadiens, des citoyens de naissance d'origine ethnique japonaise que le gouvernement canadien ne s'est pas gêné de dépouiller de leur droit de vote et même de leurs biens et de leur droit de résidence en Colombie-Britannique quand l'intérêt national canadien exigea des décisions majeures sur la politique du Canada pendant la dernière guerre.

Dans cette nouvelle perspective, le caractère français du Québec n'est plus qu'une question de majorité actuelle, non plus une question de droits nationaux fondamentaux, historiques, donnant droit de réclamer la latitude d'aménager le territoire en nation française de langue et de civilisation. La nouvelle situation présuppose que les autres groupes ne se distinguent de nous que par le nombre, et constituent des communautés aussi valides que la nôtre et dont nous devons, comme majorité, respecter les particularités en renonçant aux efforts d'intégration et d'assimilation, exactement comme nous avons exigé, mais nous de plein droit dans l'intérieur du Canada comme minorité. Voilà à quoi nous sommes en train de nous laisser acculer.

Voilà ce que commence déjà à signifier la façon dont nous avons accepté de conduire ou de laisser conduire l'opération référendaire. Autrement dit, la nation qui est à l'origine de cette action pour un Québec indépendant est en train de se laisser dessaisir de la propriété du Québec qu'elle réclame et affirmait son droit à l'autodétermination. Elle admet la règle que la minorité «étrangère», coalisée avec une minorité des membres de la nation, puisse décider de l'avenir politique de celle-ci et de son orientation culturelle. Actuellement «française et pluraliste» dit-on, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une autre majorité s'estime justifiée de la déclarer autre selon l'état de majorité ou de minorité des groupes qui fondent le pluralisme.

Michel Brunet avait trouvé la vraie formule, celle qui a de la substance, quand il refusait de traduire les termes et distinguait au Canada deux nations: les «Canadiens» formant une nation sociologique bien caractérisée mais privée de son État pleinement souverain, et les «Canadiens-Français», nouvelle nation en formation à l'intérieur du territoire enlevé à la France et tentant de nous éliminer par émigration, assimilation ou minorisation à l'état d'insignifiance par noyade dans un flot d'immigrants. C'était reconnaître le fait, qui ne pourra jamais être changé, que nous sommes et avons été les seuls Canadiens, on peut dire au moins jusqu'à la guerre de 1914. Même cette distinction sémantique que nous nous sommes laissés imposer, sur la différence de sens du mot «nation» en anglais et en français, est en bonne partie de la foutaise que nos trop grands soucis de bonne entente nous ont fait gaver pour nous faire accepter comme normal que les Anglo-Canadiens ne nous considèrent pas *as a nation*. Séraphin Marion montrait, dans LE DEVOIR du 9 ou 10 juillet 1980 que tous les auteurs anglais d'avant 1850 parlaient de nous comme étant «la nation canadienne». Et je répète encore une fois que Lord Durham, dans sa formule célèbre, parle de «two nations at war in the same States».

L'addition du mot «français» à Canadien est devenu nécessaire parce que des Anglais ont voulu à un moment donné se considérer comme «Canadiens» plutôt que comme des Britishers; et que nous avons voulu bien préciser notre différence en cas de traduction. Canadiens-Anglais et Canadiens-Français expriment donc bien ce que nous sommes respecti-

vement comme nations, et non les termes Québécois, Ontariens ou Albertains, etc. Et nous aurions dû garder, comme Benjamin Sulte, l'écriture «Canadien-Français», plutôt que le «Canadien français» imposé par l'autorité littéraire d'Olivier Asselin. La seconde ne distingue pas une nation canadienne-française, mais une nation canadienne comprenant comme qualificatif, et non comme substantif, des gens d'expression française. L'autre est le nom composé d'un peuple d'origine française qui a fondé le Canada et s'y est développé en formant une nouvelle nation.

Il faut mettre de côté, à ce sujet, les objections superficielles comme celles qui veulent que nous ne puissions plus au Québec indépendant, au Québec qui veut se séparer du Canada, employer l'expression Canadiens-Français à cause des autres provinces. Il est bien évident que les Canadiens-Français des autres provinces continuent d'appartenir à la nation, comme restent Français tous les Français hors de France qui maintiennent leur attachement à leur patrie d'origine. Cela ne veut pas dire qu'en continuant de nous appeler Canadiens-Français, nous étions obligés de faire participer à nos décisions du Québec ceux qui ont quitté celui-ci, pas plus que les Français hors de France ne participent aux décisions de la France. C'est là une autre histoire, qui se définit dans les lois et les règles selon lesquelles se détermine le droit de vote à l'intérieur d'un territoire.

Non moins superficiel l'argument qui prétend que par là nous voudrions restreindre le droit de participer à la vie et aux décisions sur l'avenir de la nation aux seuls descendants des 65.000 colons vivant au Québec au moment de la Conquête. En nul pays, français, anglais, allemand, américain, etc., la désignation nationale ne signifie que seuls les descendants des premiers habitants ont des droits de citoyens. Mais pour les exercer, les étrangers qui sont venus se joindre aux groupes originaux ont dû devenir Français, Anglais, Allemands, Américains, etc., selon certaines conditions en vertu desquelles ils ont été intégrés à la nation. Pourquoi, Dieu du ciel! nous laissons-nous raconter par les Anglo-Canadiens de tels enfantillages et pour quoi faut-il qu'il se trouve chez nous des gens apparemment sérieux pour les répéter sans faire montre du moindre esprit critique? Disposés à les avaliser même en inventant ce concept de pluralisme qui n'est finalement qu'un aveu de faiblesse, de notre refus d'assimiler. Quelle tristesse que d'être à ce point une nation criblée d'esprits colonisés, prêts à retourner contre nous tous les arguments futiles des colonisateurs pour nous maintenir sous leur hégémonie. N'y a-t-il pas déjà au Québec tous les Harvey, les Murray, les Warren, les McNicoll, les Blackburn, les Fraser, les Allen, etc., pour régler ce débat.

Problème éminemment sérieux donc cette confusion autour du «Québécois», car elle met en jeu le fondement même de notre légitimité à revendiquer le droit à l'autodétermination dans l'intention de pouvoir construire nous-mêmes le Québec de demain. Car la question se pose: les Québécois, tel que nous avons accepté de les laisser définir par la participation au référendum, ont-ils droit à l'autodétermination? Je crains fort que la réponse ne soit: NON! Car ce Québec-là n'est pas propre aux seuls Canadiens-Français, peuple conquis, réclamant comme tel, et légitimement comme tel, sa libération. Ce Québec-là est un produit de l'histoire canadienne et sur lequel le Canada a des

droits auxquels seule la primauté des nôtres peut faire échec et prévaloir. Car le droit à l'autodétermination ne relève pas du principe démocratique, mais du droit des peuples, des vrais peuples à disposer d'eux-mêmes. Et le Québec de «tous les Québécois» indifférenciés n'est pas un vrai peuple, mais une partie de ce peuple canadien qui tient la nation canadienne-française en sujétion.

Ne voit-on pas le ridicule de parler du droit à l'autodétermination, par rapport au Canada, des Canadiens-anglais vivant au Québec? Pour eux, voter «oui» au référendum est équivalu à une trahison de leur vrai pays, le Canada; une injure à la nation «Canadien» dont ils font partie. Leur demander de dire «oui» à notre autodétermination? Situation complètement loufoque, dont un René Lévesque n'a pas su se tirer en raison de faux scrupules démocratiques et d'une peur quasi morbide de tomber dans le racisme, alors que ce dont il s'agissait, c'était d'avoir le courage d'affronter la vérité contre les déchainements de faussaires de la démocratie soucieux de leurs privilèges et de leur nomination. Mais pourquoi ne blâmer qu'un René Lévesque, alors que j'ai vu tant de nos nationalistes même les plus traditionnels se sentir tout honteux à la seule pensée qu'on pourrait nous accuser de racisme parce que nous tenterions de faire reconnaître les exigences du plus élémentaire bon sens: à savoir que doivent voter sur un tel problème, ceux-là seuls qui appartiennent, non pas à un certain territoire, mais à la nation concernée. Ferions-nous voter tout le Québec s'il s'agissait de savoir si les Inuits veulent s'autodéterminer? Cela qui nous paraîtrait d'un ridicule achevé n'est pas moins même si les «étrangers» ne sont que 20% du Québec.

Non, le droit à l'autodétermination ne peut pas être fondé sur l'idée de démocratie, car on aboutirait à l'absurde. Au nom de la démocratie, n'importe quelle section de territoire, n'importe où, pourrait décider de se séparer si telle le voulait la majorité de ses habitants. Les Montréalais pourraient décider demain de former un pays indépendant, et ainsi de suite au Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc. Le droit à l'autodétermination est une affaire de nation, c'est-à-dire de communauté ayant une histoire de vie en commun, dans un état d'affinité généralement linguistique et culturel, etc., avec l'exigence de l'occupation historique d'un territoire, qui rend praticable l'exercice du droit. Ce droit supplante et ordonne le principe démocratique au quel il interdit de pouvoir briser la communauté nationale sur la base de fantaisies individualistes majoritaires. Et au moment de l'exercice du droit, il est proprement absurde de faire voter des personnes qui sont en dehors de la communauté concernée. Cela, qui devient si difficile à saisir,

et même à admettre dès qu'on fait intervenir le terme «Québécois», saute aux yeux si on parle des Canadiens-Français.

Mais alors que faire des Anglo-Canadiens qui vivent avec nous depuis presque toujours et qui s'estiment aussi Québécois que nous? Ils s'estiment peut-être aussi Québécois que nous parce qu'ils aiment vivre physiquement au Québec à leur façon. Mais s'ils restent Canadiens-Anglais, ils ne sont évidemment pas Canadiens-Français de quelque façon que ce soit. Ils ont leur citoyenneté canadienne, mais ils n'ont pas encore les qualités d'une citoyenneté québécoise qui devrait se définir en fonction de la communauté francophone du Québec si celui-ci était, avait été ou devenait un pays indépendant.

William Pitt avait parfaitement défini la situation lorsqu'en 1791 s'effectua la séparation du Haut et du Bas-Canada, par laquelle toute la partie ouest du Canada français de 1774 était réservée pour des colons anglais dans un pays qui deviendrait anglais. Il était bien évident que Montréal ne pouvait historiquement être donnée au Canada anglais bien que sa population fut alors fortement anglaise. À la question posée sur la minorité anglaise ainsi créée, il répondait en substance (je cite de mémoire): «Nous ne pouvons tracer une ligne de frontière qui ne créerait pas de minorités. De chaque côté des frontières respectives, la minorité devra accepter le gouvernement de la majorité». En termes d'autodétermination, cela n'aurait pas pu vouloir dire autre chose que ceci: la minorité anglaise du Québec devra laisser à la nation canadienne-française le soin de décider ce qu'elle entend faire de son pays.

Aujourd'hui, après le référendum, après que contre tout principe valable, que par faux démocratismes et à l'encontre de tout bon sens, nous avons accordé le droit de se prononcer sur l'autodétermination à tous les Québécois canadiens sans distinction d'appartenance nationale autre que canadienne, une réflexion sérieuse va s'imposer à ceux qui songent encore à un Québec indépendant quant à savoir quelle sorte de Québec ils veulent construire. Et si c'est un Québec français qu'ils envisagent, des redressements majeurs d'attitudes vont s'imposer. Dans la perspective de l'évolution actuelle, ce qui se prépare, c'est un tout autre Québec que celui que nous avons travaillé à libérer: un Québec bilingue et biculturel, multilingue et multiculturel. Nous allons perdre notre Québec, même en accédant à l'indépendance politique.

Le Québec que nous voulions libérer, c'est le Québec conquis en 1760 et qui a vécu depuis sous divers régimes d'occupation de types constitutionnels plus ou moins élargis en termes de libertés démocratiques. Nous songions qu'un jour, ce Québec-là, le Québec des Français ca-

nadiens, foyer d'une nation, se prononcerait lui-même avec tous ceux qui l'ont joint, pour faire rayonner en Amérique une civilisation franco-québécoise. Or ce n'est pas ce Québec-là qui est impliqué dans l'oeuvre mise en train par le gouvernement actuel au référendum. C'est un Québec curieux, bigarré, dont on ne peut pas dire que son peuple désire, ou peut désirer sa libération. Toute une partie des Québécois reconnus ne peuvent tout de même pas vouloir se libérer d'eux-mêmes, étant ceux dont nous, comme Canadiens-Français, avons aspiré depuis toujours à nous libérer. Toute une autre partie de ces Québécois, immigrés de fraîche date ou descendants d'immigrants, sont venus «au Canada» et n'ont, ne se sont donnés, n'ont jamais jusqu'à récemment été sollicités de se donner, aucun fondement sur quoi établir la signification d'être partie d'un peuple québécois. Ils ne sont Québécois que régionalement, et non nationalement. (Où! mais la majorité fait la règle du jeu, rétorque-t-on.) Mais justement, cela n'a rien à voir avec la question. Encore une fois, ce n'est pas un problème de majorité, mais de droit que nous pouvons avoir comme nation de leur réclamer en justice la liberté de disposer de nous-mêmes. Si ce n'est pas cela, c'est qu'alors nous admettons leur droit de nous déposer éventuellement quand ils auront pu devenir majorité faute d'avoir été assimilés.

En fait, si nous insistons pour n'être que des Québécois, notre sort se réglera vraisemblablement en fonction de la confusion qui en résulte. Notre histoire nationale propre vient pour ainsi dire de se terminer. Avec notre population décroissante, vieillissante, par dénatalité, le développement économique du Québec, en s'activant, va appeler un peuplement croissant d'immigrants de toute sorte devant qui nous démissionnons en leur conférant tels qu'ils sont les mêmes droits que nous de décider de l'avenir du Québec. Cela pèsera encore plus fort pour le «non» dans de prochains référendums. À moins qu'étant des francophones ou des francophiles moins colonisés, donc plus agressifs que nous pour la conservation du caractère français du Québec, ils ne contribuent à notre réveil comme cela s'est vu dans l'immigration française d'après 1945. Autrement, notre sortie du Canada deviendra chaque jour plus impossible, pendant que notre proportion dans l'ensemble canadien se dégradera rapidement, donc notre influence à Ottawa. Et dans Québec même, notre proportion s'amenuisera, quoique plus lentement, à la faveur de quoi grandiront les réclamations multiculturelles résultant de notre reconlocation à la liaison «Québécois» et «intégration ou assimilation à la nation originelle».

(A suivre)

## La FTQ et le rapatriement

LA FTQ dénonce le caractère méprisant qu'a adopté le gouvernement Trudeau envers le peuple québécois lors de la dernière conférence constitutionnelle à Ottawa. Nous sommes très préoccupés par les résultats négatifs de cette conférence qui peuvent amener le fédéral à poser des gestes qui affaiblissent davantage le Québec et aggravent l'oppression que doivent subir tous les jours les travailleurs québécois. «Nous ne sommes pas surpris outre mesure de l'attitude du fédéral et de ses menaces de rapatriement unilatéral de la Constitution sans se préoccuper des besoins du Québec. Depuis l'ultimatum du fédéral en 1971, lors de la Conférence de Victoria, la FTQ n'a cessé d'appeler toutes les forces vives du Québec à résister aux agressions continuelles d'un gouvernement qui veut tenter un véritable coup de force sur le dos du peuple québécois et canadien».

«De plus, nous trouvons inconcevable que ce soit un Québécois qui condamne l'attitude du gouvernement québécois lors de la Conférence, alors que l'ensemble des premiers ministres des autres provinces ont reconnu la réelle volonté du Québec d'en arriver à des formules de compromis. La complaisance de Ryan face au fédéral brise l'unité qui existait au Québec depuis de nombreuses an-

À la suite de la conférence constitutionnelle, la Fédération des travailleurs du Québec, par la voix de son secrétaire général, M. Fernand Daoust, a pris une position qu'elle exprime dans la déclaration suivante:

nées pour contrer les manoeuvres centralisatrices d'Ottawa. C'est ce genre d'attitude pisse-vinaigre qui permet à Trudeau de nier les aspirations légitimes du peuple québécois. Trudeau pousse même l'arrogance jusqu'à refuser de reconnaître que nous formons un peuple distinct au Québec».

«Cet échec de la conférence repose également sur la mystification que M. Trudeau a entretenue face au peuple québécois en déclarant notamment qu'un vote pour le NON durant le référendum, c'était un vote pour le changement. Nous avions dénoncé à l'époque le caractère carrément malhonnête de cette déclaration. L'évaluation que nous faisons du régime Trudeau s'appuie sur les luttes que le mouvement syndical a dû livrer depuis de nombreuses années contre ce gouvernement anti-ouvrier et anti-québécois. C'est sous ce gouvernement que le nombre de chômeurs a dépassé le mil-

lion, c'est sous ce gouvernement que les travailleurs ont subi le contrôle des salaires, c'est sous ce gouvernement que la police a infiltré, espionné et saboté des mouvements démocratiques au Québec. C'est sous ce gouvernement que la situation économique et sociale du Québec s'est détériorée».

«À maintes reprises la FTQ a pris des positions sur le plan économique, social et culturel qui ont des implications au niveau constitutionnel. Il n'y a qu'à se rappeler à titre d'exemples, nos revendications visant à ce que soit établie une politique de main-d'oeuvre au Québec fondée nécessairement sur le rapatriement d'un certain nombre de juridictions du fédéral vers le Québec, ou de nos luttes pour faire du français la langue de travail de l'ensemble des salariés du Québec. Le fait de ne pouvoir trouver une issue selon les intérêts du peuple québécois lors de la dernière conférence constitutionnelle démontre la non-viabilité du système actuel. Il faut qu'il y ait des changements plus profonds. Et nous sommes persuadés qu'il est impossible dans le cadre constitutionnel tel que le conçoit Pierre Elliott Trudeau, de réaliser les aspirations et les intérêts des travailleurs québécois pour le type de société que nous voulons».

## dix Versions

Blocs de boucher en érable massif d'un pouce et demi d'épaisseur.

**1**

Dessus de table.	30" x 30"	\$ 105.00	36" x 48"	\$ 214.00	36" Ø	\$ 148.00
	36" x 36"	\$ 148.00	36" x 60"	\$ 247.00	42" Ø	\$ 200.00
	42" x 42"	\$ 200.00	36" x 72"	\$ 297.00		

**2**

Pattes.

Acier émaillé rouge, vert, jaune, blanc, brun.	\$ 50.00	Acier émaillé 3" Ø x 27" h. rouge, vert, jaune, blanc, brun.	Ensemble de 4, \$ 100.00	Acier émaillé 3" Ø x 12" h. rouge, vert, jaune, blanc, brun.	Ensemble de 4, \$ 50.00
		Erable naturel 3" Ø x 27" h.	Ensemble de 4, \$ 120.00		Ensemble de 4, \$ 70.00

**3**

Exemples.

Table 36" x 60" dessus érable massif pattes érable \$ 367.00

Table 42" Ø dessus érable massif patte métal émaillé \$ 256.00

Composez votre version.

Conçu et fabriqué au Québec.

Mobilier dix Versions Inc.  
4361 St-Denis  
Montréal H2J 2L2  
(métro Mont-Royal)  
Tél.: 845-1002

**Spécial coupon**

**Rabais 10%**

Sur présentation.



San Sebastian

À la recherche de nouvelles solutions, le comité directeur songe également à développer la section des nouveaux réalisateurs. Cette année, un prix spécial de \$10,000 sera attribué à un jeune réalisateur pour son premier film.

Malgré le flottement et les accidents de parcours, le Festival du film de San Sebastian reste intéressant pour son panorama des films de l'Europe de l'Est, pour son vaste catalogue des films espagnols qui lui confèrent une couleur fiercément nationaliste et pour son sens de l'hospitalité dans un cadre parfaitement enchanteur.

Dans cette réunion de famille, les mondanités sont mal vues et peu rentables. Depuis l'ouverture du festival, il n'y a eu que deux réceptions, les deux offertes par des producteurs américains.

Les temps changent à San Sebastian. Tandis que quelques badauds se pressent encore autour du tapis rouge au Palais des festivals pour voir les vedettes qui ne sont pas venues, le reste de la population se promène le long de la mer à l'ombre des tamarins trappus là où le tapis rouge n'est plus nécessaire.

Accusations

juge André Chaloux, de la Cour des sessions, le 1er octobre.

Les dénonciations de la SQ font suite à une recommandation de la commission Malouf au procureur général du Québec d'examiner la preuve présentée à l'enquête afin de prendre les mesures nécessaires devant les tribunaux de droit commun en regard des cas où des actes ont été posés contrairement à la loi.

Dans son rapport, la commission Malouf fait état d'un «prêt» de \$9,000 entre l'ingénieur Régis Trudeau et le président Gérard Niding, de la construction d'une maison à Bromont pour laquelle la firme de M. Trudeau n'exigeait d'être payée que plusieurs années plus tard, et de l'achat de meubles et de services de décoration à la même résidence secondaire, payés par une autre firme de M. Trudeau.

Parmi les autres firmes ayant travaillé à la «maison de Bromont», le rapport Malouf mentionnait celles des architectes Bédard et Charbonneau, des ingénieurs Larocque, Samson, Guérette et associés, de l'entrepreneur Lecavalier Construction Ltée, ainsi que Désourdy Construction Ltée.

À cette époque, M. Niding présidait le comité exécutif de la Ville de Montréal, organisme chargé d'octroyer les contrats des diverses installations des Jeux olympiques de 1976, jusqu'à ce que la Régie des installations olympiques, la RIO, prenne la relève sous la présidence de M. Claude Rouleau, alors sous-ministre des Travaux publics.

Dans le cas de M. Rouleau, les faits rapportés par la commission Malouf datent d'avant le chantier olympique et impliquent des firmes qui faisaient alors affaires avec le ministère dont il était le sous-ministre.

La firme Trudeau, Gascon, Lalancette et Associés avait établi, à un coût estimé à \$300 mais sans jamais réclamé de paiement, des plans pour la construction d'un mur de pierre, et d'une jetée sur la propriété du haut fonctionnaire provin-

cial. Ces travaux avaient été ensuite exécutés par la firme Simard-Beaudry, qui avait des contrats avec le ministère et qui, d'après le président, M. Paul Matte, avait intérêt à se faire payer rapidement par le gouvernement de Québec.

C'est aussi pour accélérer le paiement d'honoraires dus par le gouvernement que la firme Desjardins, Sauriol et Associés aurait versé à quelques reprises une somme d'argent à l'ancien sous-ministre. M. Rouleau avait cependant nié avoir reçu de tels montants, mais la commission Malouf avait plutôt retenu la version de la compagnie, «comme digne de foi».

Quant à la somme de \$42,000 pour laquelle M. Rouleau est accusé de fraude, le sous-ministre prétendait qu'il s'agissait plutôt de gageures sur les résultats de l'élection de 1973 avec M. Régis Trudeau, qui paya cependant cette dette, en partie, par un chèque tiré du compte de sa compagnie.

Le rapport Malouf a recommandé, contre différentes personnes et entreprises, d'autres poursuites en matière fiscale ou civile, notamment pour récupérer certaines sommes indûment versées lors des travaux olympiques. Les accusations portées hier sont les premières, de nature criminelle, à faire suite à l'enquête sur le coût de la 21e Olympiade.

Conseiller

Ayant amassé un petit capital et se préparant à y ajouter le fruit de la vente de biens qu'il possédait à Milan (résidence, voiture, etc.), Giuseppe veut l'apporter avec lui afin de l'investir dans des biens immobiliers à Montréal. La loi italienne oblige un citoyen de ce pays qui désire aller s'établir ailleurs et sortir des capitaux (pour des montants dépassant la limite annuelle de 1.1 million de lires, qui est pratiquée maintenant) à en obtenir au préalable l'autorisation de l'Ufficio Italiano di Cambi, qui refuse rarement une telle permission. En l'occurrence, Giuseppe, qui n'est guère familier avec ces règlements dans son pays, confie entièrement son sort à M. Cardinal.

Au cours de ses échanges avec Giuseppe à Milan, Cardinal recommande au premier d'acheter un édifice commercial situé sur la rue Saint-Jacques, dans le Vieux-Montréal. Le prix d'achat de l'immeuble s'élèverait à \$600,000 et le marché serait dans la poche moyennant un versement initial de \$150,000. Et lorsque Giuseppe arrivera à Montréal, c'est par l'intermédiaire d'un certain Claude Théberge, agent immobilier, 46 ans, que Giuseppe aura à conclure l'opération. Théberge aurait été le complice de Cardinal dans la métropole.

Suivant le dossier de police qu'on peut consulter au Palais de justice de Montréal, Cardinal aurait exigé \$30,000 d'un autre agent d'immeubles (que Théberge); du même homme, Cardinal et Théberge auraient exigé des récompenses ou avantages liés à leur manipulation du dossier Giuseppe, mais ce second agent d'immeubles aurait refusé la combine. Le tout se passe au mois de mai dernier.

Sans savoir, pour l'heure, si le fonctionnaire québécois en poste à Milan et son ou ses complices ont fait vraiment faire au capital de Giuseppe un détour par une presqu'île suisse avant de le faire entrer au Canada, Giuseppe devait, à son arrivée à Montréal, se faire dire par Théberge que son pécule avait fondu en cours de route, en raison de volumineux «frais administratifs» divers (et un peu farses — dont un voyage aller et retour en avion Montréal-Calgary) et des coûts présumés du détour par la Suisse. En fait, du montant de quelque \$150,000 envoyé à Montréal par Cardinal grâce à une procuration signée par Giuseppe, il ne reste plus que quelque \$110,000 lorsqu'il arrive ici cet été.

Même amnésie de plusieurs dizaines de milliers de dollars, le pécule de Giuseppe serait néanmoins suffisant, fait valoir Théberge à ce dernier, pour acheter le fameux immeuble de la rue Saint-Jacques. Quant à l'hypothèque, elle sera plus considérable. Naïf, Giuseppe achète.

Mais l'agent immobilier Théberge n'en a pas fini avec son «client». Une deuxième ligne est en effet tirée. Il faut bien que notre Italien fraîchement arrivé ici loge quelque part. Théberge a, là aussi, ce qu'il lui faut: un beau petit duplex à Notre-Dame-de-Grâce. Giuseppe le prend. Au fait, l'italien y paye un loyer de beaucoup supérieur à la valeur du logement et beaucoup plus élevé que l'usage pratiqué dans le quartier.

Depuis deux mois qu'il est à Montréal, cependant, Giuseppe commence à comprendre qu'il a fait un bien piètre marché, voire qu'il s'est fait royalement berné par des intermédiaires douteux. Ses mensualités sur l'immeuble de la rue Saint-Jacques sont extrêmement élevées, de même que son loyer personnel. Il a perdu pratiquement le tiers de son capital initial dans l'opération et voilà tous les biens qu'il possédait.

Découragé et pratiquement ruiné, Giuseppe — qui ne parle que l'italien, décide de s'ouvrir de ses problèmes à quelques amis, qui les porteront d'emblée à la connaissance du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, qui a la responsabilité des délégations du Québec à l'étranger. Mis au fait de la situation jeudi dernier, alors qu'il siégeait au sommet constitutionnel d'Ottawa, M. Morin demande sur-le-champ au ministre de la Justice d'ouvrir une enquête.

La police a eu la main heureuse. Elle découvre que Cardinal est justement à Montréal, où il participait à une réunion de conseillers économiques du ministère dont il relève. Il est arrêté samedi soir et la police en fait autant pour Théberge.

Théberge et Cardinal sont accusés conjointement de conspiration visant à exiger une récompense d'un tiers relativement aux affaires de Giuseppe. Cardinal est également accusé d'avoir exigé du même tiers et pour les mêmes raisons la somme de \$30,000. Les deux hommes sont enfin accusés d'avoir comploté, entre le 16 avril et le 4 août 1980, à Montréal et ailleurs au Québec, de même qu'avec d'autres personnes, en vue de frauder Giuseppe de sommes importantes.

Théberge fut libéré lundi contre un cautionnement de \$10,000. Il en a été de même pour Cardinal, mais contre un montant de \$20,000.

La police soupçonne l'existence d'un réseau plus élaboré en Europe. Aussi a-t-elle entrepris mardi une enquête outre-mer afin d'apprécier l'ampleur de l'entreprise.

Ottawa

«prendre part à des activités publiques marquant le 100e anniversaire du transfert de la juridiction sur l'archipel Arctique de la Grande-Bretagne au Canada».

Comme par hasard, le premier ministre reviendra le 29 septembre, soit la date qui avait été mentionnée dans l'aide-mémoire de M. Michael Pitfield pour rappeler les députés à Ottawa.

On peut imaginer très bien M. Trudeau parler de rapatriement de la constitution dans le Grand Nord, profitant de l'ambiance chaleureuse de l'anniversaire de ce que l'on pourrait appeler «le rapatriement du Grand Nord».

On connaît bien le rêve constitutionnel de M. Trudeau et les porte-parole des partis d'opposition y ont peut-être un peu fait allusion hier en suggérant au gouvernement de ne pas hésiter à présenter un budget avant une résolution sur la constitution. Les conservateurs et le NPD se sont réjouis de la convocation hâtive du Parlement, ce qui ne les empêche aucunement de presser le gouvernement d'agir dans le domaine économique.

À cet égard, il y a aujourd'hui même une conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances à Ottawa, qui est une forme de consultation avant que le gouvernement fédéral ne décide du contenu final de son budget.

Il en va de même pour l'énergie; le ministre des Finances ne peut pas se préparer son budget sans tenir compte de la situation énergétique. C'est pourquoi d'autres consultations auront lieu prochainement entre le ministre fédéral, M. Marc Lalonde, et son homologue albertain.

Étant donné ces différents dossiers extrêmement importants et changeants, on comprendrait alors le gouvernement d'avoir hésité à fixer son calendrier parlementaire immédiatement.

Mais on peut signaler aussi que jusqu'à maintenant, le gouvernement a respecté fidèlement tout ce que suggérait au premier ministre M. Michael Pitfield dans son aide-mémoire intitulé «Les perspectives pour l'automne».

Comme un habile joueur d'échecs, M. Pitfield déplaçait le budget, les résolutions sur la constitution ou l'énergie, en indiquant à M. Trudeau le sens de tel ou tel geste qu'il pourrait décider de poser. Parlant de la possibilité de faire passer la constitution avant le budget qui devrait alors attendre jusqu'en 1981, M. Pitfield disait: «C'est probablement inacceptable pour des raisons fiscales seules. Cela montrerait toutefois de la fermeté sur le plan constitutionnel».

Il suggérait au gouvernement de présenter une résolution sur la constitution quelques semaines après la conférence (celle des premiers ministres la semaine dernière) en donnant l'explication suivante: «Si les provinces n'ont pas vu la résolution avant qu'elle ne soit déposée aux Communes, il serait préférable d'attendre quelques semaines pour éviter de fournir des munitions à ceux qui prétendent que le gouvernement fédéral a voulu l'échec des négociations de manière à lui permettre d'agir unilatéralement».

États-Unis

M. Carter avait d'abord réagi avec optimisme à cette initiative de Khomeiny, mais s'est ensuite rangé à l'opinion du secrétaire d'État Edmund Muskie, qui s'était montré dès le départ beaucoup plus réservé.

M. Carter s'en est tenu à cette attitude, hier, et a dit que la libération des otages demanderait «des négociations très prudentes avec les Iraniens».

D'ailleurs, hier, après trois heures de débat houleux, les députés iraniens ont reporté à une date ultérieure la formation de la commission spéciale chargée d'étudier le problème des otages américains. Ils ont préféré étudier à huis clos un rapport sur le conflit frontalier irano-iraquien.

Le Parlement iranien devait décider de la tâche et de la composition de la commission dont la formation avait été annoncée mardi. Des l'ouverture du débat, de violents échanges ont opposé modérés et intégristes religieux sur l'historique de l'affaire ouverte le 4 novembre par la prise de l'ambassade américaine à Téhéran.

Les députés «durs» ont violemment dénoncé les États-Unis, réitérant leur exigence d'un repentir de Washington, et Radio-Téhéran a déclaré que le régime ne libérerait pas les otages facilement, ajoutant: «L'Amérique doit se plier à nos demandes».

On pense que le majlis tiendra sa prochaine séance dimanche. Quoi qu'il en soit, ces développements semblent traduire un nouveau durcissement à Téhéran.

Au cours de la séance d'hier un député a déclaré: «Nous ne sommes pas prêts à négocier avec les Américains, parce qu'à notre avis le gouvernement américain est un infidèle».

Un autre a demandé que si les États-Unis ne reconnaissent pas officiellement leurs fautes, les otages soient jugés selon le vassghah, code pénal religieux, qui dit que le châtiment d'un espion est la mort.

Par ailleurs, lors de sa conférence de presse, le président Carter s'est déclaré déterminé à utiliser l'arme atomique s'il le fallait, pour défendre «la liberté et la sécurité» de l'Europe occidentale et des États-Unis. Il a d'autre part confirmé que des négociations avec l'Union soviétique sur les armements nucléaires en Europe commencent le mois prochain.

Dans le passage consacré à la possibilité d'une guerre nucléaire, le président Carter a souligné la probabilité qu'un premier échange limité de feu atomique conduise à l'emploi massif d'armes nucléaires intercontinentales, qui aura pour résultat «la perte, des deux côtés, de dizaines de millions de vies humaines».

Si un conflit éclatait, «j'essaierais de défendre l'intégrité et la sécurité de ma nation, et l'intégrité et la sécurité de nos alliés sans recourir aux armes atomiques. Mais si cela était nécessaire pour défendre la liberté et la sécurité de l'Europe occidentale et de notre pays, alors j'utiliserais l'arme atomique», a poursuivi le président Carter.

«Je prie Dieu que ce jour n'arrive jamais mais il est important pour notre peuple, pour nos alliés et pour l'Union soviétique de savoir que, si cela se révélait nécessaire, ces armes seraient utilisées», a-t-il ajouté.

En outre le président a été désarçonné quelques secondes, puis s'est mis en colère à la fin de sa conférence de presse, quand un journaliste lui a demandé, après deux de ses confrères: «Pensez-vous que Ronald Reagan est raciste?»

Pendant une dizaine de secondes, le président est resté sans voix, fixant d'un regard dur l'interrogatoire, puis a rendu hommage à son adversaire républicain pour avoir rejeté «avec sagesse et sans équivoque» le soutien que lui avait offert l'organisation raciste du Ku Klux Klan, après son investiture par le parti républicain.

À deux autres occasions, Jimmy Carter avait répliqué de la même façon: «Non, je ne pense pas que mon adversaire soit raciste». Il avait accusé au passage la presse d'être «obsédée par ce problème».

Cette question, ainsi que les arguments personnels échangés entre les deux principaux candidats à la Maison-Blanche depuis un semaine, ont dominé la conférence de presse sur le plan intérieur.

Mardi matin, à Atlanta, le président Carter avait reproché à Ronald Reagan d'avoir «injecté le racisme et la haine» dans la campagne électorale, lors d'un récent discours dans le Mississippi.

Devant le nombre de questions se rapportant à cette accusation, le président n'a pu que souhaiter qu'après cette conférence de presse nous puissions être débarrassés des soupçons selon lesquels je suis raciste ou que tout autre candidat dans la course à la présidence est raciste.

Le président avait ouvert sa conférence de presse par une courte déclaration sur «l'état de l'Union» dans laquelle il s'était félicité d'un redémarrage sensible de l'activité économique américaine, tout en affirmant que le taux d'inflation restait une «inquiétude constante et importante».

M. Carter, rejetant «les pressions électorales dans la définition de la politique économique», a réaffirmé son opposition à toute réduction d'impôts «dans ce climat pré-électoral», et dénoncé à nouveau «les solutions à court terme» présentées par Ronald Reagan.

Personne n'a demandé au président d'expliquer son refus de participer au premier débat de la campagne électorale, dimanche, où il était invité en compagnie de Ronald Reagan et de l'indépendant John Anderson.

À l'occasion d'une question plus générale sur ce sujet, Jimmy Carter a déclaré qu'il était «prêt à avoir un débat avec son adversaire républicain n'importe où dans ce pays, aussi souvent que possible. Jusqu'à maintenant, a-t-il ajouté, le gouverneur Reagan a choisi de refuser ce débat en tête-à-tête».

Diplôme

soient en général, à diplôme égal, moins bien rémunérées puisqu'elles se dirigent surtout vers les professions les moins intéressantes au plan de la carrière.

Mais là n'est pas la seule raison. En effet, dans la même discipline, avec le même diplôme et exactement la même ancienneté dans l'emploi, la femme gagne toujours moins que l'homme.

Par exemple, à diplôme égal, une carrière dans la vente procurera des revenus supérieurs de \$4,000 à un homme, il y a mieux encore: 10% des femmes, mais seulement 5% des hommes, titulaires d'un baccalauréat en administration se retrouvent commis de bureau. Et malgré cela — il s'agit d'un métier traditionnel de femme — les hommes sont toujours mieux rémunérés.

Après un an de cégep, une femme gagne en moyenne \$9,000 et son collègue masculin plus de \$13,000. Après deux années de collège, l'écart est encore de plus de \$2,000 entre les hommes et les femmes. Une femme qui arrive sur le marché du travail avec un baccalauréat commence à \$13,090 contre \$14,630 pour un homme. Même écart de plus de \$1,500 par année au niveau de la maîtrise. L'ancienneté dans l'emploi ne change rien et même aggrave, dans certains cas, les écarts entre les hommes et les femmes.

Ce genre de ségrégation survient dans tous les types de métiers, y compris ceux du secteur public comme l'enseignement et les services de santé. Même lorsque les femmes font les efforts de se glisser dans une filière d'homme — comme le génie, l'administration des affaires ou le commerce — elle reste encore payée de \$3,000 à \$5,000 de moins par année. L'écart est aussi important au niveau du baccalauréat qu'à celui de la maîtrise. Ainsi, le diplôme universitaire, et le secteur d'activité, ne changent rien à l'inégalité des femmes.

Le rapport conclut qu'il existe une forte relation entre le mariage et la situation des diplômés vis-à-vis de l'emploi. La proportion des femmes célibataires travaillant à plein temps est en général supérieure de 10% à celle des femmes mariées. Les veuves, séparées et divorcées, travaillent dans une proportion identique à celle des femmes célibataires. Enfin le mariage a pour effet de dissuader davantage les femmes que les hommes à chan-



Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: ciel variable, maximum 7. Samedi: ennuagement. Pontiac, vallées de la Gatineau et du Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux, maximum 12. Samedi: ennuagement. Outaouais, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux, maximum 14. Samedi: ennuagement. Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie et Beauce: ensoleillé avec passages nuageux, maximum 14. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ciel variable et possibilité d'averse, maximum 12. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: ciel variable avec quelques averses, maximum 13. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: ciel variable et quelques averses, maximum 12. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

L'ordinateur et l'intimité

STRASBOURG (AP) — Le Conseil de l'Europe vient d'adopter à l'unanimité, à Strasbourg, la première convention internationale destinée à protéger les personnes contre l'usage abusif des ordinateurs et à réglementer la circulation des données à travers les frontières. Cette nouvelle convention des «21» proscribit le traitement des données «sensibles» relatives à l'origine raciale, aux opinions politiques, à la santé, à la religion, à la vie sexuelle et aux condamnations pénales, en l'absence de garanties offertes par le droit interne. Elle garantit également le droit des personnes à connaître les informations stockées à leur sujet et d'exiger le cas échéant des rectifications. Seule restriction à ce droit: lorsque les intérêts majeurs de l'État (sécurité publique, défense, etc.) sont en jeu.

19 septembre

- 1972: un diplomate israélien est tué et un autre blessé dans l'explosion d'une lettre piégée à l'ambassade israélienne de Londres. 1968: le ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères Jiri Hajek démissionne sous la pression des autorités soviétiques. 1958: proclamation du gouvernement provisoire en Algérie. 1955: le président argentin Juan Peron est chassé du pouvoir après la rébellion de l'Armée de Terre et de la Marine. 1941: l'armée allemande prend Kiev. 1934: arrestation de Bruno Richard à New York, accusé de l'enlèvement de l'enfant de Charles Lindbergh. 1928: Walt Disney présente pour la première fois Mickey Mouse sur les écrans. 1870: les Français perdent Versailles face aux Allemands. Ils sont nés un 19 septembre: Henri III (1551-1589); Jean-Baptiste Delambre, astronome français (1749-1822).

Retour de la maladie du légionnaire

LONDRES (AFP) — Six Britanniques ont contracté la «maladie du légionnaire» et l'un d'eux en est mort, après avoir séjourné au Rio Park Hotel de Benidorm (Espagne), a indiqué le ministre britannique de la Santé. L'annonce de la réapparition de cette maladie bactérienne encore mystérieuse a provoqué une vive émotion en Grande-Bretagne. Dans le passé, quatre vacanciers britanniques avaient déjà été terrassés par ce mal et 164 cas non mortels s'étaient déclarés dans le même établissement. Hier, un épidémiologiste et un microbiologiste britanniques sont partis pour Benidorm. Le ministre britannique de la Santé leur a demandé d'y demeurer «le temps qu'il faudra» pour tenter de trouver avec leurs collègues espagnols la source de cette nouvelle épidémie. La «maladie du légionnaire», dont la période d'incubation est de six jours, présente des symptômes comparables à ceux de la pneumonie.

AUJOURD'HUI

- À 9 h, la Conférence fédérale-provinciale sur les affaires culturelles et les ressources historiques poursuit ses travaux, au Inn on the Park de Toronto. À 9 h 15, rencontre sur les techniques de la congélation, au YMCA Saint-Laurent, 1745, boul. Décarie. Frais de \$2. Garderie disponible. À 9 h 45, colloque marquant le 75e anniversaire du collège MacDonald de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans le cadre de la grande fête autonome de l'université McGill pour ses anciens étudiants. À 11 h 30, assemblée générale spéciale du conseil montréalais de la Fédération des femmes du Québec, à la Brasserie Molson, 1650, Notre-Dame est. À 17 h 45, rencontre du premier ministre Lévesque avec les députés au 10e congrès provincial annuel de la Fédération de l'âge d'or du Québec, en l'hôtel Reine-Élisabeth. À 20 h, rencontre sur la culture vietnamienne, au centre interculturel Monchanin, 4917, Saint-Urbain. Soirée d'ouverture du 5e congrès annuel de l'Association Québec-France, en l'hôtel Méridien. Le colloque-conférence de l'Association québécoise des travailleurs en loisir se poursuit, en l'Auberge des Gouverneurs du centre-ville, à Québec. Ouverture du 2e congrès international sur les sociétés de chasseurs collecteurs, au Château Bonne-Entente, à Sainte-Foy. Proclamation de la Semaine de plein air, jusqu'au 28 septembre. Cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge: à Kirkland, au 105, boul. Beaconsfield, de 14 h 45 à 20 h 30; à Greenfield Park, à l'hôpital Charles-Lemoyne, de 9 h à 16 h.

LES MICROFILMS DU DEVOIR. Des idées, des événements, des hommes... Depuis 1910, Le Devoir a toujours été à la fine pointe de l'actualité. Aujourd'hui, en plus de demeurer fidèle à son image, Le Devoir est l'outil d'une excellente documentation. Les microfilms du Devoir... Ils sont encore plus petits, vous permettant ainsi de sauver temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux. Et ils sont maintenant disponibles depuis les tout premiers numéros! Le Devoir sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement... Pour plus d'information écrivez à: Le Devoir Service du microfilm 211 rue du St-Sacrement Montréal, Qué. H2Y 1X1 ou téléphonez à M. Bertrand Soucy, 844-3361, poste 245.